L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1120 - VENDREDI 1er JUILLET 2011 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224

BOUILLOUX-PETIT



21 Dijon - 03 80 78 82 20

▶ Sommaire



Échange paille contre fumier *p.03*

Mode d'emploi

P 04 **Actualité** Côte d'Or
Journées châtillonnaises: le prix du lait a motivé les ventes

P 06 **Actualité** Nièvre
Calamités agricoles: la sécheresse sur le bureau du ministre

P 08 **Actualité** Yonne
Chanvre: congrès «Constructions et Bioressources» à Sens

P 10 **Actualité** Bourgogne
Interprofession bovine: bilan d'actions pour Interbev Bourgogne

▶ Cahier spécial

En direct de la MSA



Encart: Bloc notes MPL (sur certains cantons).

Opération "paille" La solidarité paysanne en action

p.07



L'opération «paille» mise en place entre des exploitants céréaliers du canton de Brienon et des éleveurs de Saône et Loire est entrée dans sa phase active. En moins d'une semaine, près de 400 tonnes de paille ont déjà été acheminées en Bourgogne du sud. Un bel exemple de solidarité paysanne, né de l'amitié entre les hommes.

G. BUCHEZ

Corbigny Tél. 03 86 20 17 38 • Moulins Engilbert Tél. 03 86 84 31 33 • Luzy Tél. 03 86 30 05 63 • Bazolles Tél. 03 86 38 97 00



TELESCOPICS JCB
LA RÉPONSE À TOUTES VOS EXIGENCES !
- moteur 130 cv
- hydraulique 140 l./min
- boîte powersshift 6 vitesses 40 km/h
- décrabotage pont arrière 2/4 RM

JCB AGRI

LE MOULIN MOBILE



APLATISSAGE • BROYAGE • MÉLANGE
FAITES TRANSFORMER VOS CÉRÉALES A LA FERME
- INDÉPENDANCE
- ÉCONOMIES
- RAPIDITÉ
- TRAÇABILITÉ

Aplatissage 23 € HT/tonne

Jean-Louis Courtot
Moulin d'Arc sur Tille - 5, Rue de la Rigole - 21560 Arc sur Tille
Tel. 03 80 37 23 40 - Mobile 06 73 87 95 01 email: jlcourtot@aol.com

l'Agenda

Côte d'Or

MSA Instants Santé à Saint-Jean-de-Losne

Les Instants Santé à Saint-Jean-de-Losne se dérouleront du 4 au 8 juillet à la salle polyvalente (rue du Port Bernard) de 7h30 à 11h30.

Démonstration Désherbage mécanique de salades le 5 juillet

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or et la FDcuma organisent une démonstration de désherbage mécanique de salades. La démonstration aura lieu le 5 juillet à Labergement-lès-Auxonne à 14heures. La parcelle sera fléchée.

Appel des JA

Les Jeunes agriculteurs de Côte d'Or recherchent des candidats pour participer à la finale départementale de labours 2011. Celle-ci se déroulera le dimanche **28 août** à Aiserey.
Renseignements et inscriptions au 03 80 68 67 71 ou ja21.syndical@orange.fr

Journée technique viticole des Chambres d'agriculture le 7 juillet

«Comment réduire ses intrants en viticulture ?»
Rendez-vous le 7 juillet 2011 à 9h30 au lycée viticole de Beaune
Le jeudi 7 juillet prochain, les Chambres d'Agriculture de Bourgogne (21, 89 et 71) en partenariat avec le SEDARB (Service d'Eco-Développement Agrobiologique et Rural de Bourgogne) et avec le soutien du Feader (Fond Européen Agricole pour le DEveloppement Rural), organisent une journée technique viticole.
La thématique de cette journée concerne la réduction des intrants en production raisonnée et biologique. Ce sera l'occasion de présenter aux viticulteurs les résultats des programmes de recherche de références et d'expérimentation menés chaque année par les Chambres d'Agriculture.

Au programme :
Le matin, présentations en amphithéâtre : *«Réduction de dose : les méthodes, les clés de la réussite et les perspectives sur les exploitations bourguignonnes»*
L'après-midi, dans les parcelles : Visite d'essai 2011 et démonstrations matériels : pulvérisateurs, charrues interceps, tondeuses... avec les concessionnaires locaux Faupin, Alabeurthe et Granday.
A chaque participant sera proposé : une clé USB avec les présentations du matin, un module de calcul excel de la dose adaptée, un module de calcul d'IFT (Indice de Fréquence de Traitement), une pochette de documentations techniques (synthèse des résultats d'essais, documentations constructeurs…) les cartes de localisation des essais et de la démonstration matériels.
Un apéritif et un plateau-repas en salle seront servis à midi aux participants (sur inscription).
Pour vous inscrire, vous pouvez contacter le secrétariat de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or avant le 24 juin, au 03 80 28 81 20 ; ou télécharger le bulletin d'inscription sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture : http://www.cote-dor.chambagri.fr

Nièvre

Larochemillay (58) Marché fermier

L'association Morvan Terroirs vous invite à un marché fermier de terroir à Larochemillay le samedi 2 juillet à partir de 18h, autour du plus grand « petit restaurant » du monde.

Mardis du terroir Marchés semi-nocturnes

Grâce à Morvan Terroirs, des marchés semi-nocturnes (à partir de 17h30) intitulés les « mardis du terroir » sont organisés durant l'été dans le Morvan. Les prochains auront lieu à Arleuf le 12 juillet, Glux-en-Glenne le 19 juillet, Château-Chinon Ville le 26 juillet et Château-Chinon Campagne le 2 août.

Parigny-la-Rose (58) Vide-greniers

La nouvelle association des amis de Parigny-la-Rose invite le public nivernais et les touristes, le samedi 16 juillet, à son premier vide-greniers. Parigny-la-Rose est une commune de 35 habitants sur le canton de Varzy dotée d'une église -Saint Baudel- des 14,16 et 19èmes siècles. Au programme, deux animations gratuites: un conteur patoisant nivernais (Pierre Pinon) sera accompagné d'un joueur de vielle (Armand Pierre); des promenades en calèche hippomobile et des promenades en poneys seront aussi proposées aux plus jeunes comme aux adultes. Contact: Jean-Luc Michel au 06 33 92 66 24.

Yonne

Permanence Pôle expertise et prospective juridique, CFE, Aménagement foncier et rural

Prochaines permanences à :
Sens : à la Mairie, au 2e étage, **lundis 4 et 18 juillet**, de 9 h à 12 h.
Avallon : 9 avenue du 11 novembre, **mercredi 6 juillet**, de 9 h 30 à 12 h.
Auxerre : en nos bureaux, où nos conseillers juridiques vous reçoivent **uniquement sur rendez-vous**, en téléphonant au **03 86 94 22 22**

Anciens Exploitants Assemblée générale le 4 juillet

Assemblée générale lundi 4 juillet, à 9 h 30, au lycée la Brosse.
Accueil par Jean-Marie Sapin, président de la section ; rapport d'activités par Serge Thorailler, secrétaire général et Elisabeth Patier, secrétaire générale adjointe ; rapport moral par Jean-Marie Sapin, président et Marcel Huré, 1er vice-président ; questions débats ; interventions de Aude Fernandez, département des affaires sociales à la FNSEA, sur la dépendance et son financement ; interventions des personnalités présentes ; questions débats ; présentation et vote de la motion. Conclusion des travaux par Francis Letellier, président de la FDSEA de l'Yonne et de la FRSEA Bourgogne. Date limite d'inscription : lundi 27 juin.
Pour tout renseignement : 03 86 49 48 20 (secrétariat SDAE 89).

Joigny Retour des Nuits Maillotines

Le rendez-vous est devenu incontournable depuis sa création en 1997. Les Nuits Maillotines proposent chaque année une visite guidée nocturne, à travers la vieille ville de Joigny, sur un thème donné. Cet été, ce sera « Joigny au siècle des lumières ». L'occasion de découvrir, avec l'aide d'une guide conférencière, de musiciens et d'acteurs de rues,ce qu'était la ville au 18e siècle.
Premier rendez-vous, vendredi 1er juillet, à 20 h 45 devant l'office de tourisme, quai Henri Ragobert à Joigny. Autres représentations les samedi 9, 16 et 23 juillet, ainsi que les vendredis 5, samedi 13, samedi 20 et vendredi 26 août.
Entrée 9 et 4,50 €. Gratuit pour les moins de 12 ans. Réservation conseillée au : 03 86 62 11 05.

Exposition L'école d'antan à Saint-Julien-du-Sault

Le musée du Patrimoine à Saint-Julien-du-Sault, présente tout l'été, jusqu'au 11 septembre, une exposition sur l'école d'antan intitulée « Notre école il y a un siècle ». L'occasion de découvrir ou redécouvrir, ce qu'était une école de campagne, avec ses livres d'époque, ses cartes muettes, ses pupitres de bois…
Pour les particuliers, les week-ends de 14 h 30 à 18 h 30 et tous les jours pour les groupes, sur rdv, au 03 86 63 20 58 et 03 86 63 22 95.
Entrée 4 et 3 €. Gratuité pour les moins de 12 ans.

Exposition De vignes en caves à Saint-Bris

Les viticulteurs et habitants de Saint-Bris-le-Vineux, invitent 80 artistes peintres, sculpteurs et artisans d'art, à l'occasion de la nouvelle édition de « Vignes en caves », qui se déroulera dans les rues et les caves du village, samedi 16, de 15 h à 20 h et dimanche 17 juillet, de 10 h à 18 h. Visites, dégustations et expositions gratuites ! Animations musicales itinérantes. Programme complet disponible à la salle des fêtes les jours de la manifestation

Exposition La pluie et le beau temps

Le Muséum d'Histoire Naturelle, bd Vauban, à Auxerre, présente jusqu'au 28 août, une exposition interactive intitulée « Faire la pluie et le beau temps ».
Une exposition qui retrace l'origine des catastrophes, inondations, tempêtes, tornades, sécheresse…, et permet de mieux comprendre l'évolution des climats à court et long terme, ainsi que les causes naturelles ou humaines des changements climatiques.
Du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 17 h 30 ; dimanche, de 14 h à 17 h 30 ; fermé samedi et jours fériés.

Région

Parasitisme Journée élevage le 5 juillet à Jalogny (71)

Gérer le parasitisme sur mon troupeau allaitant : quand traiter et avec quels produits le 5 juillet de 14 h à 17 h à la Ferme expérimentale de Jalogny (71) (Raisonner la date de traitement, choisir le plus adapté, quid de l'homéopathie et témoignage de la ferme expérimentale sur ces pratiques).

ANNONCEZ VOS RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS DANS L'AGENDA DE
Terres de Bourgogne
redaction@terres-de-bourgogne.net

SOLIDARITÉ PAILLE
Les numéros à contacter

• Côte d'Or
Tous les producteurs disposant encore de paille sont invités à contacter le numéro spécial de la cellule d'offre de paille au
03 80 90 68 72
Il est urgent que les chantiers d'été soient organisés pour optimiser toutes les récoltes.

• Nièvre
La Chambre d'agriculture de la Nièvre, met en place un numéro vert (appel gratuit). Le but est de permettre aux agriculteurs d'exposer leurs difficultés et leurs éventuels besoins en fourrages.
N°: 0 800 003 620
du lundi au vendredi
de 8h30 à midi.

• Yonne
Tous les producteurs disposant de paille sont invités à contacter la Chambre d'agriculture de lYonne au **03 86 94 22 22**
ou la FDSEA de l'Yonne au **03 86 49 48 10**

▶ Installation

PRI info

Côte d'Or Il souhaite s'installer

Ce jeune homme, âgé de 28 ans, marié et père de deux enfants, souhaite s'installer en élevage de poules pondeuses en agriculture biologique et commercialiser ses œufs en circuit court. Un élevage allaitant pourra compléter cette production. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur, il possède une expérience significative dans cette production. Pour cela, il recherche au minimum 40 ha avec ou sans bâtiment pour créer le siège de son exploitation et s'installer dès que possible. Zone de recherche : Bourgogne. Contact : Répertoire départ installation (service financé par l'Etat) Corine Garnier-Penning. Chambre d'agriculture de Côte d'Or 03.80.68.67.85.

Nièvre Le Répertoire départ installation (RDI)

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation. Contact : Répertoire départ installation (service financé par l'Etat) Carole Simon à l'Odasea : 03.86.71.92.40

Saône et Loire L'accompagnement humain, une prestation qui s'adresse aussi aux membres d'une même famille !

Parce que travailler avec son fils, sa fille, son neveu, son père, sa mère, son oncle, son frère, son cousin, ça ne va pas de soi. Les relations professionnelles viennent se superposer avec les relations familiales. Comment aborder ces changements ? Comment partager les responsabilités ? Comment chacun va-t-il trouver sa place ? Et si nous ne sommes pas d'accord ? Pour avancer dans toutes ces questions, vous pouvez solliciter l'appui d'une personne extérieure. Elle vous aidera à y voir plus clair en allant plus loin dans votre réflexion, en facilitant les échanges entre vous et vos associés (accompagnement financé par le Conseil régional de Bourgogne dans le cadre du Programme régional à l'installation). Pour tout renseignement, contactez Danielle Guilbaud, Chambre d'agriculture au 03.85.29.56.94

Yonne Le Point Info Installation : votre 1er contact

Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point info installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation (accueil financé par l'Etat dans le cadre du Programme régional à l'installation). Plus d'informations au 03.86.94.21.99.

Echange paille contre fumier de volailles

Pour Nicolas Saillard, l'essentiel, «c'est la proximité»

Villeprévoir est un petit village, entre Cosne-sur-Loire et Alligny, qui compte une entreprise de production de volailles hors sol. Depuis des années, Nicolas Saillard, qui a repris la ferme céréalière de son père sur la commune, échange avec elle sa paille contre du fumier.



Le fumier de volailles, obtenu par Nicolas Saillard, est quatre fois plus riche en matières organiques que le fumier de bovins.

«Au moment de la mise aux normes, dans les années 2000, nous avons décidé de partager le fumier de volailles avec deux autres agriculteurs. Pour nous mettre en conformité avec la directive nitrates, nous ne pouvions servir de débouché unique, sur nos 160 hectares, à tout le fumier de volailles produit par l'entreprise» explique Nicolas Saillard. Depuis, chaque année, il reçoit 150 tonnes de fumier, comme ses deux collègues, et n'offre en retour, sa paille, qu'une fois tous les trois ans. A tour de rôle avec les deux autres céréaliers impliqués dans l'échange. Il n'y a pas de contrat officiel mais le plan de fumure de Nicolas a été versé au document d'épandage du volailler, qui est fort heureux de trouver ainsi un débouché à son fumier.

Il ne faut pas aller chercher de valeur économique dans cet échange. Il se réalise presque de la main à la main, si l'on peut dire. *«Parce que tout le monde y trouve son intérêt et que c'est la proximité qui autorise cet échange»* souligne le fermier.

«Cela débarrasse le producteur»

C'est le producteur de volailles qui lui livre directement son fumier au pied de ses parcelles. Rien de tel, en terme économique, que des relations de bon voisinage. Lui-même y trouve son compte parce que, en dépit de résultats parfois aléatoires en termes d'efficacité agronomique de la fumure, la teneur du fumier de volailles *«est quatre fois plus riche que le fumier de bovins. Certaines années, en fonction de la pluviométrie et du climat, par exemple quand le printemps est froid et sec, la vie du sol n'est pas minéralisée par le fumier qui ne donne donc pas d'azote pour les cultures»* nuance Nicolas. Le reste du temps, l'efficacité est réelle, avec 25 unités d'azote par tonne, le tout épandu aux alentours de 3 tonnes à l'hectare. Habituellement, Nicolas Saillard réalise son épandage la première quinzaine de septembre, durant quatre jours, avec un épandeur en copropriété avec d'autres agriculteurs. Le céréalier de Villeprévoir ne trouve que des arguments positifs à cette collaboration franche et loyale. *«J'ai toujours trouvé utile d'apporter des effluents d'élevage dans mes parcelles, et cela malgré la contrainte de travail que cela peut engendrer en plus»*. Le dispositif marche. A condition que ses autres collègues, associés dans la démarche, jouent bien le jeu, eux aussi, de fournir les pailles une année sur trois. Cette année, ce n'est pas son tour. Il peut donc vendre ses pailles de blé et d'orge à l'extérieur: il recevra quand même son quota de fumier. Quand ce sera à lui, il fournira autour de 350 bottes de paille à l'entreprise volaillère.

E.C.

En savoir plus

Echange paille-fumier : mode d'emploi

Vous trouverez ci-dessous une méthode pour déterminer quelle quantité de fumier est à échanger contre une tonne de paille.

Que ce soit pour l'alimentation du troupeau ou pour le paillage, les éleveurs de zones herbagères doivent chaque année se procurer d'importantes quantités de paille. Cette dépendance peut s'avérer problématique lorsque la paille vient à manquer, suite à un épisode de sécheresse ou lorsque celle-ci est enfouie plutôt qu'exportée. En parallèle, l'augmentation du prix des intrants n'épargne pas les engrais minéraux. Chaque année, ils représentent une part importante des charges pour l'atelier «cultures». Une solution pour pallier ces dépendances s'inscrit dans la complémentarité des zones herbagères et céréalières. De plus en plus d'échanges paille-fumier sont mis en place entre élevages et exploitations céréalières.

Un échange à partir des valeurs fertilisantes

Pour accompagner ces échanges, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or fournit des éléments pouvant servir de bases aux transactions. Ce sont les valeurs fertilisantes (en €/t) de la paille et des engrais de ferme qui sont estimées, puis comparées entre elles pour déterminer combien de tonnes de fumier peuvent être échangées contre une tonne de paille. Pour chaque composant (paille, fumier, compost), leur teneur en éléments NPK est obtenu à partir des références INRA et Institut de l'élevage. En parallèle, la valeur économique de l'azote, du phosphore et de la potasse est connue.

Une rapide multiplication des teneurs en N,P,K par leur prix permet d'obtenir une première valeur fertilisante en euros par tonne. A cette valeur est ajoutée une valeur économique de la quantité d'humus fournie par chaque produit (voir tableau).

Pour un même prix de 18,97€, on obtient alors 1t de paille (en andains) contre 1,44t de fumier de bovins allaitants en dépôt. Pour le fumier de bovins lait, on échangera 1,3t de fumier par tonne de paille. Pour un compost, on échangera 0,84t de compost par tonne de paille.

Ces équivalences peuvent servir de base au moment des premières négociations. Il est cependant nécessaire d'intégrer dans les transactions les travaux réalisés par chacun. Qui presse la paille ? Qui épand ? Qui transporte ?

Vous êtes intéressés par la démarche ? Appuyez vous sur ces éléments pour vos premières discussions sur les quantités à échanger et n'hésitez pas à contacter la Chambre d'agriculture pour vous accompagner !

ELISE PILLANT,
CHAMBRE D'AGRICULTURE 21

	Paille	Compost	Fumier	
			Bovins allaitants	Bovins lait stabulation
N	7	6,8	4,7	5,9
P_2O_5	1,7	5	2,4	2,6
K_2O	12,3	13,3	7	6,8
valeur engrais en €/t	17,05	20,78	11,88	13,22
valeur «humus» en €/t	1,92	1,88	1,32	1,32
valeur économique en €/t	18,97	22,66	13,2	14,54

Les RENDEZ-VOUS du CRA BOURGOGNE

CLAAS

L' OFFRE SAV DE L'ÉTÉ



Rémy,
Responsable après-vente

Avant l'arrivée du GNR

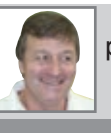
STANADYNE, nettoie et protège les circuits d'injection
plus de performances
et moins de consommation



GROTAMAR 71, traitement des cuves à fuel
et des réservoirs à gas oil
• élimine les germes
• protège le circuit et le moteur • évite la corrosion



LA SÉLECTION LIBRE-SERVICE DE L'ÉTÉ



par Pierre

SPÉCIAL DECHAUMAGE LEMKEN jusqu'au 31/08/2011

Pièces d'origine



Aileron long cambré
Réf. 337 4420/21
19,10 €HT

Pointe S12 P, 120x12x230
Réf. 337 4388
10,30 €HT

Remise 10% par lots complets

Disque 6 trous 520-6 Rubin
Réf. 349 0466
69,80 €HT

Pièces d'origine rechargées au carbure



Aileron court cambré
Réf. 337 4426/27
34,90 €HT

Pointe S12P, 120x12x230
Réf. 337 4392
26,10 €HT

RENDEZ-VOUS EN SEPTEMBRE
POUR DE NOUVELLES OFFRES

CRA BOURGOGNE
L'esprit Service

■ Varois **03 80 68 07 80**
■ Laignes **03 80 81 60 55**
■ Autun **03 85 52 61 68**

▶ Communiqué

Gibier A compter du 1er juin, autorisation de chasser le sanglier en battue

Le 31 mai 2011 l'article du code de l'environnement relatif aux périodes et modalités de la chasse à tir a été modifié pour autoriser la chasse du sanglier en battue à compter du 1er juin.

Après consultation de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage réunie le 14 juin 2011, après avoir recueilli l'avis du président de la fédération départementale des chasseurs et considérant le niveau toujours élevé des populations de sanglier dans le département, Madame la préfète de Côte d'Or a décidé de l'application de cette nouvelle disposition sur l'ensemble du territoire départemental via la signature d'un arrêté préfectoral le 16 juin 2011.

Ainsi, depuis cette date et jusqu'au 17 septembre 2011, les chasseurs peuvent chasser le sanglier en battue. Les chasseurs concernés devront au préalable solliciter une autorisation individuelle auprès de la direction départementale des territoires (DDT de la Côte d'Or, 57 rue de Mulhouse - BP 53317, 21033 DIJON Cedex).

Les bénéficiaires de l'autorisation individuelle devront adresser à la direction départementale des territoires le bilan des effectifs prélevés à l'occasion de ces battues. Ce bilan devra être envoyé avant le 15 septembre 2011.

DIRECTION DES TERRITOIRES DE LA CÔTE D'OR

▶ En bref

Cer France BFC Thierry Guillaume, nouveau président

Le 14 juin, le conseil d'administration de CerFrance Bourgogne Franche-Comté, vient d'élire Thierry Guillaume en remplacement de Vincent Leprêtre. Thierry Guillaume a 46 ans, il est agriculteur à Frétigney (70) et adhérent de CerFrance BFC depuis 1986. Il occupe le poste d'administrateur depuis 2002.



Journées châtillonnaises

Le prix du lait a motivé les ventes

La race brune était à l'honneur samedi et dimanche à Châtillon avec le traditionnel concours inter-régional et la très attendue vente aux enchères. A l'issue d'un week-end bien rempli, le bilan de la manifestation s'avère très positif.

Trente-cinq éleveurs et 106 animaux ont participé à la grande manifestation de la race brune le week-end dernier à Châtillon-sur-Seine. La meilleure tenue du prix du lait par rapport à l'an passé, accompagnée de perspectives visiblement positives, a fortement contribué à la réussite de la manifestation, jugée très satisfaisante par les organisateurs. A l'exception d'un seul lot d'embryons, il n'y a eu aucun invendu lors de la vente aux enchères qui s'est déroulée dimanche devant un public venu en nombre. Le prix moyen des 32 femelles qui ont trouvé preneur est de 2403 euros. Il s'agit du troisième meilleur résultat depuis la création de la vente. Seules les années 2009 et 2007 avaient fait mieux, avec des ventes moyennes de 2417 et 2660 euros. Il n'y a certes pas eu d'animaux «record» comme l'an passé avec une brune qui avait été vendue 5000 euros, mais pas moins de sept transactions ont dépassé la barre des 3000 euros (la plus élevée étant de 3600 euros). *«C'est assez remarquable»* signalait Olivier Bulot, le directeur de Brune génétique services (BGS). Autre satisfaction, le nombre d'animaux présentés à la vente est revenu à un niveau correct (32 brunes au lieu de 25 en 2010).

Les étrangers en repérage

«Outre la raison du prix du lait, il y a eu aussi une très bonne sélection d'animaux» explique Olivier Bulot, qui rappelle les atouts de la race (production, taux élevés et longévité). Dimanche, les acheteurs venaient de Côte d'Or pour un tiers d'entre eux, un autre tiers provenant de l'Ouest de la France (une plus grande proportion que les précédentes années). Deux animaux (l'un au concours, l'autre lors de la vente) ont trouvé acquéreur en Suisse. En ce qui concerne les éleveurs ayant amené des animaux au concours et à la vente, ils provenaient majoritairement (et sans discussion possible) du département côte d'orien (23 sur les 35 présents). La présence d'une délégation d'une quinzaine d'éleveurs des Pays-Bas dans le public est à souligner. Même s'ils n'ont rien acheté cette année, il n'est pas improbable, selon certaines personnes, qu'ils reviennent l'année prochaine avec des intentions plus commerciales...

A G


Photo: BGS

Fluette (Gaec Salomon) est la championne génisse.

Palmarès du concours

Juge : Stefan Hodel (Suisse). Championnat Génisses Championne : Fluette (Gaec Salomon, 21), Réserve : Edelweiss (Sébastien Petitjean, 21). Championnat Jeune championne : Dordogne (EARL laitière Bertrand, 21), Réserve et meilleure mamelle : GNR-Donis (Gaec Verdot, 21). Championnat Adultes championne : Upsilone (Gaec des Brumonts, 21), réserve : Arlésienne (Arnaud Coulier, 21), meilleure mamelle : Brillante (EARL des Corveottes, 21). Miss BGS région Est : Dordogne (EARL laitière Bertrand). Meilleures fromagères sur une lactation : Adorable (Gaec Chevallier-Jacoillot, 21, 3ème lactation en 305 jours : 12 007 kg à 45,3 TB et 38,0 TA), sur la carrière : Opale (Gaec Parent et fils, 21) : 110 000 kg de lait en cumul et 3847 kg de MP. Prix d'élevage 1er : Gaec des Brumonts, 2ème : EARL des Corveottes, 3ème : Gaec Chevallier-Jacoillot.

Premiers prix de sections :

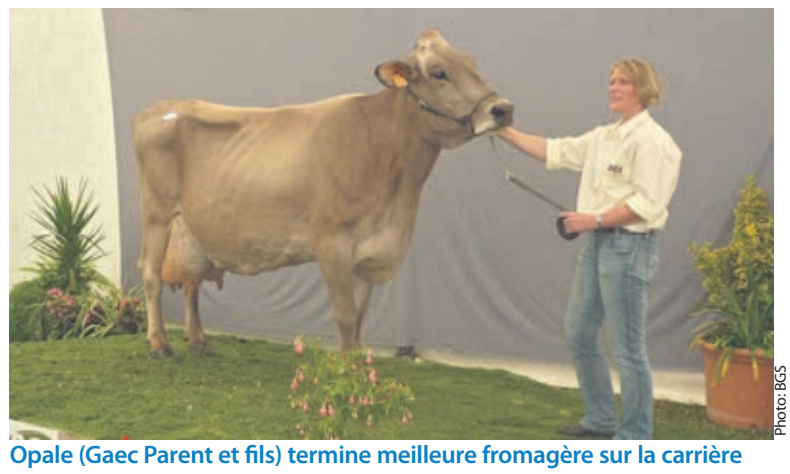
Génisses section 1 : Fluette (Gaec Salomon), section 2 : Edelweiss (Sébastien Petitjean), section 3 : Dauphine (Gaec Funcken, 52). Vaches en 1ère lactation section 1A : Echalotte (Gaec Changarnier, 21), section 1B : Dordogne (EARL laitière Bertrand), section 1C : Dijonnaise (EARL des Corveottes), section 1D : Chouette (Gaec Chevallier-Jacoillot). Vaches en 2ème lactation : Cavalière (Gaec Changarnier). Vaches en 3ème lactation section 3A : Brillante (EARL des Corveottes), section 3B : Arlésienne (Arnaud Coulier). Vaches en 4ème lactation : Voyelle (Gaec du Courroy, 52). Vaches en 5ème lactation : Upsilone (Gaec des Brumonts). Section 6 vaches en 6ème lactation : Native (Gaec des Brumonts)


Photo: BGS

Le Gaec des Brumonts remporte le premier prix d'élevage devant deux autres exploitations de Côte d'Or : l'EARL de Corveottes et le Gaec Chevallier Jacoillot.


Photo: BGS

Dordogne (EARL laitière Bertrand) est la championne jeune et Miss BGS de l'édition 2011.


Photo: BGS

Opale (Gaec Parent et fils) termine meilleure fromagère sur la carrière avec 110 000 kg de lait en cumul et 3847 kg de MP.


Photo: BGS

Upsilone (Gaec des Brumonts) est la championne adulte 2011.


Photo: BGS

Brillante (EARL des Corveottes) est la meilleure mamelle adulte.

Sécheresse, calamités agricoles

Le dossier côte d'orien sera t-il retenu?

Le dossier de reconnaissance calamités est actuellement à Paris et livrera son verdict dans une dizaine de jours.



Si le dossier calamités côte d'orien est retenu, les pertes en fourrages pourront être indemnisées.

Plusieurs visites de terrain ont été organisées ces dernières semaines à Vievy, Censerey, Auxonne, Perrigny-sur-l'Ognon, Pâques et Laperrière afin d'évaluer les dégâts de la sécheresse dans les prés. *«Les résultats obtenus après la première coupe sont catastrophiques»* explique Fabrice Faivre, le président de la FDSEA pour qui le constat est clair : *«il n'y a plus d'herbe, les pertes s'échelonnent de 50% à 75% suivant les secteurs»*.

Réponse le 12 juillet

C'est donc sans grande surprise qu'un dossier calamités porté par la FDSEA et les JA a été validé le 20 juin à la Direction départementale des territoires (DTT) puis envoyé à Paris pour le 24 juin. Dans ce dossier, trois zonages ont été établis, selon leur niveau de gravité. La première zone, la plus touchée, est représentée par 44 communes du Morvan et de l'Auxois. La seconde zone regroupe le reste de l'Auxois ainsi que le Châtillonnais. La troisième zone, la moins touchée, est la Plaine dijonnaise et le Val-de-Saône. Fabrice Faivre se dit confiant quant aux chances du dossier côte d'orien d'être retenu, surtout pour la première zone. Pour les deux autres, l'interrogation est de mise et peu d'éléments sur l'issue de ce dossier devraient tomber avant le 12 juillet. *«Suite à une réunion du comité national du suivi sécheresse, nous aurons réponse le 12 juillet»* commente le président de la FDSEA, *«la première zone a toutes les chances d'être acceptée vu les dégâts enregistrés par les agriculteurs»*.

Acomptes en septembre?

En cas d'acceptation du dossier, d'un ou de plusieurs zonages de celui-ci, les agriculteurs concernés pourraient bénéficier d'un acompte du Fond national des calamités au mois de septembre, avant de toucher le reste de leurs indemnisations dès lors que toutes les démarches administratives seront établies. Le montant de cet acompte n'est actuellement pas défini. Plus loin que les difficultés économiques engendrées, Fabrice Faivre prévient que *«si le cheptel de Côte d'Or n'est pas suffisamment alimenté, les effets néfastes seront nombreux pour la Ferme Côte d'Or»*.

AURÉLIEN GENEST

▶ Zoom sur…

Paille : des pistes à suivre…

La semaine dernière, la FDSEA de Côte d'Or a adressé un courrier à la FNSEA faisant part de besoins en paille estimés à 20 000 tonnes. «*Même si cela ne suffira pas, ce serait bien d'en avoir 10 000 tonnes. Nous ne sommes pas les seuls à demander de la paille et la FNSEA devra répartir les disponibilités sur plusieurs départements demandeurs*» commentait Jean Bertrand, le secrétaire général de la FDSEA. Du côté de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, Élise Pillant (technicienne au pôle de Pouilly-en-Auxois) informe que les contacts se multiplient avec la Chambre d'agriculture de l'Aube (voir dernière édition Terres de Bourgogne, session de la Chambre d'agriculture). La dernière estimation en date des besoins en paille des côte d'oriens serait de 22 000 tonnes, ce qui reste colossal. La baisse de 3 000 tonnes en quatre semaines (la demande était de 25 000 tonnes le 1er juin) s'explique par une estimation plus fiable des besoins de chaque agriculteur et par des contrats déjà signés. Mercredi matin, quelques «*bruits de couloir*» laissaient présager un futur arrêté préfectoral interdisant le broyage de la paille dans le département. Pour Dominique Guyon, vice-président à la Chambre et président de la commission bovins viande à la FDSEA, cette expérience, qui devra servir à l'avenir, met en avant l'intérêt des éleveurs à posséder des bâtiments de stockage pour les fourrages afin de faire face à de tels aléas climatiques.

Arvalis-Institut du végétal

Journée technique pour les...techniciens

Une journée technique était récemment organisée par la délégation régionale Bourgogne-Franche Comté d'Arvalis-Institut du végétal.



Matthieu Killmayer, ingénieur régional, a animé la journée avec Luc Pelcé.

C'est à Cessey-sur-Tille, à l'Est de Dijon, qu'Arvalis-Institut du végétal a organisé sa journée dédiée aux techniciens des différents organismes agricoles. Le rendez-vous s'est déroulé en deux temps : la matinée en salle et l'après-midi sur des parcelles de blé de Jean-Pierre Moreau à Labergement-Foigney. Différents points ont été abordés comme la conjoncture des potentiels des céréales à paille, les nouveaux produits herbicides homologués cette année et les dernières connaissances acquises sur les variétés de céréales.
Près de 70 personnes ont répondu présent à ce rendez-vous annuel.

Organisation des producteurs

L'association des producteurs Milleret est en ordre de marche

Plus d'une centaine d'adhérents de la nouvelle association des producteurs Milleret se sont réunis la semaine dernière à Gy. Suite à l'approbation des statuts, l'assemblée a élu un conseil d'administration, composé de 25 producteurs des différentes zones de collecte, qu'ils soient en syndicat de vente ou individuels.

Dans un souci de rassembler l'ensemble des producteurs de l'entreprise et de massifier les volumes, le conseil d'administration a élu un bureau représentatif des différents débouchés de la production Milleret : lait standard, lait Grand cru, et lait bio. Suite à sa nomination en tant que président, Xavier Jarrot, producteur de Haute Saône, a rappelé les missions qui ont été confiées à l'association : négocier de manière égalitaire, pour l'ensemble des adhérents, les conditions générales de vente relatives au lait produit. Il souhaite ainsi s'appuyer sur des relations commerciales correctes et équitables avec l'entreprise, la considérant avant tout comme un partenaire. La prochaine étape sera donc de rencontrer le responsable de la laiterie pour lui présenter la nouvelle Association, ce qu'elle représente et son périmètre d'action, et ses attentes quant au contrat.
Ce nouveau président sera assisté dans sa tâche par deux producteurs côte d'oriens : Christophe Bredelet et Pascal Gardey, respectivement vice-président et membre du bureau de l'association.
L'association des producteurs Milleret entre ainsi dans la démarche de la FNPL d'organiser et structurer les producteurs avant la fin des quotas prévue en 2015 de manière progressive. Ce groupement inter-entreprise et inter-départemental est la première étape de cette démarche, avant de rassembler les producteurs en une organisation multi-entreprises, et à une échelle plus grande, pourquoi pas celle du bassin Grand Est.

S.G

Informations pratiques

L'association est ouverte à tout producteur livrant une partie ou la totalité de sa production à la fromagerie Milleret
Pour adhérer à l'association, vous pouvez contacter Séverine Pépin au 03.80.68.67.68 pour recevoir le bulletin d'adhésion et les modalités.
Un droit d'entrée de 30 € est demandé pour adhérer à l'association, à envoyer au trésorier : Philippe Jacquin, 2 rue de la Marnière aux Chiens, 70100 Velesmes Echevanne

Marché au cadran de Corbigny

«Le rythme des apports est lié au rythme de vie des exploitations»

La Sicagemac, la société qui exploite le marché au cadran de Corbigny, a tenu son assemblée générale annuelle le 23 juin à l'Abbaye de Corbigny. En dépit d'un déficit de 58000 euros reporté sur l'exercice 2011, le marché au cadran ne se porte pas si mal...



Le président Philippe Guillien a souligné que, sans les premiers résultats de 2011, l'AG aurait été *«beaucoup moins sereine»*.

M.Garnier, l'expert-comptable, a annoncé un déficit d'exploitation de 58000 euros. Ce qui a fait dire au président Philippe Guillien que *«si les cinq premiers mois de l'année n'avaient pas été ce qu'ils ont été, cette AG n'aurait pas été aussi sereine loin de là»*. Il faudrait que la Sicagemac arrive à vendre 16 000 têtes chaque année quand elle n'en échange que 12 500. Cela fait quelques années que les responsables de la Sicagemac constatent un potentiel un peu sous-développé au marché et cherchent à trouver et séduire, dans la grande région, de nouveaux apporteurs, y compris à proximité, dans l'Yonne, la Côte d'Or et la Saône-et-Loire. En 2010, 15 093 animaux ont été proposés à Corbigny, contre 16 352 en 2009. C'est un peu moins. En terme de ventes, la baisse est également significative puisque 12 476 têtes ont été écoulées en 2010 contre 13 541 en 2009. Ce qui est encourageant, c'est que le chiffre d'affaires moyen par bovin continue d'augmenter depuis 2007. Il était de 924 euros en 2010, contre 916 euros en 2009 et 904 euros en 2008.

7833 animaux vendus depuis début 2011

Si Philippe Guillien se montre rassurant, en cette mi-2011, c'est que les ventes ont semblé reprendre le chemin de la croissance depuis le début de l'année. Au 31 mai, le marché au cadran en est à 7833 animaux vendus, contre 6418 à la même date en 2010 et 7106 en 2009. C'est une augmentation de 1415 têtes depuis janvier 2011, soit une hausse de 22%. Les responsables du marché au cadran espèrent que le deuxième semestre confirmera cette tendance avantageuse. Par ailleurs, si l'on décompose la répartition des animaux vendus en 2010, ce sont les broutards qui se taillent la part du lion avec 38% de ventes, juste devant les vaches (16%), les laitonnes (15%), les génisses (11%), les taurillons (10%) et le gras (8%). Quant à la répartition fine des bovins gras, elle se décompose entre les vaches (55%), les génisses (24%), les taurillons (10%), les taureaux (6%), les broutards (3%) et les chatrons (2%).

Ovins: attention à la baisse

Avec une baisse de 5838 ovins présentés en 2009 à 5 422 en 2010 et une baisse de 5 123 à 4 808 animaux vendus, les ovins ne permettent pas de laisser entrevoir une amélioration de la situation économique du marché au cadran de Corbigny. Sur les six premiers mois de l'exercice, c'est même une chute de 17% des animaux présentés et de 10% des animaux vendus. Pourtant, 2010 avait vu une augmentation du chiffre d'affaires moyen par ovin, à 92 euros contre 89 euros en 2009.

EMMANUEL COULOMBEIX

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET



• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur

58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Portable : 06 76 45 76 48 Fax : 03 86 36 58 29
philippe.simonnet6@wanadoo.fr

Calamités agricoles

La sécheresse sur le bureau du ministre

Comme il s'y était engagé, Bruno Lemaire va réunir une commission nationale du fonds de garantie des calamités agricoles le 12 juillet. Parmi les départements qui n'ont pas attendu pour faire connaître leurs difficultés au plus haut niveau, la Nièvre a envoyé son rapport le 23 juin.



René Dufoux (2ème en partant de la droite), de la DDT, a mené la troisième tournée de la mission d'enquête *«calamités»* le 15 juin dernier à Pougny puis à Saint-Amand en Puisaye.

René Dufoux, conseiller à la DDT, a mené la troisième phase de sa mission d'enquête calamités le 15 juin à Pougny puis en Puisaye. Il a pu constater de visu que, malgré des averses répétées depuis une dizaine de jour, l'herbe n'avait pas poussé même s'il semble qu'elle ait connu un regain de verdure. Chez Jean Doudeau, à Pougny, puis avec une dizaine d'agriculteurs de toutes productions à Saint Amand en Puisaye, le fonctionnaire a fait le point sur les pertes fourragères de ce printemps 2011. Tout comme il l'avait fait le 24 mai dans le Morvan et le 7 juin dans le Nivernais central. Dans le rapport qu'il a rendu le 20 juin au préfet de la Nièvre, René Dufoux évoque la pluviométrie et les températures. *«En particulier, le mois d'avril se distingue par un déficit record de pluie: à titre d'exemple, à Nevers, seulement 7,4 mm ont été enregistrés contre 63,8 mm en moyenne. Or la pluviométrie de ce mois conditionne fortement le développement de la végétation»* écrit-il. Il relève également que *«de février à mai, on enregistre des températures supérieures aux normales: + 1° à +3,5° pour février, mars et mai. Quant à avril, les dépassements de la normale vont de +3,4° à +5,6° selon les postes d'observation de Météo France. Le département n'avait pas connu de sécheresse comparable depuis 1955»*.
René Dufoux fait un constat: *«les stocks de foin sont quasiment inexistants dans les exploitations»* tout en soulignant que *«l'ensemble des productions agricoles est touché par la sécheresse du printemps 2011: céréales d'hiver et de printemps, oléagineux, et productions fourragères. Le régime des calamités agricoles n'intervenant qu'au niveau des productions fourragères, la mission d'enquête a donc principalement considéré ces productions lors de ses tournées sur le terrain»*. Et d'argumenter: *«Toute solution permettant de pallier le déficit fourrager enregistré... entraîne des charges supplémentaires que beaucoup d'éleveurs pourront difficilement supporter, compte-tenu de la conjoncture actuelle observée au niveau de l'élevage. Lors des visites, des aides d'urgence sont demandées par les éleveurs inquiets quant à leur avenir suite aux crises successives auxquelles ils sont confrontés»*. Et René Dufoux de conclure: *«Ces pertes observées justifient pleinement la mise en oeuvre de la procédure des calamités agricoles»* même si, en fonction de l'hétérogénéité des pertes, un système de zonage (de 55 à 70% de pertes selon les régions du département) devrait être mis en place. En fonction de ce zonage, les agriculteurs Nivernais devraient être presque tous éligibles au fonds d'indemnisation. S'agissant de la première coupe, ce sont des acomptes qui devraient être versés en septembre, si tant est que la Nièvre soit reconnue en calamités agricoles par le ministre. Dès août, les dossiers de demande d'indemnisation devraient pouvoir être envoyés par les agriculteurs. Un calcul approximatif évoque un acompte de 30 à 40 euros d'indemnité par vache, situation qui devrait être remise à plat avant la fin de l'année, pour un éventuel versement supplémentaire au début 2012, selon Richard Siebert, le DDT adjoint. Il faut que les pertes annuelles soient équivalentes à 30% minimum du total des récoltes fourragères de l'année.

EMMANUEL COULOMBEIX

Repères

L'aide du Conseil général est votée

Réuni en session plénière le 23 juin à Varzy, le Conseil général de la Nièvre a adopté le principe d'une aide d'urgence aux agriculteurs touchés par la sécheresse. Le montant global des crédits réservés devrait s'élever à 400 000 euros maximum. Il permettra de verser un forfait de 1000 euros à chaque agriculteur installé entre le 1er janvier 2006 et le 30 juin 2011. La subvention sera directement envoyée par chèque, dans un délai assez court, aux exploitants d'élevage, céréaliers et producteurs hors sol tels que maraîchers et horticulteurs.

Dégats de gibiers

Régulation des populations de sangliers dans la Nièvre

Alerté sur les dégâts croissants provoqués par les sangliers dans les exploitations agricoles, le Préfet de la Nièvre a pris l'initiative de confier à Madame le Sous Préfet de Cosne Cours sur Loire le pilotage d'un «Comité de Concertation dégâts de gibiers» créé le 7 octobre 2010, composé à parité de représentants des agriculteurs et des chasseurs.

Les travaux de ce Comité de Concertation pour la Nièvre ont donné lieu à la mise en oeuvre de plusieurs actions, toutes destinées à réguler les populations de sangliers, afin de réduire les préjudices occasionnés par cette catégorie de gibier. Près de 1 000 sangliers supplémentaires ont ainsi pu être prélevés durant la saison de chasse 2010/2011, par rapport à la saison précédente.
Les principales actions mises en œuvre par le "Comité de Concertation dégâts de gibier" sont les suivantes :
1. Utilisation plus systématique par la Fédération de Chasse de la possibilité réglementaire dont elle dispose d'imputer aux gérants des zones de non-chasse, qui se transforment en «réserves à sangliers», le montant des dégâts occasionnés aux cultures voisines.

2. Collaboration accrue avec les départements voisins (Cher et Allier) et gestion conjointe des «points noirs» constatés en limite de département.

3. Augmentation des attributions de bracelets et du taux de réalisation de ces derniers.

4. Maintien de l'agrainage dans les conditions actuellement autorisées, et mise en place d'un groupe de travail dans le cadre de la MISEN(1) pour amélioration des pratiques.

5. **Autorisation du tir à l'affût à partir du 1er juin**, dans les conditions suivantes :
- Sur autorisation préfectorale individuelle ;
- Tous les jours de la semaine ;
- Pendant la période comprise entre une heure avant le lever du soleil et une heure après son coucher. *Cf. conditions générales de la pratique de la chasse*.
- En cas de présence avérée de sangliers ou de dégâts récents.

6. Demande faite à la Fédération Nationale des Chasseurs d'avancer par anticipation la date d'ouverture de la chasse, actuellement fixée au 15 août. Réponse en attente.

7. Abandon du plan de chasse sanglier et passage en plan de gestion dès la saison de chasse 2011/2012, ayant pour effet immédiat une plus grande réactivité dans les attributions de bracelets.

8. En décembre 2010, la DDT a soumis à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage une proposition visant à pouvoir détruire les sangliers durant le mois de mars. Cette proposition a reçu un avis défavorable pour 2011, mais elle sera à nouveau proposée pour le mois de mars 2012.

9. Mise en place de tarifs différents pour la taxe à l'hectare dont doivent s'acquitter les responsables des territoires de chasse. Cette taxe est désormais définie en fonction du montant des dégâts de gibier indemnisés à l'échelle des Comités Techniques Locaux (CTL). Cette mesure vise à inciter les chasseurs une plus grande collaboration avec les agriculteurs et à une meilleure réactivité en cas d'évolution à la hausse des dégâts de sangliers.

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

(1) MISEN : Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature réunissant les services de la Direction Départementale des Territoires, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques



Photo: Réussir

La chasse au sanglier à l'affût est autorisée à compter du 1er juin, et sous certaines conditions.

Sécheresse

Déjà 400 tonnes de paille expédiées !

L'opération *«paille»* mise en place entre des exploitants céréaliers du canton de Brienon et des éleveurs de Saône et Loire est entrée dans sa phase active. En moins d'une semaine, près de 400 tonnes de paille ont déjà été acheminées en Bourgogne du sud. Un bel exemple de solidarité paysanne, né de l'amitié entre les hommes.



Eleveurs et céréaliers réunis, avec en toile de fond un camion prêt à partir, chargé de 20 tonnes de paille, direction la Saône et Loire. Le 24ème en moins d'une semaine !

Encore peints aux couleurs du précédent propriétaire, le camion et sa remorque, chargés de 20 tonnes de paille sont prêts à prendre la route du retour, direction le Creusot. Au volant, Patrick, arrivé tôt ce matin, en provenance de Saône et Loire. Agent territorial de profession, il en est à son second voyage, offrant bénévolement ses heures de temps libre à l'opération. Une première équipe d'éleveurs est arrivée sur place dans l'Yonne mercredi dernier. Le chantier est de taille : 1200 ha de paille à presser, à collecter à charger et à faire redescendre en Saône et Loire. L'organisation est au diapason et le *«plan de bataille»* en ordre de marche : l'un presse pendant qu'un second groupe et que le troisième charge les camions tout en repérant les chantiers. La météo capricieuse de ces derniers jours a fait prendre un peu de retard… Qu'à cela ne tienne ! Une seconde presse a été amenée sur place afin de rattraper le temps perdu. Avec l'aide de trois camions, déjà 24 voyages réalisés et un objectif : être le plus réactif possible afin que la paille reste le moins longtemps en bout de champ et ne gêne pas le travail des céréaliers. Bernard Lacour est éleveur en Saône et Loire et admiratif de l'opération mise en place : *«il n'y a rien d'écrit, qu'un contrat moral ! Et que la parole donnée, entre des hommes puisse être plus important que tout le reste, ça nous plaît bien ! Vous savez, vivre une sécheresse, voir ses animaux maigrir, c'est, au-delà de l'aspect économique, une réelle épreuve pour un éleveur. Tout le monde est prêt à participer et venir jusqu'ici pour cela»*. A l'échelle de la Bourgogne, 1,8 million de tonnes de paille sont nécessaires en année normale. Conséquence de la sécheresse, les besoins en paille pour l'ensemble de ce département d'élevage sont énormes et 300000 tonnes supplémentaires sont à trouver.
Initiateur de l'opération, avec Bernard Thévenon, son ancien *«copain de régiment»*, Pascal Guillemin est éleveur lui aussi et à l'image de ses collègues, salue l'hospitalité reçue. Toute l'équipe est logée chez Bernard et son épouse. Le premier se mettant à leur disposition pour les guider et faciliter la logistique, pendant que Madame fait leurs courses tout en leur mijotant de bons petits plats… Pas vraiment des vacances pour autant ! Levés à 5 heures, couchés à minuit, les éleveurs ne ménagent pas leur peine. Il y a urgence !
Sur un carnet sont notés scrupuleusement l'origine de la paille, son lieu de destination, le nom du chauffeur, la quantité transportée, la parcelle, le propriétaire des bottes… Manière de s'y retrouver en fin de campagne à l'heure des comptes. Qui, comme chacun sait, *«lorsqu'ils sont bons, font les bons amis»*. De toute façon, dans ce canton de Brienon, céréaliers et éleveurs sont en train de faire la preuve que l'amitié ne se compte pas, mais se partage !

DOMINIQUE BERNERD



Opération de chargement du plateau

Pulvérisation

Plus d'information pour plus d'efficacité

Partenaires du monde agricole icaunais depuis plusieurs décennies, les établissements Ruzé mènent une double activité de collecteur de céréales et de fournisseur de produits phyto-sanitaires. C'est à ce titre qu'ils ont organisé à l'attention de leurs clients une journée d'information sur les moyens d'améliorer la qualité de leur pulvérisation.



Une cinquantaine de clients étaient présents lors de cette journée d'information sur la pulvérisation organisée par la société Ruzé, à Brienon.

Alors que depuis le 1er janvier 2009, le contrôle technique des pulvés est devenu obligatoire et que leur utilisation est aujourd'hui encadrée par nombre de mesures réglementaires et environnementales, il est plus que jamais important pour les exploitants d'utiliser leur matériel dans les meilleures conditions possibles et avec la plus grande efficacité. La journée d'information organisée par les établissements Ruzé, en partenariat avec l'agence 2P Conseil, allait en ce sens et a réuni une cinquantaine de clients de la société migennoise.

Pour Dominique Lachaud, responsable approvisionnement chez Ruzé : *«il y a tout un tas de gens qui passent aujourd'hui dans les cours de ferme pour vendre des produits homologués ou non et il se raconte tout un tas de choses, certaines vraies, d'autres fausses. Le but d'une journée comme celle-ci est un peu de clarifier la situation dans la tête de chacun pour essayer d'améliorer les pratiques»*. Pas toujours facile de briser les idées toutes faites ou certaines images obsolètes... Aux questions de l'animateur, les réponses sont parfois multiples et surprenantes, comme de savoir quel volume d'eau 1 ha de blé est-il capable de retenir au maximum? *«600 litres ? 10000 litres ? 5000 litres ?...»* Perdu ! La bonne réponse était 300 litres. Une notion importante à prendre en compte, notamment en cas de rosée matinale, si l'on veut éviter une déperdition inutile du produit. Comme le rappelle Pascal Paquis, de l'agence 2P Conseil et animateur de la journée : *«la question à se poser est de savoir ce qu'il est possible de faire pour gagner du temps : augmenter la vitesse de travail ? Diminuer le volume? En gardant à l'esprit que la plante est un organisme vivant et qu'elle sait avant vous si les conditions sont favorables ou non, en matière de pluie notamment»*.
Quelles buses utiliser ? Quelles conditions de traitement ? Quels adjuvants... ? Autant de thèmes abordés tout au long de la journée, avec au final l'objectif d'optimiser la qualité de traitement. A entendre les réactions des participants à l'issue de la réunion, le pari a été tenu !

DOMINIQUE BERNERD

Chanvre

Congrès «*Constructions et Bioressources*» à Sens

Avec l'implantation annoncée d'une plateforme « Centre de ressources » à Sens en 2012, le développement de la filière chanvre devrait connaître un nouvel essor dans le département de l'Yonne.

Rassemblant à la fois l'assemblée générale de *«Construire en Chanvre»*, les 1ères Assises *«Constructions et Bioressources»*, le forum *«Chanvre et territoires»* ainsi qu'une journée technique à l'attention des formateurs agréés construction chanvre, le congrès 2011 qui vient de se dérouler à Sens avait plusieurs objectifs : informer sur l'utilisation des bioressources dans la construction, mettre en contact les différents acteurs de la filière, être un forum de discussion et un lieu de réflexion.
Le fait pour l'association *«Construire en Chanvre»* (CeC) de tenir congrès dans le nord du département n'est pas fortuit. C'est en effet à Sens que devrait s'implanter à l'horizon 2012, la plateforme *«C&B Construire en bio ressources»*. Avec pour objectif de mieux structurer les différents acteurs de la filière et combattre les freins au développement. Un projet qui s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'environnement et qui s'insère également avec le plan *«Bâtiments de Demain»* mis en place par la région Bourgogne. Ce dont s'est félicité François Patriat, son président, venu inaugurer ces 1ères assises et qui en rappelé l'enjeu : *«la tenue de ces assises est plus qu'un symbole. C'est un feu d'artifice pour réfléchir, échanger sur la construction, avec des matériaux nobles, sains, ancrés dans nos territoires, comme la paille, le chanvre, la pierre, la terre, le bois et le miscanthus…»* De souligner également que le secteur du Bâtiment bourguignon était, avec 46%, le secteur le plus énergivore, avec près du quart des émissions de gaz à effet de serre. Représentant toutefois un secteur économique majeur, avec 10 000 entreprises et plus de 40 000 actifs, dont la décennie à venir devrait connaître *«la plus grande révolution de son histoire»*, du fait de la construction durable et du *«bâtir propre»*.

«Il n'y a pas de petits acteurs en chanvre !»

Directeur d' Interchanvre», Sylvestre Bertucelli a rappelé dans son intervention les évolutions majeures de la filière chanvre en dix ans. Passée sous l'impulsion des industriels, d'un seul élément structural qui était la *«Fédération Nationale des producteurs de Chanvre»*, à un nouveau schéma articulé autour d' *«Interchanvre»*, représentant l'ensemble de la filière et avec un statut d'interprofession reconnu par l'État. Avec cette remarque, au regard de la surface totale cultivée en France : *«il n'y a pas de petits acteurs en chanvre !»*
L'activité agronomie et développement agricole du chanvre est aujourd'hui sous traitée par *«Interchanvre»* au Cetiom (Centre technique des Oléagineux et du Chanvre Industriel). L'une de ses représentantes, Sandrine Legros, est intervenue, pour rappeler toute l'importance à adapter aujourd'hui la culture aux besoins définis des industriels, en ayant un produit le plus homogène possible. L'optimisation des rendements étant un point critique, avec une variabilité pouvant aller de 4 à 14 tonnes/ha selon les conditions pédologiques et climatiques. Avec l'objectif de trouver des itinéraires techniques et culturaux privilégiant à la fois rendement et exigences de l'aval.

DOMINIQUE BERNERD

▶ Zoom sur le chanvre

Environ 15 000 ha de chanvre sont cultivés aujourd'hui en France, dont plus de 50% en France qui, avec 8 500 ha est le pays leader en termes de production et de transformation, loin devant l'Allemagne et le Royaume-Uni, dont les surfaces n'excèdent pas 1 500 ha
La production française de chanvre s'organise autour d'industriels de première transformation sur six principaux bassins de production : la Chanvrière de l'Aube (10), Eurochanvre (70), Agrofibre (31), Cavac Biomatériaux (85), Agrochanvre (50) et Coopérative centrale des producteurs de semences en chanvre (49).
Dans l'Yonne, la production de chanvre qui totalisait jusqu'en 2009, une surface de 262 ha pour 17 producteurs, est en nette diminution, avec 161 ha pour 16 producteurs. Une conséquence de la diminution de 40 % des tonnages contractualisés par la chanvrière de l'Aube. Un partenariat avec les Chanvriers de l'Est est en cours, afin de mettre en production de 200 à 300 ha à l'horizon 2012



Venu inaugurer les premières Assises «*Constructions et Bioressources*», le président du Conseil régional, François Patriat, avec à ses côtés le maire de Sens, Daniel Paris et Philippe Pelletier, du Comité national d'animation du Plan Bâtiment Grenelle (de droite à gauche).

Sécheresse

Les éleveurs de l'Avallonnais dans la tourmente

Les éleveurs de l'Avallonnais sont durement touchés par les conséquences de la sécheresse. Reportage chez deux d'entre eux, à Marrault, dans le Morvan et Annéot.



Devenu éleveur par passion, le «*Morvandiau*» Christophe Grimard, installé depuis une douzaine d'années.

«*D'ordinaire tout le hangar est plein et là, c'est à peine rempli à moitié…!* » Éleveur allaitant à Annéot, aux portes d'Avallon, installé depuis 1972, Rémy Commaille comptabilise à ce jour 90 balles roulées de foin pour la prochaine campagne. De quoi tenir 3 mois, sans même pouvoir passer l'hiver ! Côté rendements, l'expert pour les calamités est passé et a rendu son verdict : 30 % de moins et une grande hétérogénéité, certaines parcelles de blé atteignant à peine les 10 q/ha ! La paille ? Obligés d'aller la chercher à plus de 50 km de là, chez des céréaliers solidaires, du côté de Ravières. Une situation pire qu'en 1976 : «*je m'en souviens, on avait commencé alors à parler de sécheresse à la foire d'Avallon début mai. Et là, on a commencé à s'en plaindre au 15 mars !*»
Avec pour conséquence directe et pour améliorer la trésorerie, de décapitaliser en vendant des bêtes plus tôt que prévu. Les veaux de trois semaines sont partis à l'engraissement, les 39 mères à l'abattoir et au bout du compte, une perte sèche de 250 à 300 € par bête. Sans compter les animaux maintenus en stabule, faute de pouvoir les conduire au pré et qu'il faut nourrir. Quant aux autres, en pâture, on a commencé à leur apporter des rations supplémentaires dès le 3 juin, là où d'ordinaire on attend la fin des moissons, en juillet. Pour l'éleveur d'Annéot, pas question de lever un impôt sécheresse : «*on se fait trop mal voir après !*», préférant dans les mesures à prendre rapidement, «*une aide à l'UGB, comme ça, tout le monde serait réparti sur le même pied d'égalité*».



Sur cette parcelle de blé, Rémy Commaille sait déjà que le rendement ne dépassera pas les 10 q/ha !

«Une certitude, on est mal !»

Un peu plus au sud, à Marrault, Christophe Grimard élève avec deux associés, 200 vaches et autant de brebis, exploitant 110 ha de céréales. Éleveur par passion, installé il y a 12 ans, Christophe a vu lui aussi sa récolte de foin amputée de 50 %, là où d'ordinaire, il en fait 1200 bottes. Habitué chaque année à acheter de la paille en andain à moins de 20 €/t, l'opération solidarité mise en place s'apparente plus à ses yeux à de «*la vente de paille. Je regrette qu'on ait pas fixé un prix plancher et un prix plafond !*»
Ici aussi, on commence à faire partir des vaches de réforme. Encore cinq bêtes ce samedi, alors que les cours diminuent. Pour pallier le manque de foin et compléter les rations hivernales, de la paille d'orge de printemps et de pois a été achetée. Le report envisagé des annuités ? Christophe est contre : «*ça limite trop notre fond de roulement pour les années à venir*». Priorité sera donnée à une révision du plan de trésorerie et à une compression de toutes les charges : «*de toute façon, on est mal !*»

DOMINIQUE BERNERD

▶ A noter

Sécheresse Précisions sur l'utilisation des jachères

Les dispositions réglementaires relatives à l'entretien des surfaces gelées ne permettent pas leur utilisation. Cependant, par décision du ministre de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, des dérogations peuvent être demandées, elles concernent :
- Le pâturage et le fauchage sur les parcelles déclarées en gel fixe ou en gel spécifique,
- Les dépôts temporaires de fourrages et de paille tolérés sur les parcelles déclarées en gel,
- Comme pour les autres cultures, la possibilité d'implanter dès à présent, une culture dérobée sur une parcelle en gel. L'agriculteur devra en informer la DDT sur papier libre.

Demandes à formuler auprès de la Direction Départementale des Territoires
Renseignements : Pierre Leveau - Tél 03 86 40 19 22

SERVICE DE L'ECONOMIE AGRICOLE DDT 89

Internet

Quand les communes sortent de l'ombre…

Quelques jours à peine après la visite du Premier ministre, François Fillon, la petite commune de Jouy est de nouveau à l'honneur, avec l'inauguration d'un équipement NRA Zone d'Ombre, assurant désormais à l'ensemble de ses habitants un accès au haut débit.

Promesse avait été faite il y a quelques années par l'ancien président du Conseil général, aujourd'hui ministre, Henri de Raincourt, d'apporter un accès haut débit à l'ensemble des habitants du département. Un investissement important de l'ordre de plus de 2 millions d'euros a permis dans un premier temps d'équiper la totalité des 153 centraux téléphoniques icaunais de la technologie ADSL, pour une couverture de près de 96,4 %, grâce notamment au plan «*Haut débit pour tous*», signé en partenariat avec France Telecom.
Restait à couvrir les 13 zones d'ombre qui jusqu'alors ne pouvaient encore bénéficier de l'ADSL, particulièrement dans les secteurs de Aisy-sur-Armançon, Arcy-sur-Cure, Armeau, Asquins, Bazarnes, Jouy, Quarré-les-Tombes, Villefargeau, Voutenay-sur-Cure, Cravant, Domats, Saint-Privé et Villethierry. Parmi l'ensemble des technologies proposées pour réaliser des compléments de couverture, c'est la solution «*NRA ZO*» de France Telecom, qui a été retenue par l'assemblée départementale. Le 11 juin dernier les communes de Jouy et Domats, dans le nord Sénonais, inauguraient leur installation, en présence du ministre de la Coopération, du président du Conseil général, André Villiers et de représentants de France Telecom Orange, ainsi que de nombreux élus du département.
L'inéligibilité à l'ADSL est principalement causée par un affaiblissement du signal numérique, directement lié à la longueur de la ligne et au diamètre des fils de cuivre qui la composent. Passé 7 km, le signal numérique devient trop faible et il n'y a plus d'ADSL, du fait de l'éloignement géographique du central téléphonique sur lequel les lignes sont raccordées.

L'accès à «*l'autoroute numérique*» : un enjeu pour les territoires

Le «*NRA ZO*», est une solution technologique filaire sur le réseau local existant, consistant à créer un nouveau «*nœud de raccordement abonné*» couvrant tout ou partie de la zone d'ombre et qui agit comme un amplificateur du signal.
Grâce à ce dispositif ouvert à tous les fournisseurs d'accès, une soixantaine de nouveaux foyers de Jouy et de Domats bénéficient désormais d'un accès haut débit. Les foyers déjà connectés à l'ADSL voyant une montée en débit de leur ligne pouvant aller jusqu'à 8 et 18 Mbit/s.
Soulignant que s'il avait fallu plus de 50 ans pour distribuer l'eau potable dans toutes les communes, il avait suffi de quelques années pour accéder à «*l'autoroute numérique*», Henri de Raincourt en a rappelé l'enjeu pour les territoires : «*les gens viendront s'installer ou resteront dans les zones où ils pourront avoir à disposition des équipements qui, en nombre comme en qualité, correspondent aux attentes de notre époque… L'un des défis essentiels de toute collectivité est de bien comprendre cela, seule façon d'anticiper et de se donner les meilleures chances de gagner*».

DOMINIQUE BERNERD



Parmi les personnalités présentes pour l'inauguration : Bruno Janet, conseiller spécial du PDG de France Telecom Orange, Jean-Baptiste Lemoyne, conseiller général de Chéroy, Marie-Louise Fort, députée de la circonscription, le président du Conseil général, André Villiers et Henri de Raincourt, ministre chargé de la Coopération (de gauche à droite)

Commercialisations des bovins

Feder, une nouvelle union de coopératives pour peser sur le marché

Des rencontres et des échanges suivis ont préparé le terrain. Le protocole signé par les élus des coopératives Global-Socaviac-Epis Centre, concrétise ce travail de partenariat. Un protocole qui servira de base économique et juridique à la constitution d'une nouvelle union : Feder, union de coopératives.



Les trois présidents signataires, de gauche à droite, Yves Largy, président de Global, Bertrand Laboisse, président de Socaviac, Jean-Marc Dubois, président de Epis centre. Debout : Henri-Emmanuel Journé, directeur de Socaviac, Michel Millot, directeur de Global.

Cette union des trois coopératives au sein de Feder dont deux sont fortement spécialisées ruminants bovins, ovins et caprins, s'expliquent par une communauté d'intérêts et une volonté d'améliorer l'efficacité commerciale et de rationaliser les coûts logistiques dans une grande zone nord du bassin allaitant. La participation d'Epis centre, déjà engagée par des accords avec Socaviac, permet d'adosser l'Union Feder à un groupe d'une taille significative et de lier l'activité de production et d'élevage à l'activité *«alimentation animale»* ce qui permet de proposer une offre complète à l'ensemble des adhérents des structures concernées. Etant entendu que les coopératives Global et Socaviac subsistent en tant que coopératives spécialisées ovines et caprines, avec leurs organisations de producteurs. Elles conservent leurs relations avec leurs adhérents et les facturations seront établies sans changement.

Une *«puissance de feu»* de plus de 200 000 bovins

Pour Matthieu Prin, responsables des affaires générales du groupe Global, *«l'avantage de l'Union c'est d'abord de disposer d'une mise en marché commune de plus de 200 000 bovins et 160 000 ovins»*. Les deux structures Global et Socaviac partagent les mêmes objectifs stratégiques puisque l'une comme l'autre ont une activité de commercialisation de bovins gras comparable, respectivement 40 000 et 47 000 têtes. L'activité maigre étant également répartie chez Global (48 000) et plus importante chez Socaviac (70 000). L'une comme l'autre croit en l'engraissement sur leur zone de déploiement et comptent favoriser cette *«activité créatrice de valeur ajoutée, à condition de jouer sur les leviers essentiels que sont la maîtrise des coûts de production et plus particulièrement du coût de l'alimentation»*.

L'export n'est pas pour autant délaissé précise Matthieu Prin et Global *«n'a pas attendu la contraction du marché italien pour développer les échanges avec les pays tiers de la Méditerranée, comme l'Algérie où plus de 2000 animaux ont été exportés cette année»*. Ce travail à l'export concernant les bovins maigres, les bovins gras et la viande.

Le principe de l'union Feder étant acté, la prochaine étape sera sa mise en œuvre, prévue au 1er janvier 2012, date à partir de laquelle tous les animaux des coopératives seront mis en marché par l'union Feder. Une façon de peser un peu plus sur le marché, où du moins d'y gagner en visibilité, face à des opérateurs sensibles à la puissance de production de la nouvelle entité et aux volumes traités par les outils d'abattage importants qu'elle alimente. D'ici là une direction unique du grand ensemble aura été mise en place et un travail en commun sur les circuits et débouchés sera engagé. L'union constituée et la logistique bovine sur les rails, une prochaine étape devrait concerner la commercialisation des ovins, un secteur qui a tout à gagner à être adossé aux moyens logistiques des bovins.

AMK

▶ Zoom sur..

La Socaviac a son siège à Villefranche d'Allier. Sa zone d'activité s'étend à l'Allier, la Saône et Loire, une partie de la Nièvre et au Puy de Dôme. Elle alimente en particulier l'abattoir de la Socopa viandes (groupe Bigard) à Villefranche d'Allier. La commercialisation des gros bovins et du cheptel allaitant, en particulier, constitue, comme pour l'union Global, la majeure partie de son activité. Global et Socaviac avaient déjà amorcé un rapprochement en menant un travail commun sur la logistique et les questions vétérinaires.

Interprofession bovine

Bilan d'actions pour Interbev Bourgogne

Les membres de l'interprofession bovine se sont réunis en assemblée générale pour un bilan d'actions fortement ciblées sur l'information et la communication. En toile de fond, la présentation d'une étude sur l'exportation française de bovins vivants et de viande bovine.



Bertrand Oudin, au centre, «tourne» sur les territoires pour présenter l'étude sur l'exportation des bovins français, à chaque étape, le débat est relancé.

Réunis en assemblée générale au Pôle agricole de Pouilly-en-Auxois, les membres d'Interbev Bourgogne ont dressé le bilan des actions 2010. Des actions où la communication sur les produits et les métiers tient une place prépondérante. Le but étant d'assurer la promotion de la viande auprès de différents publics cibles, dont les jeunes au travers de nombreuses démarches dans les établissements d'enseignement. Interbev Bourgogne s'investit également dans la commission régionale de conciliation, destinée à résoudre les litiges issus de transactions. Si le nombre de litiges augmente, remarque Jean-Pierre Fleury, président d'Interbev Bourgogne, tous ont été résolus comme ce fut le cas des 13 dossiers ouverts en 2010. Enfin, la structure régionale exerce aussi ses compétences dans la gestion, l'organisation et le suivi des démarches collectives. Les structures détentrices de marque sous signe officiel de qualité et les organisateurs de concours d'animaux de boucherie de haute qualité, bénéficient ainsi d'un soutien.

L'export en ligne de mire

L'assemblée a bien entendu évoqué le contexte particulièrement préoccupant de cette année 2011, sur fond de sécheresse, de crise du revenu et avec en plus de nouvelles inquiétudes liées à des problèmes sanitaires sur un lot de steaks hachés. Où trouver un second souffle qui permette à l'élevage de sortir de l'ornière ? L'étude présentée par Bertrand Oudin, du cabinet Blezat consulting, sur les exportations françaises de bovins vivants et de viande bovine ouvre quelques perspectives. Cette étude commandée par France AgriMer et réalisée en partenariat avec l'Institut de l'élevage suscite le débat partout où elle est présentée, à Pouilly comme ailleurs.

D'abord planter le décor : le bilan français apparaît contrasté, avec une production nationale qui s'effrite du fait de la diminution des vaches de réformes laitières, une consommation intérieure légèrement baissière presque exclusivement orientée vers la consommation de femelles et une production globale qui propulse quand même le cheptel bovin français au premier rang en Europe. Nous importons 360 000t. de viande (surtout issue du troupeau laitier européen) et nous exportons nos broutards vers l'Italie à fin d'engraissement. Le marché italien (60% en valeur), marque lentement mais sûrement le pas. Or au moment où notre consommation s'érode et où notre production décroît, la demande mondiale s'accroît dans un marché assez instable, car soumis à de nombreux aléas, monétaires, climatiques, sanitaires, commerciaux…

En France, les prix à la production ne décollent pas, alors que les grandes tendances sur le plan mondial sont plutôt satisfaisantes et que des opportunités sont à saisir sur certains marchés. La France a des atouts, mais des atouts qu'il faut adapter aux attentes des nouveaux marchés extérieurs. Tout pousse à conjuguer les efforts à l'exportation et c'est un choix stratégique qui nécessite de faire évoluer les pratiques commerciales. Le pourtour méditerranéen apparaît ainsi comme une destination d'export à notre portée. Au fil de l'étude, différents scenarios se dessinent, du plus favorable au plus inquiétant, mais une certitude se dégage de l'ensemble des réflexions : c'est à l'export que l'on peut trouver les moyens de soutenir la production nationale. Pour atteindre ce cap et déterminer de nouvelles orientations, il faut dès à présent engager une réflexion interprofessionnelle forte et dégager des capacités d'investissement importantes, conclut Bertrand Oudin.

AMK

Section des anciens exploitants de la Nièvre

Haro sur le niveau des retraites

L'assemblée générale de la section des anciens exploitants de la FDSEA 58 a tenu son AG annuelle à La Machine le 23 juin dernier. Jean Monais, le président, a repris, quasiment dans les mêmes termes, son discours de 2009. Comme pour bien marquer son mécontentement de voir le niveau des retraites ne pas évoluer.



Près de 130 ancien(ne)s exploitant(e)s ont assisté à l'AG de la section le 23 juin à La Machine.

« Alors que la crise qui a affecté notre pays cette année passée a particulièrement impacté le pouvoir d'achat des retraités de l'agriculture, nous ne voyons rien venir. Oh si, que dis-je? O,90% de hausse du montant des retraites au 1er avril dernier: le gouvernement est lui aussi adepte des poissons d'avril. Et moi qui pensais que ce genre de blagues ne pouvait être fait que par des enfants !»

Le président de la SDAE (section départementale des Anciens exploitants agricoles), Jean Monais n'y est pas allé par quatre chemins, pour faire part de sa rancoeur. Et de *«resservir le même et unique discours qu'en 2010. Les anciens ne peuvent plus se contenter de compassion servie tiède au cours des multiples discours des politiques, et cela qu'ils soient de la majorité actuelle ou pas !»*

Rapport moral très politique

Tout au long de ses huit pages de rapport moral, Jean Monais a voulu faire part de ses aigreurs et a, somme toute, tenu un discours très politique. Pour mieux brocarder les politiques. *«Il m'est aujourd'hui difficile de ne pas évoquer l'état d'esprit détestable et regrettable dans lequel, nous, anciens exploitants, sommes aujourd'hui contraints de travailler pour la reconnaissance de nos difficultés»*. Et de mesurer la perte d'influence des personnes âgées sur le débat public: *«notre tort est probablement de ne plus représenter suffisamment pour que nos responsables politiques ne fassent pas l'impair d'oublier, une fois les belles paroles dévoilées, les retraites agricoles en période de réforme et de discussion nationale sur le sujet»*. Jean Monais a d'ailleurs souligné l'absence, depuis déjà plusieurs années, et cette fois-ci encore, des parlementaires aux travaux de l'AG des anciens. Et d'appeler à la mobilisation générale: *«quelle catégorie socioprofessionnelle pourrait tolérer, après des années de labeur, des niveaux de pension inférieurs à l'ensemble des minimas sociaux de notre pays ?»*

E.C.

Anciens exploitants de l'Yonne

Rencontre en préfecture sur le thème de la dépendance

Une délégation de la section des Anciens Exploitants de la FDSEA de l'Yonne a été reçue par le préfet de l'Yonne, Jean-Paul Bonnetain. Une rencontre où l'on a beaucoup parlé de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées, alors qu'une loi spécifique sur le sujet devrait être présentée à la rentrée.



Autour du préfet de l'Yonne, la délégation de la section des anciens exploitants FDSEA, conduite par son président Jean-Marie Sapin. Participaient également à la rencontre : Clarisse Bachelay, directrice de la FDSEA 89 et Jacqueline Borsotti, responsable du pôle *« Offre de santé »* à la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

Tout le monde en convient : la réforme de la dépendance des personnes âgées est une nécessité ! Le vieillissement de la population aidant, les besoins financiers à l'horizon 2020 ne seront plus de 22 mais de 32 milliards d'€. Il y a urgence à rénover le système ! Reste à lever le flou entretenu par le projet de loi annoncé : faut-il parler de 5ème risque ou de 5ème branche ? Le premier terme laissant entendre que la prise en charge serait en grande partie assumée par l'assurance privée, le second par une prise en charge sécurité sociale dans le cadre d'une solidarité nationale. La question est d'autant plus d'actualité pour le monde agricole, que le secteur subit déjà les départes en retraite de la génération «baby boom» et que l'on compte aujourd'hui 1 actif pour 3 retraités. Se pose également pour les anciens exploitants, la question de la faiblesse des retraites, alors que la moitié d'entre elles n'excède pas 680 € mensuels, face au coût du séjour en maison de retraite.

La délégation d'anciens exploitants conduite par son président, Jean-Marie Sapin, a rappelé au préfet quelles étaient leurs demandes en la matière : une prise en charge de la perte d'autonomie assumée par la solidarité nationale au travers d'un socle de base, un financement de ce socle assuré par la fiscalité et non par un prélèvement sur les revenus du travail, une révision des minima de prise en charge pour les personnes les plus dépendantes, le maintien du niveau 4 de la grille AGGIR évaluant le degré de perte d'autonomie pour l'ouverture au droit à l'APA. Le préfet de l'Yonne s'est montré attentif aux propos de chacun, rappelant qu'en termes de dépendance : *«il y avait place à un véritable débat national où chacun se sente concerné et où l'on trouve des solutions qui satisfassent tout le monde…Contrairement au handicap, c'est notre lot commun, personne n'y échappe et les besoins sont exponentiels !»*

Pour l'heure, la ministre des Solidarités, Roselyne Bachelot, vient d'annoncer qu'une loi spécifique sur la dépendance devrait être présentée à la rentrée, en parallèle des mesures financières *«d'urgence»* déjà prévues dans le projet de budget de la Sécurité sociale. Le président de la république devant annoncer ses décisions sur le sujet dès juillet.

Dominique Bernerd

Mondialisation

G20 agricole : un bel essai collectif… à transformer

Avec le G20 et le G120, les récentes réunions sur l'agriculture mondiale sont terminées. Qu'en reste-t-il ?

Vingt ministres concernés et au final un plan d'action en 56 paragraphes sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture. Tel peut être résumé le G20 réunis à Paris. En parallèle se réunissait à l'OCDE le G120, où 120 délégations paysannes étaient venues appuyer ce G20 et la régulation des marchés. A l'initiative de la FNSEA et des JA, 250 représentants d'organisations agricoles et paysannes de 80 pays avaient fait ainsi le déplacement pour participer et peser dans les débats sur l'agriculture et l'alimentation.
Ils sont venus du Mali, du Niger, du Brésil, du Japon, des États-Unis, du Canada, de l'Uruguay… pour affirmer haut et fort, comme Xavier Beulin, président de la FNSEA et initiateur de cette rencontre du G120, qu'il fallait *«renoncer au principe qu'une partie du monde doit nourrir l'autre»*. L'agriculture doit être développée partout sur la planète.

Un vrai défi

C'est un vrai défi que de nourrir d'ici 2050, 9 milliards d'habitants. Au final, les ministres du G20 se sont mis d'accord sur la nécessité d'augmenter la production agricole, partout dans le monde, de relancer les investissements et d'accroître la productivité. Mais au-delà des déclarations de principe, aucun objectif chiffré n'a été fixé sur les conditions de la création d'un environnement favorable… Les ministres de l'agriculture ont toutefois pris des engagements contraignants sur la mise en place d'un système d'information sur les marchés agricoles géré par la FAO.

«Tout... va dans le bon sens»

Du côté des acteurs de l'agriculture, les réactions sont plutôt favorables, non sans relever les étapes qui restent à franchir et les zones d'ombres. *«Je suis satisfait… C'est une vision plus multipolaire qui s'affirme»* a déclaré Xavier Beulin, *«Tout ce qui concerne l'augmentation de la production pour satisfaire les besoins, la recherche et l'innovation, faire de l'année 2012 l'année de l'eau ou encore l'idée de mettre en place un institut international de recherche sur le blé… va dans le bons sens»*.
Mais le syndicat majoritaire garde la tête froide et précise qu'il « *reste à confirmer les points sur la régulation et la supervision des marchés financiers agricoles par les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du G20* ».

▶ En bref

FNB Un plan de sauvegarde pour l'élevage

«Le gouvernement français n'échappera pas à la mise en œuvre d'une mesure spécifique pour l'élevage bovin viande de reports d'annuités de grande ampleur, en fin de tableau» estime la Fédération nationale bovine dans un communiqué. Elle considère en effet que la souscription de nouveaux prêts, quand l'achat de fourrage se chiffrera à 15 000, voire 20 000 euros n'est pas la réponse adaptée aux graves difficultés que rencontrent les éleveurs. A court terme, leur situation doit être sécurisée : l'offre de fourrage est insuffisante pour répondre aux besoins et toutes les capacités de transport devraient être mobilisées pour récupérer tous les volumes de paille disponibles. En outre, la FNB demande une hausse immédiate des restitutions pour déployer l'export pays tiers, ainsi qu'un mesure exceptionnelle de stockage pour gérer l'afflux des animaux lié à la décapitalisation.

Orama Produire plus

«La première manière de réguler les marchés, c'est de produire plus» a déclaré Philipe Pinta, le président de l'AGPB et d'Orama, à l'issue du G120 organisé par la FNSEA et les JA. Et cela est d'autant plus nécessaire que la planète va compter 9 milliards d'habitants en 2050 et que les besoins alimentaires vont augmenter de 70 %. Cette croissance de la production doit être réalisée partout, non seulement dans les pays développés et émergents, mais aussi dans les pays en développement pour améliorer l'autosuffisance.
Quant à la France, elle a une responsabilité particulière vis-à-vis de rive sud de la Méditerranée, en raison de sa proximité géographique, dans une zone *«où le déficit en céréales est le plus élevé du monde»*.

Retraite de Régis Amiotte

«Se battre pour légitimer le bien-fondé de l'agriculture nivernaise»

Le directeur de la FDSEA58 prend sa retraite à la fin du mois. Après 36 ans de loyaux services, Régis Amiotte tire sa révérence. Il laissera un vide dans ce monde agricole nivernais qu'il a épaulé dans ses succès comme dans ses heures les plus sombres. Interview.

Régis Amiotte a été embauché en août 1975 par Lucien Blaudier et André Bertrand, alors président et directeur de la FDSEA58.

R.A.: *«Mon embauche correspondait à des fonds nouveaux, liés à un appel de cotisation de 30 centimes de francs par vache auprès des éleveurs adhérents du GDS. Il s'agissait de suivre les sections animales de la FDSEA et notamment la section bovine. A ce moment-là, déjà, il y avait de sérieux problèmes de vente, notamment des broutards à l'exportation. Mon objectif était de faire des sections d'élevage le pendant de celle des grandes cultures (AGPB, AGPM...)»*



Régis Amiotte a mené l'action syndicale de la FDSEA58 depuis 1975. Depuis fin juin, il est officiellement en retraite.

Depuis 36 ans que vous dirigez le syndicalisme agricole dans la Nièvre, quelles évolutions avez-vous constatées?

R.A.: *«La différence essentielle est que nous sommes passés d'un système relativement extensif dans des petites structures à des structures plus importantes et de gros progrès techico-économiques ont été réalisés par le secteur de l'élevage. L'année 1976 a été un tournant. Les éleveurs ont alors commencé à nourrir leurs animaux avec des compléments. Cela a été un vrai virage, avec une augmentation des surfaces mais sans excès, en particulier dans le Morvan. Jusqu'alors, dans les milieux parisiens, on avait tendance à dire que les éleveurs écoutaient pousser l'herbe. C'est certainement le secteur qui en 30 ans a le plus progressé sur le plan technique et génétique»*.

Les éleveurs n'ont-ils pas été mal récompensés de leurs efforts?

R.A.: *«Nous sommes passés de crises en crises avec quelques périodes d'accalmie. Le travail n'a pas été récompensé par des justes prix. Ce qui a été gagné par les éleveurs est dû à l'organisation de leur travail, en dépit des crises successives qu'ils ont traversées. Résultat: le troupeau s'est maintenu, voire développé»*.

L'accroissement est-il toujours en cours?

R.A.: *«On va plutôt vers un palier, en raison des difficultés économiques»*.

Quel a été l'impact de l'action syndicale durant toutes ces années?

R.A.: *«Grâce à la participation active de responsables du département dans les structures nationales, la Nièvre a contribué à une nouvelle dynamique syndicale et économique. Grâce à des personnes telles que Hubert Delourme (secrétaire général de la FDSEA et membre du bureau FNB), Henri Blot (section laitière et FRSEA), René Championnat (administrateur FNB) et plus récemment Didier Ramet, Emmanuel Bernard et Marie-Bernard Benoist, qui siègent dans les structures régionales et nationales, nous avons progressé. C'est grâce à ces dynamiques gens-là que le bassin allaitant s'est regroupé dans un groupe réunissant 22 départements français. Nous avons obtenu le classement de la quasi-totalité de la Nièvre en zone défavorisée, la prime à la vache allaitante ainsi que la prime à l'herbe avec l'appui de Pierre Bérégovoy, alors ministre de l'Économie et des Finances. Ces acquis ont aussi été possibles grâce à la mobilisation de responsables régionaux de haut niveau tels que Paul Rhéty, Pierre Dumont Saint Priest, Christian Decerle, Louis Collodin, Daniel Perrier et Jean-Pierre Fleury, accompagnés aujourd'hui par Bruno Viallet, le responsable administratif du groupe des 22»*.

Et ensuite?

R.A.: *«Nous ce qui nous inquiète, c'est l'évolution de la PAC et comment ces soutiens seront-ils restructurés? Toutes ces aides cumulées, c'est une porte de sortie pour les éleveurs car les prix demeurent insuffisants. Il y a un risque de disparition du zonage défavorisé et de la prime à l'herbe. Ce sont des enjeux pour les mois qui viennent»*.

Vous êtes arrivés avec la sécheresse de 1976, vous repartez avec la sécheresse de 2011. Qu'est-ce qui a changé?

R.A.: *«La différence, c'est la taille des exploitations et les techniques de récoltes fourragères. Cette année, au début, la sécheresse s'est montrée plus grave que celle de 1976. Il faut espérer que l'été ne soit pas trop caniculaire et que l'arrière-saison soit propice à la repousse de l'herbe, pour que les éleveurs n'aient pas à alimenter trop tôt les animaux. La perte sur la première pousse est considérable: elle va de 50 à 70% selon les zones»*.

Vous serez en retraite fin juin. Quel message voulez-vous laisser?

R.A.: *«Que l'agriculture est le premier secteur économique de la Nièvre. C'est une vraie richesse. On peut regretter que des groupes écologistes qui se sont développés dans le département sapent le moral des agriculteurs alors qu'ils ont toujours pratiqué ici une agriculture raisonnable et raisonnée. Il ne faudrait pas perdre ces productions demain. Il faut se battre pour faire reconnaître la légitimité et le bien-fondé de cette agriculture nivernaise, qu'il s'agisse des éleveurs ou des céréaliers»*.

PROPOS RECUEILLIS PAR EMMANUEL COULOMBEIX

En direct de la MSA

Patrick Marinesse
Tout est prêt pour le 1er juillet !
Retraite
La réforme est entrée en vigueur.

Jean-Marc Tourneux
« *Rester dans le bain malgré la retraite* ».
Daniel Olivier
Demandeur d'emploi ? Non ! Retraité…

Plan de maîtrise des dépenses de santé
Le juste soin au juste coût.
L'Atexa - Certains cotisants solidaires sont également concernés.

Dossier réalisé en collaboration avec la CRMSA de Bourgogne

La vie de l'institution

PAS et COG 2011-2015

La feuille de route de la MSA

Après les orientations institutionnelles 2006-2010, deux nouveaux projets attendent le réseau des caisses MSA : le plan d'action stratégique (PAS) et la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2011-2015. Pour une MSA performante et à l'écoute des besoins de ses adhérents…

Au 1er avril 2010, la MSA a restructuré son réseau en 35 caisses atteignant ainsi l'objectif essentiel de son plan d'action stratégique et de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2006-2010.
Dans le cadre des autres grands objectifs fixés pour 2006-2010, la MSA a accompagné les grandes réformes de l'État dans les domaines de la santé, de la santé sécurité au travail, de la famille, de la retraite et des entreprises en renforçant sa coopération avec les autres régimes de protection sociale. Grâce à son guichet unique, elle a globalement maintenu la qualité du service apporté à ses adhérents. Elle a également contribué par son action sur les territoires, et notamment celle de son réseau d'élus, à la mise en œuvre des politiques publiques de prévention, d'accès aux soins, d'accueil de jeunes enfants, de maintien des personnes âgées sur leur territoire de vie… Elle s'est aussi fortement investie dans l'accompagnement des crises agricoles.
Après tout ce chemin parcouru se profilent à l'horizon deux projets dans lesquels la MSA va devoir s'engager pour les 5 années à venir.
Tout d'abord, la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), qui vient d'être signée entre l'État et la MSA. Elle s'inscrit dans le contexte de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui exige de tous les opérateurs publics une efficacité accrue dans l'atteinte de leurs objectifs et une meilleure efficience dans la gestion des moyens qu'ils y consacrent.
Elle précise ainsi les attentes des ministères de la tutelle à l'égard de la MSA dans les domaines suivants :
▸ la relation de service, l'information et le conseil,
▸ le déploiement des politiques publiques sur le champ de la protection sociale,
▸ les actions de maîtrise des risques et de lutte contre la fraude,
▸ la performance de gestion et le développement durable.
En contrepartie, l'État s'engage sur les moyens accordés à la MSA, ce qui signifie qu'il reconnaît sa place dans sa mission de service public en direction des ressortissants agricoles et par voie de conséquence la pertinence de son guichet unique.
Pour répondre à cet engagement, la Caisse Centrale souhaite donc faire adhérer le réseau des caisses au **Plan d'Action Stratégique ou "PAS"** qui est le 2e projet qui attend la MSA.
Ce PAS emmènera la MSA sur trois grandes orientations :
▸ l'offre institutionnelle, avec un renforcement de sa politique d'affiliation, une inscription comme opérateur de services et une exportation de ses compétences vers ses différents partenaires,
▸ la relation de service, avec le déploiement d'une proximité MSA en lignes (internet et accueil téléphonique), une présence sur les territoires par le biais de ses agences locales, par l'accompagnement spécifique des personnes, des projets locaux et des événements de la vie,
▸ la performance collective, en optimisant les organisations pour dégager des ressources.
Ce plan a été adopté lors de l'assemblée générale de la Caisse Centrale le 23 juin 2011.
L'étape suivante consistera à le décliner concrètement sur le plan local et notamment en Bourgogne. ■



Éditorial



Le 27 mai dernier, j'ai eu le plaisir d'accueillir à Autun de nombreux partenaires et délégués venus de toute la Bourgogne, à l'occasion de l'assemblée générale de notre structure.
Au-delà de la partie statutaire que constitue l'approbation des comptes, la présentation des rapports d'activité et moral du Directeur Général et du Président ainsi que le vote des résolutions financières, cette rencontre a avant tout permis de faire le point du chemin parcouru après un an de fonctionnement et, aussi et surtout, de se lancer sur la route de l'avenir.
Je ne pourrai pas revenir ici sur tous les échanges avec la salle et les discussions de la table ronde, mais, je dois bien vous l'avouer, le défi est de taille.
Au programme des prochaines étapes, nous aurons donc à nous conformer aux directives de la Convention d'Objectifs et de Gestion, et ses contraintes budgétaires, tout en déclinant localement le Plan d'Action Stratégique qui vise lui le développement de l'offre institutionnelle, de la relation de service et de la performance collective. Équation difficile à résoudre me direz-vous ?
Le professionnalisme des salariés de notre caisse et le recours à de nouveaux outils technologiques nous permettront sans aucun doute sa résolution, de même que de garder notre place dans le peloton des MSA de France.
Un premier exemple de ce qui nous attend est la réforme de la retraite. L'évolution permanente de la législation ne nous empêchera pas de répondre à nos adhérents, eu égard à notre mission de service public. C'est en tout cas de ce sujet dont nous avons choisi de vous parler aujourd'hui, et je vous en souhaite bonne lecture.

Dominique Bossong,
Président de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne



msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Retraite : ce que la réforme

Zoom

Patrick Marinesse

Tout est prêt pour le 1er juillet !



Patrick Marinesse est le responsable du secteur étude pour le service retraite de la caisse régionale MSA Bourgogne. Avec son équipe, il reçoit les nouveaux textes et circulaires émanant des ministères. Sa mission consiste à « *les rendre digestes* » de sorte qu'ils soient applicables par les techniciens du service retraite. Ils ont aussi la charge de former les agents techniques et de gérer l'actualisation des logiciels "retraite" de la caisse au regard des évolutions législatives.

Quelles sont les mesures phares de la nouvelle réforme des retraites ?
Patrick Marinesse : la mesure la plus emblématique est le report de l'âge légal de départ à la retraite. Il va passer progressivement de 60 à 62 ans. À partir du 1er janvier 2018, ce sera 62 ans pour tout le monde. D'ici là, les premiers qui seront impactés dès le 1er juillet prochain, sont les gens nés à partir du 1er juillet 1951. Ils devront attendre 4 mois de plus que leurs aînés de juin 51. La génération 52 devra quant à elle attendre 4 mois supplémentaires et ainsi de suite jusqu'en 2018.
Parallèlement, la durée exigée pour l'obtention d'une retraite à taux plein sera augmentée d'un trimestre pour les générations 53 et 54, ce qui portera cette durée à 165 trimestres pour elles et les générations suivantes.
Corrélativement, l'âge légal donnant droit à une retraite à taux plein quelle que soit la durée de cotisation sera, lui aussi, reporté progressivement de 65 à 67 ans.

Y-aura-t-il des dérogations pour des situations particulières ?
P. M. : seul le critère de pénibilité pourra éventuellement permettre de déroger à la règle. Il faudra toutefois justifier d'une incapacité d'au moins 20 % liée à une maladie professionnelle ou bien à un accident du travail ayant entrainé « *des lésions identiques à celles indemnisées au titre d'une maladie professionnelle* ». Le simple fait d'avoir eu un accident de travail n'est donc pas suffisant. Les demandeurs devront se soumettre à l'examen d'un médecin conseil et une commission pluridisciplinaire examinera les situations particulières.
Pour les personnes ayant travaillé depuis l'âge de 15 ou 16 ans, le dispositif "carrière longue" offrira toujours la possibilité d'un départ anticipé. Mais en fonction de l'année de naissance, la possibilité de départ anticipé peut être retardée.
La réforme des retraites engendre aussi quelques avancées. Autrefois réservé aux chefs d'exploitations, le régime de retraite complémentaire obligatoire sera désormais ouvert aux aides familiaux ainsi qu'aux conjoints. D'autre part, la possibilité d'un calcul des retraites sur les 25 meilleures années est encore en discussion. À noter enfin que pour les non salariés agricoles, il est possible de déroger à la règle de cessation d'activité afin de pouvoir cumuler une retraite et un revenu d'activité.

Une telle réforme ne doit pas être sans conséquences pour vos services. Qu'en est-il au juste ?
P. M. : la loi a été votée en novembre et nous avons dû attendre la parution des décrets le 30 décembre. Suite à cela, il nous a fallu étudier, digérer, interpréter les circulaires. C'est un travail complexe car les textes ne disent pas tout et il faut parfois se faire préciser des points par le ministère. Ensuite, il a fallu rédiger les notes techniques, former nos techniciens, actualiser notre informatique… Tout sera prêt le 1er juillet prochain !

Combien la MSA compte-t-elle de retraités agricoles en Bourgogne, quel est le montant des retraites versées et quel impact aura la réforme sur le nombre de dossiers traités ?
P. M. : nous avons 64.000 retraités non salariés ce qui représente plus de 30 millions d'euros de prestation et près de 88.000 retraités salariés pour plus de 16 millions d'euros versés.
Depuis deux ans, nous avions déjà une baisse du nombre des dossiers avec la fin des départs en retraite des baby-boomers. Le report de l'âge légal va accentuer la baisse cette année, mais cet effet s'estompera à partir de 2014.

Comment faire sa demande de retraite ?
P. M. : l'idéal, c'est de se connecter sur le site www.msa-bourgogne.fr. On peut y faire une demande en ligne ou se procurer une demande écrite par téléchargement. Depuis 1996, le futur retraité n'a qu'une seule demande à remplir (demande unique). Le dossier est ensuite transmis automatiquement aux différents régimes concernés. Pour les agriculteurs, la demande unique vaut également pour la retraite complémentaire obligatoire. S'il le souhaite, l'adhérent a toujours la possibilité de venir se faire aider au guichet, en prenant rendez-vous. ■

Pour mieux comprendre

Retraite

La réforme est entrée en vigueur

Depuis le premier janvier 2011, la réforme des retraites est entrée en vigueur. Les principales modifications apportées par la loi produisent leurs effets depuis le 1er juillet.
Zoom sur quelques conséquences clefs.



Les mesures phares de la réforme visent à allonger progressivement la durée d'activité pour tous les actifs qu'ils soient salariés du secteur privé, agriculteurs, travailleurs non salariés non agricoles ou fonctionnaires.
Le premier changement, c'est le relèvement de deux ans, d'ici à 2018, de l'âge d'ouverture des droits à la retraite, qui passe ainsi de 60 à 62 ans.
Fixé à 60 ans depuis 1982, il augmente au rythme de 4 mois par an à compter du 1er juillet 2011 et atteindra 62 ans pour les assurés nés en 1956 et au-delà.

Ceux nés avant le 1er juillet 1951 ne sont pas concernés, même s'ils décalent leur départ en retraite au-delà du 1er juillet 2011.

L'autre âge cible, celui auquel un salarié peut prétendre à une retraite à taux plein, c'est-à-dire sans décote, lorsqu'il n'a pas atteint la durée d'assurance requise, était jusqu'ici fixé à 65 ans. Cet âge est également repoussé de deux ans, à raison de quatre mois par génération, pour atteindre 67 ans pour les assurés nés à compter du 1er janvier 1956.

Facteurs de pénibilité

Des dérogations existent cependant : certains assurés pourront continuer à prendre leur retraite à 60 ans ou plus tôt, par exemple au titre de la pénibilité ou des carrières longues. Ainsi, les salariés qui justifient d'une incapacité physique égale ou supérieure à 20% pourront bénéficier du dispositif de compensation de la pénibilité. Ceux qui justifient d'une incapacité entre 10 % et 20 % pourront également en bénéficier, sous réserve qu'ils aient été exposés pendant une durée minimale à des facteurs de pénibilité. Une commission pluridisciplinaire territoriale sera chargée d'attester cette exposition ainsi que le lien entre celle-ci et l'incapacité. Ce dispositif lié à la pénibilité est étendu aux non salariés agricoles.
En outre, le prolongement du dispositif "carrières longues" va permettre à ceux qui ont commencé à travailler tôt, à 16 ou 17 ans, de partir à la retraite à 60 ans, sous réserve d'avoir un nombre suffisant de trimestres.
Quant à l'âge de la retraite à taux plein, il restera fixé à 65 ans, quel que soit le nombre de trimestres validés, pour les mères de trois enfants nées avant 1956 et qui ont interrompu leur carrière pour élever un de leurs enfants et pour les parents d'enfants handicapés.
Enfin pour les travailleurs handicapés, le dispositif de départ à la retraite anticipée est élargi aux assurés qui ont travaillé en bénéficiant de la reconnaissance de qualité de travailleurs handicapés. Ils peuvent donc prendre leur retraite à 55 ans, ce qui était réservé, avant la réforme, aux personnes handicapées à au moins 80 %.
Concernant les non-salariés agricoles, le régime de retraite complémentaire obligatoire (RCO) qui concernait jusqu'à présent uniquement les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, est ouvert aux aides familiaux et aux collaborateurs depuis le 1er janvier 2011, une avancée qui répond à une demande forte de la MSA.
En outre, pour ces mêmes catégories d'actifs agricoles, les aides familiaux et collaborateurs, le droit à une pension de réversion au titre de la retraite complémentaire est créé, dans les mêmes conditions que pour les chefs d'exploitation. Le niveau de cette pension correspond à 54 % de celle de l'assuré.
Par ailleurs, la CCMSA poursuit un travail en commun avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, pour étudier les conditions du passage vers une retraite non salariée agricole calculée sur les 25 meilleures années (aujourd'hui, cette pension est calculée sur la totalité de la carrière) et les conséquences d'un tel changement sur les prestations, ainsi que sur les cotisations. Un rapport gouvernemental sur ce sujet doit être publié. ■

Relèvement de l'âge de départ à la retraite

Assurés nés à compter du	Décalage de l'âge de départ	Âge légal de départ avant la réforme	Âge légal (et date au plus tôt) de départ après la réforme	Âge du taux plein (et date au plus tôt) après la réforme
1er juillet 1951	4 mois	60 ans	60 ans et 4 mois (1er novembre 2011)	65 ans et 4 mois (1er novembre 2016)
1er janvier 1952	8 mois	60 ans	60 ans et 8 mois (1er septembre 2012)	65 ans et 8 mois (1er septembre 2017)
1er janvier 1953	1 an	60 ans	61 ans (1er janvier 2014)	66 ans (1er janvier 2019)
1er janvier 1954	1 an et 4 mois	60 ans	61 ans et 4 mois (1er mai 2015)	66 ans et 4 mois (1er mai 2020)
1er janvier 1955	1 an et 8 mois	60 ans	61 ans et 8 mois (1er septembre 2016)	66 ans et 8 mois (1er septembre 2021)
1er janvier 1956	2 ans	60 ans	62 ans (1er janvier 2018)	67 ans (1er janvier 2023)

Préparer sa retraite

Quels sont les services accessibles via www.msa-bourgogne.fr

La consultation du relevé de carrière
Le relevé de carrière est un élément essentiel dans le calcul de la future retraite : il permet de vérifier que la MSA a bien eu connaissance de l'ensemble des activités relevant du régime agricole.
L'estimation du montant de la retraite
À partir de 54 ans, réalisez une estimation individuelle de votre retraite au titre du régime agricole.
La demande de retraite personnelle
Le service de Demande Unique de Retraite (DUR) permet de saisir en ligne la demande de retraite personnelle.



La création de l'espace Internet privé en quelques clics
Il suffit de se rendre sur le site www.msa-bourgogne.fr, de cliquer sur le lien "inscription" situé dans le bloc de connexion et de compléter le formulaire.
Un code d'accès provisoire sera adressé par courrier, il est à personnaliser lors de la première connexion.

Bon à savoir : une fois à la retraite, vous pouvez suivre en temps réel les paiements sur votre espace Internet privé.

change

Sur le vif

Jean-Marc Tourneux

« *Rester dans le bain malgré la retraite* »

En 2008, Jean-Marc Tourneux prenait sa pré-retraite pour ne plus avoir à gérer seul son exploitation diversifiée dans l'élevage et la vigne. Depuis, il travaille comme salarié à temps partiel pour une exploitation voisine. Un emploi qu'il a pu conserver au-delà de l'âge de la retraite.

Jusqu'en 2008, Jean-Marc Tourneux exploitait 120 hectares à Aluze en Saône-et-Loire dans la Côte chalonnaise. Il élevait une quarantaine de vaches charolaises et cultivait un peu de céréales ainsi que quatre hectares de vignes. Dans cette commune viticole, Jean-Marc était le dernier éleveur allaitant. Le classement en appellation bourgogne intervenu dans les années 70 a conduit les agriculteurs à se spécialiser dans la viticulture. Tandis que la vente en bouteilles commençait à se développer, Jean-Marc s'est mis, lui aussi, à planter de la vigne. À l'approche de ses 58 ans, l'agriculteur a cependant commencé à s'interroger sur son avenir. « *Je travaillais seul sur mon exploitation diversifiée. Je devais tout le temps embaucher du personnel pour les gros travaux. Ce n'était pas rentable* », confie Jean-Marc. N'ayant personne en vue pour reprendre, l'agriculteur renonçait à investir. Les bâtiments d'élevage n'étaient plus aux normes et Jean-Marc supportait de moins en moins les tracasseries administratives infligées aux exploitants. Bref, les dernières années d'activité s'annonçaient difficiles.

65 heures par mois

« *L'Adasea et la MSA m'ont proposé de faire une demande de pré-retraite* », raconte Jean-Marc. Le dossier fut monté dans les mois qui suivirent. Le temps pour l'agriculteur de trouver des repreneurs pour ses terres.
Avec le loyer de ses parcelles en location et six ares de vignes qu'il est encore autorisé à exploiter, Jean-Marc aurait pu se contenter du montant de sa pré-retraite. Mais les responsables d'une exploitation voisine sont venus lui proposer de l'embaucher. Ils étaient intéressés par le savoir-faire et l'expérience de Jean-Marc. Ce dernier accepta un contrat de 65 heures par mois jusqu'à ses 60 ans. Un emploi qu'il a finalement conservé au moment de son passage en retraite en 2010.



Le besoin de travailler la terre

Aujourd'hui, Jean-Marc travaille l'équivalent d'une quinzaine d'heures par semaine pour compléter sa pension de retraité. La ferme qui l'emploie est un important domaine qui transforme toute sa production animale et fruitière en bio. La structure compte 8 ou 9 salariés. À 61 ans, Jean-Marc est heureux de pouvoir travailler encore dans un tel domaine. Avec une durée de travail d'à peine un mi-temps, l'ancien agriculteur intervient un peu en fonction des besoins. Mais ses patrons lui laissent beaucoup de liberté et tiennent compte de son âge dans les tâches qui lui sont confiées. S'estimant « *habitué à travailler la terre* », l'ancien agriculteur apprécie « *de pouvoir rester dans le bain et de côtoyer ainsi du monde* ». Pour lui, le jardin ne suffirait pas à l'occuper et vivre en ville ou inactif serait impensable. « *Quand on a travaillé toute une vie, on ne peut pas, du jour au lendemain, rester sans rien faire à méditer. C'est quand même un beau métier la terre !* », conclut Jean-Marc Tourneux. ■

Daniel Olivier

Demandeur d'emploi ? Non ! Retraité…

Disposant d'un nombre suffisant de trimestres, Daniel Olivier, un adhérent auxerrois, vient de prendre sa retraite anticipée avant 60 ans, au titre du dispositif "carrières longues".

Jardin fleuri, plates-bandes dessinées au cordeau, arbres paysagers taillés de près…, les extérieurs de cette petite maison lovée au bord de la route de Troyes, en périphérie d'Auxerre, témoignent s'il en était besoin, de l'activité qu'exerçait son propriétaire. Depuis tout petit, Daniel Olivier a toujours manifesté une passion pour l'horticulture. Au point d'en faire un métier sa vie durant.
Son premier salaire date du 31 décembre 1966 : apprenti jardinier, à tout juste 15 ans, après le certificat d'études, avec pour premier employeur, la maison Manet, installée boulevard Vaulabelle à Auxerre. Le salaire n'était pas gros à l'époque : 170 francs par mois ! Ont suivi 3 ans d'apprentissage au terme desquels Daniel a passé son CAP. En candidat libre, ayant loupé sa première tentative… Le début d'une longue carrière dédiée à l'horticulture, travaillant successivement chez Seguin, à Val-de-Mercy, Philippe Chamois à Auxerre, Polydisvert, les pépinières des Prés du Bois, à Ligny-le-Chatel.



Daniel Olivier a reçu de son avant dernier employeur un joli cadeau : un livre personnalisé, exemplaire unique, retraçant en images sa carrière au sein de l'entreprise.

Un tout jeune retraité de 59 ans et 5 mois

Né le 17 décembre 1951, compte tenu de la nouvelle réforme et de l'allongement de l'âge de départ à la retraite, Daniel Olivier aurait dû partir en retraite à plus de 60 ans, soit le 1er mai 2012. Un licenciement économique en date du 18 mars dernier en a décidé autrement. Affilié au régime des entreprises agricoles la plus grande partie de sa carrière, Daniel relevait ces dernières années du régime général, travaillant pour des employeurs qui n'assuraient plus que la vente de plantes, sans toutefois les cultiver. À la recherche de renseignements sur une retraite qu'il voyait poindre à l'horizon 2012, c'est auprès de sa caisse de retraite principale, la MSA Bourgogne, que l'ancien horticulteur fut redirigé. Avec à la clé une bonne nouvelle : « *non seulement ils m'ont bien accueilli et bien renseigné, mais ils ont été aussi sacrément efficaces. S'apercevant au vu de mes premiers salaires d'apprenti que je pourrai ainsi valider des trimestres supplémentaires, ils se sont occupés de tout, allant même à faire des photocopies de mes fiches de paie. Heureusement d'ailleurs que je les avais conservées, car à l'époque l'employeur n'avait pas obligation de cotiser et je n'aurai eu aucune preuve. C'est d'ailleurs le conseil que je peux donner : surtout gardez bien tous vos papiers !* ».
Licencié économique le 18 mars, Daniel Olivier est désormais depuis le 1er mai, grâce au dispositif "carrières longues", un tout jeune retraité de 59 ans et 5 mois. Son souci premier : s'assurer un planning pour ne pas s'ennuyer ! « *C'est que j'ai toujours travaillé moi, et dehors, par tous les temps… !* ». À peine le balcon repeint de neuf, Daniel est déjà reparti donner un coup de main à des amis pour la cueillette des cerises, avant de s'attaquer au jardin. Sans compter les tapisseries des murs à refaire cet hiver. Parlant même de se mettre à Internet, mais chut… C'est un secret ! Bonne retraite Monsieur Olivier ! ■

En bref

La réforme des retraites en questions



La réforme des retraites suscite de nombreuses interrogations. Retrouvez les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

1. Je suis retraité, qu'est-ce que la réforme va changer pour moi ?
La réforme ne concerne pas les personnes qui touchent déjà leur retraite.
En effet leur retraite a été calculée sur des éléments qui ne seront pas modifiés (salaire moyen, taux de pension, durée d'assurance).

2. Je suis née en 1950 (ou avant) faut-il que je me dépêche de partir ?
Non, la réforme de l'âge de la retraite ne concerne pas les assurés nés avant le 1er juillet 1951. Ils peuvent continuer à travailler pour atteindre le taux plein ou bénéficier d'une surcote s'ils ont déjà tous leurs trimestres. S'ils sont au chômage, ils continueront à en bénéficier jusqu'à leur retraite à taux plein.

3. Retraite progressive pour les salariés – Je voudrais continuer à travailler, mais à temps partiel. Est-ce possible et à quelles conditions ?
Oui, c'est possible. La nouvelle loi maintient et pérennise la retraite progressive, qui permet de poursuivre une activité à temps partiel, tout en percevant une partie de la retraite.
Il faut :
- avoir atteint l'âge légal de la retraite,
- avoir validé une durée d'assurance d'au moins 150 trimestres,
- exercer une activité à temps partiel pour un seul employeur (condition qui va évoluer à terme).

Dans un premier temps, vous percevrez votre salaire et une partie de votre retraite. Quand vous arrêterez votre activité, votre retraite sera définitivement calculée, en tenant compte de votre activité à temps partiel de fin de carrière.

4. Je voudrais poursuivre mon activité de chef d'exploitation tout en percevant ma retraite. Est-ce possible et à quelles conditions ?
Oui, c'est possible. Le Code rural et de la pêche maritime permet aux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de poursuivre une activité réduite tout en percevant une partie de leur retraite.
Pour cela, il faut :
- avoir atteint l'âge légal de la retraite,
- avoir validé une durée d'assurance d'au moins 150 trimestres,
- exercer une activité non salariée agricole réduite à titre exclusif,
- souscrire un plan de cession progressive.

Dans un premier temps, vous percevrez une partie de votre retraite tout en poursuivant votre activité NSA réduite. Quand vous arrêterez totalement votre activité, votre retraite sera définitivement calculée, en tenant compte de la période d'activité exercée de façon réduite.

5. Pensions de réversion/assurance veuvage – Est-ce que la réforme va modifier les pensions de réversion ?
Le montant des pensions de réversion et leurs règles de service sont inchangés.
L'allocation veuvage est conservée pour les personnes qui deviennent veuves avant 55 ans. ■

L'actualité MSA

Plan de maîtrise des dépenses de santé

Le juste soin au juste coût

Comme chaque année, la MSA active son Plan de maîtrise des dépenses de santé visant à vérifier que la prise en charge des soins et prestations de santé qu'elle assure pour ses ressortissants est conforme aux réglementations tarifaires et administratives ou qu'elle se justifie sur le plan médical.



Ce plan décline les priorités nationales relatives aux postes de dépenses de l'Assurance maladie. Il justifie un contrôle accru des conditions de prescription ou de tarification.
Ainsi, huit actions de contrôles médicaux ou administratifs sont réalisées sur les arrêts de travail.
Les médicaments et les fournitures médicales font l'objet de quatre actions de contrôles médicaux permettant, d'une part, de s'assurer de la justification de leur délivrance ou de l'absence d'une contre-indication et, d'autre part, de valider la prise en charge au titre d'une affection de longue durée.
La tarification des séjours en établissements hospitaliers publics ou privés de même que celle des établissements pour personnes âgées dépendantes ou prise en charge par les services de soins infirmiers à domicile est aussi inscrite à ce plan.
Enfin des actions plus ciblées sur le thème des transports sanitaires, des prothèses dentaires et des actes infirmiers complètent cet inventaire.
Par ailleurs, 2011 verra la collaboration de la MSA avec l'Agence Régionale de Santé renforcée au travers d'axes communs de travail. Ainsi seront concernés les établissements hospitaliers pour leurs prescriptions de transport ou de pharmacie et les bonnes pratiques d'actes d'imagerie médicales. Le diagnostic précoce de l'insuffisance rénale chronique est aussi inscrit au chapitre de cette collaboration.
Force est de constater que ce plan produit ses effets en matière de régulation des dépenses de santé puisqu'en 2010, il a permis à la MSA de mettre en relief plus de 120.000 euros de préjudice au regard des dépenses hospitalières ou encore 85.000 euros au regard des services de soins infirmiers par exemple. Ces montants ont ensuite été récupérés par la Caisse, car l'enjeu est aussi de justifier ces contrôles et de les expliquer afin de ne payer que « *le juste soin au juste coût* ». ■

L'Atexa

Certains cotisants solidaires sont également concernés

Depuis 2008, la couverture accidents du travail et maladies professionnelles (Atexa) fait partie de la protection sociale obligatoire. En tant que cotisant solidaire, choisir la MSA pour cette assurance, c'est bénéficier d'un interlocuteur unique pour sa santé, de conseils et de solutions personnalisés.



Quels solidaires doivent être affiliés à l'Atexa ?
▸ les chefs exploitant une superficie supérieure à 1/5e et inférieure à la moitié de la surface minimum d'installation (SMI) ;
▸ les chefs qui consacrent un temps de travail au moins égal à 150 heures et inférieur à 1.200 heures/an à leur entreprise agricole.

Quels solidaires ne sont pas couverts ?
▸ les retraités exploitant une superficie maximale d'1/5 de SMI ;
▸ les membres de la famille (conjoint, concubin, pacsé, aide familial, enfants) ;
▸ les cotisants solidaires qui exercent une autre activité professionnelle agricole en qualité de collaborateur, d'aide familial ou d'associé d'exploitation.

Une cotisation forfaitaire identique quel que soit l'organisme assureur permet d'être assuré :

En cas d'accident :
▸ dans l'exercice ou à l'occasion du travail, sur le lieu de l'exploitation, de l'entreprise, de l'établissement ou du chantier,
▸ pendant le trajet aller-retour entre le domicile et le lieu de travail.
En cas de maladie professionnelle inscrite ou reconnue comme telle.

Quelles prestations ?
▸ **une dispense d'avance des frais et une prise en charge à 100 %** des tarifs de la sécurité sociale pour les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, hospitaliers, de transport et autres (réadaptation fonctionnelle, rééducation, reclassement professionnel) nécessités par le traitement.
▸ **une rente accident du travail** en cas d'incapacité permanente totale,
▸ **une rente versée aux ayants droit** (conjoints, enfants, concubins, partenaire PACS) en cas d'accident mortel du cotisant solidaire.



Pour quel montant ?
La cotisation Atexa due par les cotisants solidaires pour l'année 2011 est de 58,51 €.

Pourquoi choisir la MSA ?
Pour bénéficier de trente ans d'expérience en matière de prévention des risques et des maladies professionnels. ■

En bref

La carte enfant famille

Pour voyager moins cher en famille !

La MSA est partenaire de la carte Enfant Famille, qui permet aux familles de bénéficier de tarifs préférentiels sur les voyages en train. Pour l'obtenir, c'est simple, il suffit de faire sa demande sur le site voyages-sncf.com.
La carte Enfant Famille est valable 3 ans et permet de bénéficier de réductions allant de 25 à 50 % sur les trains à réservation obligatoire SNCF, c'est-à-dire TGV, Corail Téoz, Corail Lunéa, Corail de nuit.
Elle est destinée aux familles d'un ou deux enfants de moins de 18 ans, qui ne peuvent bénéficier de la carte "Famille nombreuse" et dont les ressources pour l'année 2009 sont inférieures à 22.970 € avec un enfant ou 28.271 € avec deux enfants (plafonds de l'allocation de rentrée scolaire 2011/2012).
Pour en bénéficier, il faut se rendre sur le site voyages-sncf.com muni de ses codes d'accès aux services en ligne de la MSA. Pour les obtenir et disposer ainsi de son espace Internet privé, il suffit de s'inscrire sur le site de la MSA www.msa-bourgogne.fr.
Il ne reste plus ensuite qu'à compléter le dossier en envoyant par courrier les photos d'identité des membres de la famille et en réglant les frais de dossier de 15 €, payables en ligne ou par chèque.

La carte européenne d'assurance maladie

Pour voyager tranquille…



Voyage en Europe ? Avant le départ, il faut demander sa carte européenne d'assurance maladie (CEAM).
Valable un an à compter de sa date d'édition, cette carte facilite la prise en charge des soins médicaux dans les pays de l'Union européenne et remplace les anciens formulaires E111, E119 et E 128.
Elle permet la prise en charge des soins lors d'un déplacement en Europe pour un séjour temporaire : stages, études, vacances, missions professionnelles, week-end… Elle peut également être utilisée en Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse.
Il s'agit d'une carte individuelle pour chacun des membres du foyer (y compris les enfants de moins de 16 ans) qui est à demander sur Internet www.msa-bourgogne.fr ou à la MSA trois semaines avant le déplacement.
En dehors des pays de l'Espace Economique Européen, le remboursement des soins est effectué au retour, d'après les factures payées et en fonction des tarifs de remboursement appliqués en France.
À cet effet, les justificatifs accompagnés de l'imprimé "Soins reçus à l'étranger" doivent être présentés.
Pour en savoir plus, consultez les accords nationaux sur le site du CLEISS : www.cleiss.fr

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
(Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne)
Siège social : 14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex
www.msa-bourgogne.fr
Site de Saône-et-Loire : 46, rue de Paris
71023 Mâcon cédex

msa santé famille retraite services

Petits fruits

Le cassis évite le pire

La récolte de cassis bat son plein après avoir commencé exceptionnellement tôt à la mi-juin. Si les volumes sont faibles, le pire a été évité et la qualité est au rendez-vous.



La récolte du cassis est entièrement mécanisée.

La récolte du cassis est à sa mi-temps alors que les premières machines sont entrées sur les parcelles dès le 13 juin pour la Pentecôte. *«Du jamais vu»* témoigne Florent Baillard, producteur à Cessey et président de la Socofruits, l'une des deux coopératives qui rassemblent les producteurs de petits fruits sur la Côte d'Or.

Après une belle floraison qui laissait espérer une très belle récolte, l'inquiétude a rapidement gagné les producteurs, car la sécheresse aidant, 70% des fleurs ont disparu. *«Heureusement»* analyse Florent Baillard *«quelques pluies éparses et un peu de fraîcheur ont inversé le processus et sont arrivées au bon moment pour faire grossir les fruits qui restaient»*. La catastrophe aura donc été évitée de justesse, ces trois dernières semaines ayant été favorables à la maturité des fruits. *«Nous avons pu récupérer du volume mais nous sommes entre 50 et 60% d'une récolte normale»*. Avec une qualité correcte soutenue par un fruit bien équilibré entre sucre et acidité. Sur une moyenne de dix ans, le Noir de Bourgogne produit 3,5t/ha en moyenne, mais cette année les conditions exceptionnelles creusent les écarts de rendement qui vont de 700kg/ha à 3t/ha.

Une production organisée

Les producteurs sont protégés des à-coups du marché grâce aux accords interprofessionnels pluriannuels qui lient les coopératives aux liquoristes dijonnais et nuitons. Ces contrats garantissent un volume et un prix pour les producteurs, une sécurité d'approvisionnement et une qualité suivie pour les liquoristes.

La production est donc organisée mais le nombre de producteurs diminue au fil des années, alors que les surfaces cultivées augmentent. En 2011, 70 producteurs adhèrent à la Socofruits (ils étaient 220 en 1977), les plus spécialisés exploitent jusqu'à vingt hectares de cassis, tandis qu'une cinquantaine de producteurs récoltent entre 1 et 10ha ; une moitié étant constituée par des céréaliers en diversification et l'autre moitié par des viticulteurs.

La production française, essentiellement orientée vers la transformation en liqueur, fait figure d'exception sur le marché mondial où le jus de cassis est très largement consommé et apprécié pour ses effets bénéfiques sur la santé humaine. Un potentiel important de développement de la production pourrait bien se trouver dans ces nouveaux territoires de communication, mais les moyens manquent pour les investir.

ANNE-MARIE KLEIN

Repères

La production bourguignonne est organisée à 95% par deux coopératives :
- la Socofruits Bourgogne à Merceuil, près de Beaune
- les Coteaux bourguignons, à Nuits-Saint-Georges.
Le département produit des cassis fruits et des cassis bourgeons.
Les cassis fruits sont essentiellement destinés à la production de liqueur, tandis que les cassis bourgeons trouvent un débouché en parfumerie. Le bourgeon de cassis fait ainsi partie des 100 produits naturels encore utilisés par les parfumeurs.

Sauvigny-les-Bois (58)

Un jardin de cueillette sous abri climatique innovant

A Sauvigny-les-Bois, au sud de Nevers, la famille de Gesnais propose les Jardins de Marigny où l'on peut venir cueillir directement, sept mois sur douze, ses fruits et ses légumes. Depuis mai dernier, les maraîchers ont installé un nouveau concept d'abri climatique, avec des filets innovants qui régulent les excès de la météorologie.

Maraîcher, en cueillette directe, depuis vingt-six ans, c'est parce qu'il est adhérent du cercle des maraîchers d'Ile de France que Jean de Gesnais est entré en contact avec les sociétés Texinov et Id Mat. La première produit toutes sortes de textiles pour l'industrie (pansements, rideaux, habitacles de voitures) et l'alimentaire. La seconde fournit des câbles et des pivots. A elles deux, elles ont imaginé pour l'agriculture un nouveau concept d'abri climatique pour les cultures, expérimenté en partenariat avec le Sérail, un centre d'expérimentation agricole. Depuis le 7 mai, après six semaines de montage, Jean de Gesnais est donc l'un des tout premiers a bénéficier de ce nouveau produit, qui le place entre la culture sous serre et le plein champ. Sur les 13 hectares de son exploitation, il a recouvert 1,3 hectare d'une grande structure en tissu blanc, en forme de cube, sous laquelle il produit des haricots verts, aubergines, poivrons, courgettes, concombres et aussi des salades d'automne et une dizaine de variétés de fraises.


Jean de Gesnais espère optimiser et étaler les rendements de ses cultures, comme ici ses fraises de plusieurs variétés.

«Cela atténue le vent, la grêle, la chaleur»...

«Notre souci est de produire dès avril quand les matins sont froids et quand les étés sont chauds, pour optimiser et étaler les rendements » explique le maître des lieux. L'idée novatrice réside dans la conception des filets. Ceux-ci sont blancs en fils translucides avec un faible ombrage et un effet réfléchissant qui diffuse la lumière. *« L'enceinte climatique est fermée. On gère mieux l'irrigation et la lutte raisonnée »* argumente Jean-Paul Ducol, le directeur commercial de Texinov: *« les filets cassent le vent, la pluie, la grêle, la chaleur. Ils ne les arrêtent pas mais les atténuent »*. Et de fait, des bavettes tenues par des clips, entre les poteaux, permettent l'évacuation des excès météorologiques aux extrêmités de chaque filet. *« Nous ne partons pas à l'aventure »* justifie Jean de Gesnais. L'atout est économique. Outre l'amélioration des rendements jusqu'en octobre, le coût de l'installation est bien moindre que celui des serres: *« 4 euros du mètre carré contre 15 euros/m2 »* précise Francis Moinereau, directeur horti-agri de Texinov. Et ce, alors que dans les serres, les filets étanches font augmenter la température au moindre rayon de soleil, conservent la chaleur la nuit et jouent un effet parapluie. A contrario, avec leur abri climatique, Les Jardins de Marigny jouissent des bienfaits de la météo en en régulant les extrêmes.



Les filets de Texinov cassent la pluie, le vent et la chaleur. Ils ne les arrêtent pas mais les régulent au plus près des besoins des cultures.

EMMANUEL COULOMBEIX

Sanitaire

Gérer la toux au pâturage

«Mes animaux toussent au pâturage...» Avant de déparasiter, assurez-vous qu'il s'agit bien de bronchite vermineuse.

La strongylose pulmonaire (Bronchite vermineuse) est une pathologie peu répandue en élevage viande.

La toux au pré n'est pas toujours synonyme de strongylose pulmonaire
Il est fréquent qu'à la suite d'une manipulation de veaux de l'année ou de 18 mois, quelques animaux toussent. Les causes peuvent être multiples : affection virale ou bactérienne, allergie alimentaire ou plus rarement stongylose pulmonaire. Un diagnostic s'impose donc avant toute décision.

L'apparition de strongylose pulmonaire est plus fréquente en début d'été mais peut se rencontrer jusqu'en septembre.

Les prairies s'assainissent naturellement pendant l'hiver
Les animaux porteurs de strongles pulmonaires contaminent les prairies en émettant directement des larves et non des oeufs comme pour la plupart des autres types de strongles.

Ces larves sont très sensibles aux aléas climatiques, leur durée de vie est de 4 à 12 semaines, très peu résistent au gel ou à la sécheresse en été. Les prairies non pâturées pendant l'hiver sont saines à la mise à l'herbe ce qui limite le risque d'infestation au printemps. Ce sont donc les animaux porteurs qui vont contaminer les prairies.

Confirmer l'infestation par la coproscopie plutôt qu'un traitement aveugle.
Les signes visibles sont l'essoufflement, le jetage et la toux, mais le plus sûr moyen de confirmer une infestation est la recherche de larves de Dictyocaule (Strongle pulmonaire) dans les bouses à partir d'une technique particulière à ce parasite (méthode BAERMAN). La fragilité des larves oblige à respecter un protocole précis.

- Prélever des échantillons individuels de bouse de plusieurs animaux (10 à 15% du lot) avec et sans signe clinique.

- Mettre les échantillons au frais (+4°) immédiatement dans une boite isotherme avec pain de glace.

- Les transporter aussitôt au laboratoire.

Si le résultat est positif, il faut traiter l'ensemble des veaux du lot.
La grande majorité des produits actifs sur les strongles digestifs sont également actifs sur les strongles pulmonaires. Il n'y a pas de produit spécifique contre les strongles pulmonaires.

Le choix du traitement dépend de la période des symptômes. Il doit être raisonné selon les prévisions de traitements préventifs contre les strongles digestifs, et la gestion des parcelles pâturées. Il doit donc être discuté avec le vétérinaire.

Par exemple, des broutards présentant une strongylose pulmonaire (confirmée par analyse) en début juillet pourront être traités par une molécule à action immédiate (ex : lévamisole) s'ils changent de parcelle ou avec une molécule rémanente dans le cas où les animaux restent sur la même parcelle.

Si la strongylose pulmonaire apparaît plus tardivement (début août) le traitement à action rémanente prévu contre les strongles digestifs courant août pourra être avancé.

Si le résultat est négatif, le diagnostic doit être approfondi avec le vétérinaire.
Cette stratégie s'applique aux veaux de l'année et aux bovins de 1 à 2 ans. Sauf exception, les adultes qui ont développé une immunité, ne nécessitent pas de traitement.

Le traitement sans diagnostic, en aveugle, est à éviter car il peut retarder l'installation de l'immunité.

Traiter mieux, traiter moins : c'est possible dans la plupart des élevages !
Vous trouverez plus de précisions dans le document d'information *«Parasites des bovins : mieux les connaître pour mieux les gérer dans les exploitations du Bassin Charolais»* élaboré par l'Institut de l'Elevage en collaboration avec les Réseaux d'Elevage, les Chambres d'Agriculture et les G.D.S. du Bassin Charolais. Ce document a été distribué à l'automne 2004 auprès de l'ensemble des éleveurs charolais.

N'hésitez pas à en discuter avec votre vétérinaire pour adapter votre stratégie antiparasitaire à la situation de votre élevage.

ARTICLE RÉDIGÉ PAR LE GROUPE DE TRAVAIL INSTITUT DE L'ELEVAGE-GDS-EDE-CHAMBRES D'AGRICULTURE DU BASSIN CHAROLAIS, PLACÉ SOUS LA COORDINATION DE CHRISTIAN MAGE

Robot de traite

« Il supprime le trayeur, pas l'éleveur ! »

Jean Vanlauwe et son fils Benoît, éleveurs laitiers à Dracy en Puisaye, viennent d'équiper leur exploitation d'un robot de traite. L'aboutissement d'une réflexion de plusieurs années et déjà, après quelques mois de fonctionnements, des premiers résultats positifs.



Jean Vanlauwe (à droite) et Stéphane Bonfillou, concessionnaire de la marque Delaval à Toucy et installateur du robot.

C'est grâce, (ou à cause, c'est selon !), de l'administration, que les Vanlauwe ont eu le projet de s'équiper d'un robot de traite. Faute d'avoir pu, il y a quelques années, obtenir l'autorisation de construire en prolongement de l'aire d'attente des animaux, une nouvelle salle de traite, jugée trop proche des maisons d'habitation environnantes, Jean et son fils Benoît ont fait leur choix. Chaque élevage est unique, chaque projet doit l'être aussi ! D'où une longue réflexion, entamée il y a 3 ans, après une première visite dans les Vosges, d'une installation existante. Et sur ce point, l'éleveur de Puisaye est formel : *«il ne faut surtout pas acheter sur un coup de tête et surtout, aller en voir avant de prendre toute décision ! C'est la clé de la réussite !»*.
L'exploitation était déjà équipée d'un système d'hydrocurage et la priorité aura été de remplacer il y a deux ans, l'aire paillée par des logettes, afin d'optimiser au mieux le futur équipement en rendant les vaches le plus propre possible. Quelques travaux de maçonnerie indispensables, ne serait-ce que pour construire une fosse et être à la hauteur des pis, l'installation d'un bureau adjacent pour abriter l'équipement informatique et le robot pouvait tout naturellement prendre sa place dans la stabulation existante.



Ecran de contrôle installé sur le robot

Un système équipé de «portes intelligentes»

«Elles paraissent pas trop stressées mes vaches ! Et depuis le robot, elles sont encore plus calmes. C'est vrai que chez nous, elles ont une chasse d'eau, un tapis de gym du fait des caoutchoucs sur les caillebotis et une brosse pour les déstresser !». Satisfaction générale après quelques mois de fonctionnement et une adaptation rapide. Habitués pendant un mois au système avec un aliment appétent, les animaux se sont vite appropriés le robot. Dès la première journée, en 9 heures, 36 vaches étaient déjà traites. Le stress, comme le souligne d'un sourire Jean Vanlauwe, *«était plus dans la tête des éleveurs que dans celui des vaches !»*. Pour la petite histoire, la mise en route aura été effectuée à distance, depuis Paris, par un technicien de la société Delaval installé au salon de l'agriculture ! C'est d'ailleurs l'un des avantages du système, permettant en cas de panne que le réparateur prenne la main sur l'utilisateur et le dépanne à distance. L'autre particularité, retenue par les Vanlauwe et qui a motivé leur choix d'investir dans ce robot, étant qu'il est équipé de *«portes intelligentes»*. Un système qui trie les vaches en amont, ne les autorisant à passer que toutes les 5h30, parquant les animaux en cas de problèmes, ce qui facilite d'autant le travail pour l'éleveur.

Jusqu'à 10 vaches à l'heure

Aujourd'hui, le robot tourne 19 heures par jour, le reste du temps étant partagé entre maintenance et nettoyage. Les résultats qualitatifs sont déjà là et une première estimation économique réalisée par la Caiac fait espérer un gain cumulé de 13 000 € en une année, grâce aux logettes et au robot. Pour un retour sur investissement calculé sur 12 ans. Maximum de fréquentation : entre 11h et 15h et entre 23h et 1h du matin, où l'on enregistre jusqu'à 10 vaches à l'heure. Chaque cycle complet durant entre 6 et 7 minutes. La priorité reste bien la propreté des animaux et sur ce point, Jean Vanlauwe est catégorique : *«un robot n'est pas fait pour laver les vaches ! Il faut qu'elles y arrivent le plus propre possible pour assurer la qualité du lait. On a quand même une matière fragile entre les mains et ça ne peut marcher sans qu'on s'occupe des vaches. Le robot supprime le trayeur, pas l'éleveur !»*. DOMINIQUE BERNERD





New Holland Un tour de France pour présenter la technologie SCR ECOBlue



A travers huit étapes dans l'hexagone, New Holland et ses concessionnaires vont rassembler plus de 2000 agriculteurs afin de faire connaître les moteurs Tier 4. Les 30 et 31 mai et 1er juin, le constructeur faisait étape près de Bourg en Bresse. Les visiteurs ont pu découvrir les nouveaux T7 Blue Power qui adoptent la technologie SCR ECOBlue (réduction catalytique sélective): les modèles T7.210 (élu tracteur de l'année 2011 et arborant le bleu Maserati pour l'occasion), T7.260 et T7.270. Ces deux derniers sont les évolutions des T7070 et T7060 de la série Blue Power. Un essai comparatif au travail était présenté entre un T 7070 (Tier 3) et un T7.270 (Tier 4). La consommation de ces deux tracteurs de même puissance a été mesurée au déchaumage avec un Horsch Terrano FX 5m. Le réglage du Terrano, la monte de pneus, étaient bien entendu réglés de la même manière. Le test laisse apparaître une économie de carburant de 20% pour le moteur Tier 4 avec un gain de puissance et de couple. Ce gain de performances s'explique par le fait que le moteur Tier 3 est plus ou moins «bridé» pour ne pas dépasser le seuil d'émissions polluantes alors que le moteur Tier 4 est «dépollué» après la combustion, ce qui lui permet un meilleur rendement. Cette différence est confirmée par le passage au banc d'essai où, à test équivalent, le T7.270 consomme 30% de moins que le T7070 (38 l/h contre 55). Rappelons que la norme Tier 4 s'applique aux tracteurs de plus de 174 cv. Les puissances inférieures à 174 cv sont concernées en 2012 et une nouvelle norme Tier 4 b verra le jour en 2014. En 15 ans, les émissions polluantes auront été divisées par 100. Pour arriver à ces normes, New Holland a donc fait le choix de la réduction catalytique sélective, développée par Fiat Powertrain Technologies sur les moteurs de camions. L'injection d'Ad Blue (un tiers d'urée très pure et deux tiers d'eau déminéralisée) à la sortie des gaz d'échappement, produit de la vapeur d'eau et de l'ammoniaque. Nombreuses ont été les questions techniques posées aux équipes New Holland pendant ces journées. Les contraintes environnementales et le nouveau gasoil non routier sont plus que jamais sources d'interrogations.

Ets Parigot Présentation Krone à Ligny le Châtel

Le 31 mai dernier, les Ets Parigot ont organisé une présentation de la gamme de fenaison Krone, marque qu'ils distribuent depuis 2005. Initialement prévue au champ, cette manifestation a du se faire à la concession pour cause de …pluie. Néanmoins, les agriculteurs ont répondu présents à l'invitation d'Isabelle Parigot et son équipe, certains regrettant de ne pas voir évoluer les matériels au travail. Les inspecteurs techniques du constructeur allemand ont présenté les presses à balles rondes Fortima, destinées plutôt aux exploitations individuelles. Les deux modèles V1500 et V1500MC qui composent cette



gamme à chambre variable sont dotés d'un pick up de 2,05m sans cames, déjà développé sur les ensileuses. Le liage Quatro Speed (par 4 ficelles) développé spécifiquement pour la France, permet de réaliser des balles de 1,5 m de diamètre en 20 secondes. Grâce au boîtier électronique Confort, l'utilisateur gère le serrage et le diamètre des balles, le mode de déclenchement manuel ou automatique… Les Comprima, quant à elles, sont plutôt destinées aux ETA et Cuma. Elles sont équipées du pick-up EasyFlow sans came qui est suspendu et pendulaire, d'un balancier double pour un serrage plus intense et du réglage du diamètre du noyau des balles. Les Ets Parigot présentaient aussi l'enrubanneuse 1520 Easy Wrap dotées d'une automatisation des opérations une fois la balle chargée.

PUBLIREPORTAGE



CRUISER® OSR,
LA RÉVOLUTION COLZA
EST EN MARCHE !

1RE RÉVOLUTION

AVEC CRUISER® OSR, J'ÉVITE AU MOINS UN PASSAGE INSECTICIDE ET JE GAGNE EN SÉRÉNITÉ.

3 BÉNÉFICES

• **Une meilleure efficacité insecticide :** Le thiaméthoxam vous assure une protection efficace contre pucerons virulifères, altises et tenthrèdes de la rave jusqu'au stade 6-8 feuilles.

• **Une protection** quelles que soient les **conditions d'accès aux parcelles.**

• **Un travail simplifié :** En évitant les différentes opérations liées à un passage insecticide, Cruiser® OSR vous permet ainsi d'avoir **plus de temps pour gérer votre exploitation.**

2E RÉVOLUTION

AVEC CRUISER® OSR, DÈS LE DÉPART, JE PROTÈGE LE POTENTIEL DE MON COLZA EN PRÉSERVANT EN MOYENNE 2 Q/HA*.

2 BÉNÉFICES

• **En moyenne 2 q/ha*** préservés par rapport au produit 1 grâce à l'efficacité de Cruiser® OSR. Soit **un gain de 99 €** pour un cours du colza à 495 €/t**.

• **En moyenne 20 €/ha** d'économie en évitant au moins un passage insecticide en végétation.

*Synthèse essais Syngenta 2010 - 27 situations.
**Cours physique du Colza Moselle au 30 mai 2011.

"UNE INNOVATION ENFIN DISPONIBLE POUR LES COLZAÏCULTEURS !"

Cruiser® OSR est une solution en traitement de semences qui permet une protection contre les maladies responsables de la fonte des semis et protège contre les ravageurs présents en début de cycle. À l'automne, cette solution permet aux producteurs de gérer sous un angle nouveau la problématique insecticide en raison d'une bonne efficacité jusqu'au stade 6-8 feuilles sur les premières attaques de pucerons virulifères, et dans une moindre mesure sur les altises ainsi que les tenthrèdes de la rave. **L'implantation du colza est ainsi sécurisée dès le semis.** Cruiser® OSR permet donc dans les situations régulièrement concernées par ces ravageurs de gagner au moins un passage insecticide foliaire à l'automne. Par ailleurs, un éventuel traitement relais en végétation sur larves à l'automne sera souvent mieux positionné pour lutter également contre le charançon du bourgeon terminal dans un contexte de vol unique.



Cetiom - Responsable de la Direction Technique - Fabien Lagarde



Cruiser® OSR

syngenta.

conseilspro
► N° Indigo 0 825 00 05 52
► www.syngenta-agro.fr

Syngenta Agro S.A.S. - 1 avenue des Prés - CS 10537 - 78286 Guyancourt Cedex. Tél. : 01 39 42 20 00 - Fax : 01 39 42 20 10
Capital social : 22 543 902,80 euros ; Siren B 433 886 934 RCS Versailles ; TVA FR63433886934.
Cruiser® OSR - AV 2100180 - Composition : 280 g/l thiaméthoxam* + 32,3 g/l métalaxyl-M* + 8 g/l fludioxonil* -
N Dangereux pour l'environnement - R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique - S 60 Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux - S 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales et/ou la fiche de données de sécurité.
® Marque enregistrée et *substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.
Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.

Conditions d'emploi : Pour protéger les oiseaux sauvages, les semences traitées doivent être enfouies dans le sol. S'assurer que les semences traitées sont enfouies au bout des sillons. Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles, ne pas semer une culture mellifère comme culture de remplacement en cas de destruction précoce de la culture traitée avec la préparation Cruiser® OSR. Ne pas utiliser d'insecticides de la famille des néonicotinoïdes en traitement foliaire dans les cultures où les semences ont été traitées avec du thiaméthoxam afin d'éviter les risques d'apparition de résistance croisée. Se référer aux arrêtés relatifs aux conditions d'enrobage et d'utilisation des semences traitées.
Important : il appartient à l'utilisateur des semences protégées Cruiser® OSR de s'assurer qu'il dispose bien de la dernière mise à jour des conditions d'emploi en consultant le site internet www.syngenta-agro.fr, ou la fiche de données de sécurité sur www.quickfds.com, ou appeler le n° indigo : 0 825 00 05 52 avant toute utilisation.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Céréales

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2011

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Récolte 2010: Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de 10,23 euros du 16 au 30 juin pour toutes céréales.

Rendu	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	BPMF	sept-déc	200,00	T C
Sud Est	BPMF	-	-	-
Sud Côte d'Or	BPMF 76/220/11%	6 de juillet	215,00	V C
Nord Côte d'Or	-	INC		

BLÉ DUR — RÉCOLTE 2011

Sud-Est	normes semoulières	juil-sept	340,00	V C
		-	-	-

ORGE DE MOUTURE — RÉCOLTE 2010

Côte d'Or	62-63 kg/hl	6 de juil.	195,00 à 200,00	T C
Aube/Yonne	sans limitation d'orgettes			
	63-64 kg/hl	juil-déc.	190,00	VC
Saône et Loire	63 kg/hl mini	INC		

MAÏS — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or		3 d'oct.	200,00	N C
/Saône et Loire		-	-	-
Aube/Yonne		inc	-	C

AVOINE noire — RÉCOLTE 2010

Côte d'Or	50 kg/hl	INC		C
Aube	50-51 kg/hl	INC		C

Céréales France (disponible ou rapproché) 24 JUIN

Blé fourrager Départ Eure-et-Loir : 182,00.; Blé meunier Départ Eure-et-Loir : 1955,00; Blé standard NR Rendu Rouen (juillet/août) : 195,00; Orge de Mouture Rendu Rouen (juillet/août):175,00; Tournesol Rendu Saint-Nazaire (juillet/août) : 430,00; Pois Départ Eure-et-Loir: 215,00; Colza Rendu Rouen (dispo) : 445,00 ; Colza FOB Moselle (matif, août) :440,50.

Pailles et fourrages 28 JUIN

Paille de blé :
Centre-Bassin parisien A titre indicatif Balle rectangulaire (départ champ) 300-400 kg :80 E/t. Balles pickup (départ champ) 25kg : inc.
Nord-Est Balles de 20-25 kg à l'abri, région **Dunkerque, Nord Pas de Calais, Somme** : inc. Grosses balles rectangulaires de 300-400 kg départ champs : 70 à 75 E/t. Balles rondes en 1,20 m de diamètre : inc.
Foin de prairie :
Massif central Loiret, Seine-et-Marne, balles pickup 25 kg : inc. 200 à 300 kg balles rectangulaires (sou abri) : inc.
balles rondes : inc.
Nord-Est Petite balle de 20 kg, de bonne qualité, balle pickup 20 kg: inc. balles rectangulaires (sous abri) :inc.
Luzerne :
Centre-Bassin parisien A titre indicatif 1ère coupe : inc., balles rondes1e coupe :inc., petits ballots

Alimentation animale 15 JUIN

Tourteaux de soja 48% pellets Montoir : 294
Poudre de lait écrémé spray dispo.: 2 250
Lactosérum : 830
Babeurre sans norme : 2 130
Huile de coprah raffinée : 1 710
Huile de palme raffinée : 1720
Luzerne déshydratée 18% : 212
Pulpes de betterave Marne : 195
Sons Pellets : 175
Farines de poissons Amérique du sud (65%) : NC
Moyenne pondérée 13 dernières semaines
- Lactosérum doux : S.23 : 827

Viande ovine

CORBIGNY Sicagemac 27 JUIN

Ovins: 288	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux laitons	80-120	2,05-2,69
Brebis	25-68	0,39-1,00
Béliers	92-104	-

Apports plus importants. Demande prudente dans l'ensemble des catégories sans changement dans les tarifs.
Pense à annoncer vos animaux.
PROCHAIN MARCHÉ OVINS LUNDI 4 JUILLET AUX HORAIRES HABITUELS.

MOULINS ENGILBERT - 27 JUIN
Marché décalé - Amenés 743 - 99% de vendus. Les travaux agricoles limitent les apports
- Effectifs : agneaux : 634 Brebis : 96 Béliers : 5 Caprins :8
Agneaux: l'offre est toujours de bonne qualité, et les lots sont rigoureusement triés. Ce qui correspond parfaitement aux besoins exprimés par les acheteurs à cette saison, dans un contexte de consommation qui n'est toutefois pas exceptionnel. Les cours sont facilement reconduits. **Brebis:** vente facile et totale à des cours fermes. **Béliers:** peu d'offre, mais peu de demande à cette saison.

PROCHAIN MARCHÉ :JEUDI 27 JUIN (pesée : 6h00/vente : 9h00).

	E	U	R	O
Brebis	-	0,72 à 1,00 (47 à 79 €)	0,30 à 0,80 (29 à 67 €)	-
Béliers (76 à 98 €)	**Chèvres** (4 à 30 €)	**Boucs**		
Agneaux gras -38 kg (82 à 100€)	-	2,43 à 2,76	2,26 à 2,57	-
Agneaux gras 38 à 44 kg (91 à 118€)	-	2,41 à 2,88	2,22 à 2,57	-
Agneaux gras 44 à 50 kg	-	2,27 à 2,69	-	-

Agneaux maigres: 70 à 80 (2,00 à 2,40 €)

SANCOINS 22 JUIN
Amenés 639, dont 306 agneaux, 22 agneaux d'embouche, 287 brebis et 21 béliers.
Demande plus réduite en agneaux entraînant une légère baisse dans certaines catégories. Cours reconduits en toutes catégories de brebis.
A la pièce : **Brebis** suitées inc. **Béliers de réforme** 68,00-110,00-85,00 (=). **Agneaux** d'embouche 60,00-85,00-75,00 (=).
Au kg : **Agneaux laitons** 16-19 kg U 5,50-6,00-5,85 (-0,05); R 5,20-5,65-5,50 (-0,05); 19-22 kg U 5,10-5,90-5,60 (=); R 4,75-5,35-5,20 (=). **Brebis de réforme** moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 1,70-2,00-1,85 (=); R 1,45-1,60-1,50 (=); O 1,20-1,35-1,30 (=). **Agneaux** gris 18-22 kg U 4,90-5,35-5,20 (=); R 4,75-5,20-5,10 (=).

Veaux d'élevage - 22 JUIN
Amenés 74
Les cours sont reconduits.
Les cours sont toujours reconduits.
A la pièce : **Veaux** Charolais mâles légers 180,00-255,00-215,00 (=); lourds 260,00-330,00-290,00 (=); conformation supérieure 330,00-375,00-345,00 (=); Charolaises femelles légères 170,00-220,00-190,00 (=); lourdes 220,00-280,00-260,00 (=); conformation supérieure 280,00-335,00-310,00 (=); Croisés Charolais Normands mâles légers 180,00-255,00-215,00 (=); lourds 255,00-315,00-290,00 (=); conformation supérieure 315,00-370,00-345,00 (=); Croisées Charolaises Normandes femelles légères 170,00-220,00-190,00 (=); lourdes 220,00-280,00-260,00 (=); conformation supérieure 280,00-335,00-310,00 (=); Croisés Charolais Frisons mâles légers inc.; lourds inc.; conformation supérieure inc.; Croisées Charolaises Frisonnes femelles légères inc.; lourdes inc.; conformation supérieure inc.; Montbéliards mâles légers inc.; lourds inc.

Viande porcine

MARCHÉ DU PORC BRETON - PLERIN - 23 JUIN

Présentés : 62 554

Vendus au classement de 1,267 à 1,286E soit une cotation
Base 56 T.M.P..... 1,282€ (=).
Base 56 TMP + charte qualité T : 1,302€
599 coches vendues à 1,016 (-0,001)
départ élevage1,010 à 1,020
regroupées de1,026 à 1,051

INDICE PORCELET
Du 13 au 17 juin : Prix à 25 kg: 1,929 - Prix kg sup.: 0,68 - Porcelet 8 kg: 32,894
Du 20 juin au 24 juin : Prix à 25 kg: 1,916 - Prix kg sup.: 0,68 - Porcelet 8 kg: 32,675

Sancoins -
Le 22 JUIN
Amenés 639, dont 306 agneaux, 22 agneaux d'embouche, 287 brebis et 21 béliers.
Demande plus réduite en agneaux entraînant une légère baisse dans certaines catégories. Cours reconduits en toutes catégories de brebis.
A la pièce : **Brebis** suitées inc. **Béliers de réforme** 68,00-110,00-85,00 (=). **Agneaux** d'embouche 60,00-85,00-75,00 (=).
Au kg : **Agneaux laitons** 16-19 kg U 5,50-6,00-5,85 (-0,05); R 5,20-5,65-5,50 (-0,05); 19-22 kg U 5,10-5,90-5,60 (=); R 4,75-5,35-5,20 (=). **Brebis de réforme** moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 1,70-2,00-1,85 (=); R 1,45-1,60-1,50 (=); O 1,20-1,35-1,30 (=). **Agneaux** gris 18-22 kg U 4,90-5,35-5,20 (=); R 4,75-5,20-5,10 (=).

Viande bovine

Bovins de boucherie

71 - Saint-Christophe-en-Brionnais - 22 JUIN

Amenés 827 broutards et 390 bovins maigres.
Cours toujours en hausse, toutes catégories. Demande très importante en taurillons extra bons de 450 et 500 kg. En bovins maigres, tarifs en hausse. Demande importante pour les vaches proches de la finition.
A la pièce : **Broutards** mâles moins de 200 kg 330,00-560,00; 200-250 kg 590,00-690,00; 250-300 kg 640,00-760,00; 300-350 kg 620,00-860,00; 350-400 kg 950,00-1020,00; 400-450 kg 815,00-1110,00; 450-500 kg inc.; plus de 500 kg inc. **Génisses laitonnes** moins de 220 kg 330,00-540,00; 220-300 kg 490,00-640,00; plus de 300 kg 590,00-750,00. **Taurillons** moins de 300 kg 600,00-740,00; 300-400 kg 670,00-1010,00; 400-450 kg 770,00-1250,00; 450-500 kg U 790,00-1210,00; 500-600 kg 1060,00-1290,00; plus de 600 kg inc. **Génisses** moins de 400 kg 12-24 mois 490,00-1000,00; 400-450 kg 12-24 mois 740,00-850,00; plus de 450 kg 12-24 mois inc.; 24-36 mois inc.; culardes 30 mois inc.; 2 ans et plus 730,00-1990,00-1156,00. **Vaches** moins de 5 ans 860,00-1560,00-1113,00; 5-10 ans 690,00-1500,00-1080,00; plus de 10 ans 560,00-1350,00-1026,00; suitées 1000,00-1820,00-1364,00. **Châtrons** inc. **Taureaux** 760,00-2020,00-1244,00.
Au kg vif : **Broutards** mâles moins de 200 kg U 3,02-3,27; R 2,45-3,02; 200-250 kg U 2,63-3,02; R 2,43-2,63; 250-300 kg U 2,59-2,80; R 2,31-2,59; 300-350 kg U 2,25-2,60; R 2,00-2,25; 350-400 kg U 2,54-2,70; R 2,45-2,54; 400-450 kg U 2,28-2,49; R 2,17-2,28; 450-500 kg U inc.; R inc.; plus de 500 kg U inc.; R inc. **Génisses laitonnes** moins de 220 kg U 2,59-3,13; R 2,34-2,59; 220-300 kg U 2,24-2,35; R 2,08-2,24; plus de 300 kg U 2,08-2,23; R 1,91-2,08. **Taurillons** moins de 300 kg U 2,49-2,84; R 2,33-2,49; 300-400 kg U 2,35-2,60; R 2,12-2,30; 400-450 kg U 2,31-2,55; R 2,20-2,31; 450-500 kg U 2,30-2,58; R 2,14-2,30; 500-600 kg U 2,17-2,26; R 1,97-2,17; plus de 600 kg U inc.; R inc. **Génisses** 400-450 kg 12-24 mois U 1,81-1,98; R 1,76-1,81; plus de 450 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; 24-36 mois U inc.; culardes 30 mois U inc.; 2 ans et plus U 1,49-2,82; R inc. **Vaches** moins de 5 ans U 1,44-2,15; R inc.; 5-10 ans U 1,25-2,07; R inc.; plus de 10 ans U 1,31-1,78; R inc.; suitées U inc. **Châtrons** U inc. **Taureaux** U 1,37-2,18.
Au kg net : **Génisses** moins de 400 kg 12-24 mois U 2,31-2,79; R 1,92-2,31.

Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Bovins destinés à l'engraissement

Commission interdépartementale de Dijon

Du 20 AU 26 JUIN. Prix indiqués en euro/kg vif, départ exploitation

Cat.	Âge.	Poids	Classe	Semaine précédente		Semaine en cours	
				Cot. rég	Diff.	Cotation	Écart
MÂLES	6/12 mois	250	E	inc.		inc.	
			U	2,60	0,02	2,60	=
			R	inc.		inc.	
		300	E	inc.		inc.	
			U	2,48	-0,02	2,47	-0,01
			R	2,40	=	2,39	-0,01
		350	E	inc.		inc.	
			U	2,40	0,01	2,42	0,02
			R	2,31	0,01	2,32	0,01
		400	E	inc.		inc.	
			U	2,34	0,01	2,37	0,03
			R	2,26	=	2,28	0,02
	12/18 mois	450	E	inc.		inc	
			U	2,21	0,01	2,24	0,03
			R	2,15	=	2,17	0,02
		500	E	inc.		inc.	
			U	2,09	0,01	2,12	0,03
			R	2,02	=	2,04	0,02
FEMELLES	6/12 mois	270	E	inc.			
			U	2,07	=	2,07	=
			R	2,00	=	2,00	=
	12/24 mois	400	E	inc.		inc.	
			U	1,89	=	1,91	0,02
			R	1,83	=	1,83	=

Gros bovins entrée abattoir

Commission interdépartementale de Dijon

du 20 AU 26 JUIN. Prix indiqués en euro/kg. NC

		Cotation	Écart
Bœufs	E	-	
	U	-	
	R	3,26	-
	O	2,98	+0,09
Génisses	E	-	
	U	4,10	+0,10
	R	3,43	+0,03
	O	INC	
Vaches	E	-	
	U	3,53	-0,07
	R	3,25	+0,01
	O	2,92	+0,07
	P	2,63	+0,07
Taureaux	E	-	
	U	2,38	-
	R	2,35	-
	O	2,25	-
Jeunes Bovins	E	-	
	U	3,42	+0,02
	R	3,21	+0,02
	O	2,98	+0,09

MOULINS-ENGILBERT

Sicafome - marché du 28 JUIN

	E	U	R	O
Taurillons +600kg (1280 à 1510 €)	-	1,99 à 2,16	-	-
Taurillons 300 à 400kg (810 à 1000 €)	-	2,42 à 2,67	2,22 à 2,45	-
Taurillons 400 à 500kg (890 à 1150 €)	-	2,35 à 2,55	2,14 à 2,35	-
Taurillons 500 à 550kg (1110 à 1170 €)	-	2,11 à 2,25	-	-
Broutards 300 à 350kg (760 à 900€)	-	2,46 à 2,67	2,32 à 2,45	-
Broutards 350 à 400kg (880 à 940)	-	2,38 à 2,49	-	-
Broutards 400 à 450kg (990 à 1070)	-	2,40 à 2,50	-	-
Laitonnes 220 à 300kg (520 à 610 €)	-	2,15 à 2,21	-	-
Laitonnes +300kg (590 à 800€)	-	2,00 à 2,24	1,95 à 2,00	-
Génisses 12/24 mois - 400kg (660 à 810€)	-	1,98 à 2,26	-	-
Génisses 12/24 mois + 450kg (880 à 900 €)	-	1,85 à 2,00	-	-
Génisses 24/36 mois (710 à 1850)	2,38 à 3,00	1,62 à 1,90	1,54 à 1,62	-
Taureaux (1350 à 1920 €)		1,42 à 1,53		
Vaches suitées mâle/femelle(900 à 1540 €)				
Vaches -5 ans	-	1,50 à 1,82 (900 à 1400)	1,38 à 1,62 (720 à 1030€)	-
Vaches 5 à 10 ans-	-	1,52 à 1,78(960 à 1580€)	1,39 à 1,59 (700 à 1100€)	-
Vaches +10 ans	-	1,46 à 1,70 (1060 à 1480)	1,22 à 1,50 (760 à 1170)	-

DIVERS: 1 laitonne culard 232 k : 1080 € (4,66) - 1 génisse 2 ans formée 492 kg: 1670 € (3,39) - 1 vache 4 ans formée 576 k: 1680 € (2,92)

LES TENDANCES

92% de vendus. L'offre poursuit son repli saisonnier, mais reste néanmoins de qualité satisfaisante.
BOVINS : 654

TAURILLONS/BROUTARDS : Echanges réguliers et cours globalement stables. Les bons lots sont très recherchés et l'écart de prix se creuse avec la marchandise médiocre.
GÉNISSES/LAITONNES: Activité commerciale stationnaire . Cours sans changement.
TAUREAUX : Cours stables. Les sujets valablement vacciné FCS: pour l'exportation sont les mieux valorisés.
VACHES, GENISSES 30 MOIS : Transactions fluides et cours reconduits

EFFECTIFS

Bovins gras: - • Broutards:81 • Génisses + 2 ans: 20 • Génisses - 2 ans: 119• Laitonnes: 35 • Taureaux: 6 • Taurillons: 196• Vaches : 147 • Vaches suitées : 19 • Culards: 07 • Veau: - • Divers: 05

Sicagemac - marché du 27 JUIN

CORBIGNY

Bovins : 196	**Prix moyen par animal**	**Prix moyen par kilo**
Taurillons herbés (330-365 kg)	800-870	2,27-2,40
Taurillons herbés (395-450 kg)	920-1040	2,26-2,48
Taurillons herbés (460-565 kg)	1060-1100	1,94-2,34
Laitonnes (310-410kg)	610-750	1,83-2,03
Génisses 16-24mois (260-440 kg)	-	-
Génisses 24-36mois (505-605 kg)	-	-
Taureaux (860-1080 kg)	1260-1500	1,39-1,46
Vaches légères	700-910	-
Vaches entre deux	960-1080	
Vaches lourdes	1110-1400	

LES TENDANCES

En taurillons, malgré une présentation qui reste de bonne qualité, la demande est plus sélective, orientant les cours à la baisse. Cours reconduits en femelles d'export. Apports plus restreints en vaches permettant une vente plus active et quasi-totale des animaux présentés à la vente. Cours en hausse **Divers:** 1 femelle de mars 2010, pesant 378 kg, vendue 1680 € soit 4,44 €/kg vif. 1 femelle d'avril 2010, pesant 404 kg, vendue 1350 € soit 3,34 €/kg vif - **Vente plus active active en vaches**

Bovins gras : 09
Vaches de viande : 3,05 à 3,46 euros le Kg /viande
La présentation est de bonne qualité entrainant une vente rapide à des tarifs plus soutenus.

PROCHAIN MARCHÉ : Prochain marché bovins et ovins lundi 4 juillet aux horaires habituels

Analyse du marché des Grandes Cultures

Dégringolade

Indicateurs de prix : Blé:

Les prix des céréales ont nettement reculé cette semaine. Ils pâtissent de l'amélioration climatique en Europe et Outre-Atlantique, du retour des exportateurs de la mer Noire et d'une conjoncture économique peu favorable à la croissance.

Blé tendre : chute

Les cours sur le marché du blé tendre français se sont nettement repliés sur la semaine. Les conditions climatiques favorables aux cultures, en Europe et aux Etats-Unis pèsent sur les cours. Selon le dernier bulletin de l'USDA sur l'état des cultures, si la moisson des blés d'hiver est en avance dans les états du sud (44% effectués contre 36% l'an dernier à la même date), la qualité des épis a été affectée puisque 35% sont désormais jugés «bons» à «excellents» contre 36% sept jours auparavant. Le retour de l'Ukraine et de la Russie sur le marché des exportations est aussi de nature à détendre les prix des céréales. Par ailleurs, les marchés financiers s'inquiétaient de la situation de la Grèce et ont réagi négativement aux prévisions pessimistes de la Fed sur l'état de l'économie dans les prochains mois. Tous ces éléments expliquent la nette régression des cours du blé tendre sur le marché européen mais aussi à l'échelle mondiale. Côté activité, le marché français est particulièrement calme. A l'approche des récoltes, les opérateurs attendent d'y voir plus clair quant au niveau des quantités et surtout des qualités pour revenir au marché. Le marché international est quant à lui toujours assez actif. On notera l'achat de l'Egypte d'un volume de 240.000 t de blé, dont 60.000 t d'origine française.

Blé dur : retour au calme

Après avoir bien progressé, les prix du blé dur se sont stabilisés. Les échanges sont maintenant au point mort, de nombreux achat ayant été réalisé, comblant la demande. Les opérateurs sont attentifs à la récolte et à sa qualité.

Orges fourragères : en déclin

A l'image des semaines précédentes, les cours de l'orge fourragère reculent faute de demande suffisante. Les prix ont suivi le mouvement observé en blé. L'activité reste éteinte en attendant que la moisson s'achève.

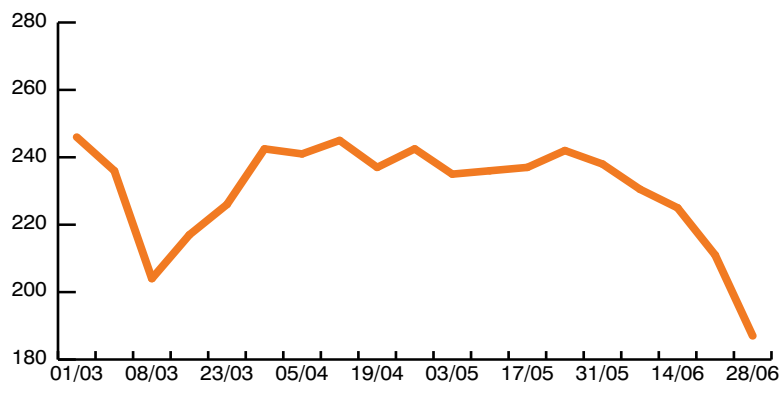
Orges de brasserie : retrait

Les orges de brasserie ont observé un recul des cours importants. L'activité est limitée actuellement. Côté récolte, les taux de protéines seraient meilleurs qu'attendus mais les rendements afficheraient une baisse comprise entre10 et 15%.

Maïs : moindre recul

Les prix du maïs européen ont moins reculé que ceux des céréales fourragères. Les récoltes s'annoncent bonnes sur le territoire français et présenteraient une avance d'une quinzaine de jours. Aux Etats-Unis, l'USDA a estimé qu'au 26 juin, 68% des maïs, sont considérés "bons" à "excellents" contre 70% la semaine précédente. L'activité est de son côté présente avec des exportations soutenues et une demande de l'amidonnerie et de l'industrie des biocarburants.

Blé tendre rendu Rouen
en euro/t



source : La Dépêche - Le Petit Meunier

Colza : baisse avec le soja et le pétrole

La graine de colza n'a pas échappé au mouvement baissier, elle non plus. La chute des cours du pétrole ainsi que la baisse des cotations du soja à Chicago ont tiré les prix de la graine oléagineuse européenne vers le bas.

Exportations du 15 au 21 juin 2011 (en tonnes)
Blé tendre: 147 884 (206 264);
Orge 0 (15 471)
Maïs: 361 (33 367)

Importations du 15 au 21 juin 2011 (en tonnes)
Blé tendre: 0 (88 778);
Orge: 0 (0)
Maïs: 459 (92 277)

SERVICE ANALYSES ABC/LA DÉPÊCHE

Matériel

Tracteur

21 - VENDS tracteur NH TS 125 A, année 2004, 4 000 h. équipé chargeur Stool F 30, prix : 29 000 euros HT (réf. 240A)
✆ 03 80 91 22 90 HR

39 - Vds MF 6460 DYN A4 2004 NB options 4300 h TBE clim pont avec susp 3DE 31 000 euros à déb.
✆ 06 08 45 81 17

58 - VENDS cause cessation presse Deutz RB 460 à filet + ficelle, année 2008, 2 300 bottes, 16 000 euros à débattre. (réf. 260A)
✆ 06 77 18 15 67

70 - Vds Moiss Batt Braud 604 tournante ou pieces moteur Fiat 6 cyl imeccable.
✆ 03 84 29 84 74

26 - Vds Palax coupe Fend tapis évacuation + pièces 1998 - 3000 euros
✆ 06 87 38 26 34

38 - Cause santé vds tout matériel agricole ancien à cheval + 1 collier 1 écrémeuse 1 monte-botte 20 m 1 moteur électrique 1 cuve à fuel 1100 l avec pompe 1 char à foin roue bois 1 paquet ficelle sizale pour petite botteleuse plusieurs roue bois pour ornement + appareil de vêlage ceinture + rotative 4 assietes.
✆ 04 76 59 25 39

AGRI DISTRIBUTION
03410 Saint Victor
ACHÈTE aux meilleurs prix 7j/7j dans toute la France
tous vos Tracteurs (marques, années, états indifférents) notamment :
FORD : 4000, 4600, 5000, 7000, 5600, 6600, 7600, 6700, 7700, 8100, 5610 À 8210, série 40 - MF : série 100, 200, 300, 500, 600, 2000, 3000, 4000, 6000 - SOMECA : 400 à 1000 - FIAT : 640, série 66 et 80 (2 et 4 RM) et 60.90 à 180.90, Winner F100 à F140, série 94 - DEUTZ : 6006, 6806, 6807, 7006, 7007, 7206, 7207, 7807, 3.70 à 6.50, Agrotron, Agroplus - JOHN DEERE : série 40, 50 et 55, série 6000, 7000, 8000 - Fendt : série 100, 300, 500, 600 - ZETOR : série 40, 41, 45 et 48 4RM - NEW HOLLAND : TS 90 à 115, L 75 à 95, série 60 - ROUND BALLERS à rouleaux et barettes (120 x 120) et courroies à pick up large - MOISSONNEUSES : Claas Dominator 68, Someca M152, Laverda 3350 et 3650
aussi Tracteurs et Télescopiques accidentés ou brûlés
Tél. : 04 70 08 06 06 - Fax : 04 70 08 32 35
PAIEMENT COMPTANT
Mail : agri.distribution@wanadoo.fr et matériels disponibles sur www.agri-distribution.com

54 - Vends tracteur JD 3040 SG 2 combiné semis 3 m semoir intégré accord + accessoire en solo.
✆ 06 23 46 57 60

58 - VENDS tracteur Renault 120 54, 110 ch, an. 92, 14 000 H, - massey ferguson 65 en bon état. (réf. 26VB1)
✆ 06 26 15 49 08

74 - A vendre récoltes bio 2011 orge hiver 20 t, paille 15 t, féverolle 10 t.
✆ 06 85 67 56 90
ou 06 85 67 56 91

84 - Vends tracteur MF152 année 1978 50CV 8000 H, TBE + électropompe 15CV 180m³
✆ 06 13 04 24 38

88 - Vends cause arrêt MB TX 62 an. 98 1700 H C 4,6 m, benne 8 T porte hydr 1 essieu, déchaumeur 5 m repliage hy.
✆ 03 29 67 48 75 HR

Travail sol

57 - Vends rotative Falc Magnum 4m attelage ar. p. semoir 2003, fait 80 ha, double emploi 10.600 euros.
✆ 06 22 29 71 64

Récolte

18 - Vds MB TX66, 2004, 1.500 h, très bon état, chariot, coupe colza et tournesol 6,10 m, libre après moisson.
✆ 06 14 54 93 37

21 - ACHETE presses moyenne densité Claas, John Deere, Rivière, Casalis, Fahr, Welger, Renault, New Holland, bon état et en panne. (réf. 260D)
✆ 06 29 81 80 05

21 - VENDS 1 presse JD 224 T, - remorque plateau avec ridelles. (réf. 250E)
✆ 03 80 71 59 47 HR

38 - Vds corn-picker 1 rang, bon état de marche, appeler entre 12 h et 14 h.
✆ 04 76 73 62 28

38 - Groupeur-compacteur hydraulique type Belair 4 ficelles BE 6000 euros à débattre.
✆ 06 70 79 02 81 HR

38 - Cherche andaineur Deutz Fahr KS130 en l'état ou pour pièces, faire offre.
✆ 04 76 34 94 19

70 - Achète Presses BR Krone KR110 - KR125 - KR130, Carraro, Claas 34-44-46-42-62, Deutz Fahr GP220 - GP230, Welger RP12 - RP200 - RP202.
✆ 06 83 59 05 70

Arbo-viti

38 - Vds élévateur noix L 4m50 largeur 400 etat neuf épandeur engrais Kuhn mds 932, 1800 l.
✆ 06 80 22 90 86

Trav. publics

01 - Vds mini pelle Kubota U25 an 2005, 3600 H, 3 godets, prix 15 000 euros.
✆ 04 74 42 33 82

Agri. divers

01 - Vds Manubal MX ; lève sac Altec ; fourche arr. 3 pts lame niveleuse Agram
✆ 06 08 42 82 99

01 - Vds désileuse Audureau Babycrok 1150, vis 8m, fourche BR, rampe chaîne à fumier galva 5m50
✆ 06 87 61 62 29

01 - Vds cse retraite vibro Quivogne 5m50 Berthoud 15m DPA 2008, charrue KV 4 fers, Kuhn MDS 921, combi Machio 3m Amaz. D8, lève sac, herse Quivogne 5m30, déchaum. Discator 3m
✆ 06 75 64 83 04

07 - Vends refroidisseur a lait + Kangoo 4X4 diesel année 2002 1ère main 93000 km très bon état libre 15 août
✆ 04 75 67 42 60 HR

07 - RECYCLAGE 26 achat de vieux matériel agricole démolition/sinistre et ferrailles
✆ 06 18 84 76 35

21 - ACHETE presses moyenne densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - moissonneuses Dominator, - télescopiques. (réf. 250A)
✆ 07 86 46 73 30

21 - VENDS cause retraite 3 tracteurs, - moissoneuse, - épandeur engrais, - semoir grain Nodet, maïs, tournesol, - cover crop, - polliculteur Rau, - rotative Ampliroll. (réf. 250D)
✆ 06 69 61 23 01

38 - Batteuse de collection union, batteuse type 4468 6 secoueurs 3 sortie scac 4 roues fer.
✆ 06 09 16 53 97

38 - Vds cellules à grain 150 et 200 qx 500 euros les 2.
✆ 04 74 88 12 31

48 - Vds PRESSOIR à fromage en inox BAC répartiteur inox 25 trous avec moules GROUPE SECHOIR
✆ 04 66 49 15 24

54 - Vends épandeur à fumier Knapick 8 tonnes + semoir à engrais Lely 2200 LTS 24 mètre.
✆ 06 88 35 20 06

57 - Vds pulvé Blanchard 18m 1.000 L tbé, année 2000 6.800 euros, HR Quivogne 3m 1997 4.000 euros, chisel Turbo 2 4m rep. hyd. état exc. 3.200 euros, broyeur paille 800 euros, herse 4m 800 euros.
✆ 06 60 74 34 91

58 - VENDS combiné semis 2003 Pottinger 3 m., - brabant 1998, 4 fers Grég. Bess., - crop Quivogne 1994, 20 disques, - faucheuse Taarup 1992, 2 m., - presse BR Carraro 1991, - broyeur 2009, 4.60 m. (réf. 2601)
✆ 06 79 90 32 34

58 - VENDS surél. Bugnot type 1600, - épareuse Rotor 1.20 m., bras 4.60 m., - pulvé. Caruelle 1 000 l., 18 m., cde élec. (réf. 2510)
✆ 03 86 60 13 40

67 - Vends 2 tanks à lait 2600 L et 1000 L + épandeur à engrais Kuhn double plateau 1000 L.
✆ 06 70 72 39 51

71 - Vds andaineur Kuhn an. 2004, 4,30 m, tandem, rotative Kuhn GMD 602, 2,40 m, faneuse Kuhn 6,30 m.
✆ 03 85 26 00 67

71 - Vds rotatives Morra an. 2004, 2,40 m, état neuf, 2.100 euros HT et Agram 6 disques, 2,40 m, 1.980 euros HT.
✆ 03 85 26 00 67

71 - Achète presse MD ; semoir à maïs Nodet.
✆ 06 38 89 86 26

74 - Vds fendeuse à bois 20 tonnes (1,50 m) tbé 2200 euros + R21 ess. pour pièces 150 euros.
✆ 04 50 60 42 55

74 - Vds andaineur khun GA 4321 GM de 2004; charrue Khun 3 socs de 2006; charrue de jardin 1 soc; 10 cornadis 5 m + barrières + cornadis veau ; semoir engrais Khun m 423, herse rotative Lely 3 m, pailleuse portée Lerin ; s.d.t 2x5 décro; 2 tanks à lait de 1650 l et 650 l.
✆ 06 23 25 79 98

74 - Vends cuve de fabrication 1500 litres en cuivre chauffe au gaz, moteur brasseur récent, soutirage par dessous, très bon état.
✆ 06 09 65 47 53

84 - 30-Vds rotavator 2,55m, covercrops 20-24-36 dis., chisels, épandeurs engrais dble dis., charrues nonstop 2-3-4-5 socs, décompacteur 6 d. Durou, semoirs 2,5m -3 et 4m
✆ 04 66 24 26 11

Elevage

21 - VENDS pipeline 4 postes tuyaux inox, moteur et pompe à vide, - tank à lait Japy 1 400 l., lavage automatique et jauge électronique (réf. 250G)
✆ 06 99 61 52 30

38 - Groupe de traite programmateur de Laval tank à lait 1400 l lavage auto Cornadis veau une niche à veau, génisses prêtes Montbéliardes herse plate 3,60 quai de traite 2x3 poche souple.
✆ 06 12 15 35 90

63 - 63 AV salle de traite ambulante 4 places au sol 1200 euros.
✆ 04 73 88 20 46 HR

69 - Vds tank à lait Japy 2400 l., lavage auto, jauge électro. TBE général prix 4000 euros à débattre.
✆ 06 60 67 80 73

69 - Vds lactoduc d'étable 300 euros complet 3 postes - Autochargeuse Krone 28 m3 500 euros.
✆ 06 06 65 13 41

71 - Vds cornadis 9 pl., 6 m, barre à garot 5 m, portillon 1 à 2 m, brabant 3 socs, ns vibroculteur 3 m.
✆ 03 85 84 85 94 H R

Véhicule

Utilitaire

38 - Vds C15 D an. 96, 182000 km BE freins ar alternateur bras avd + g neufs prix à débattre.
✆ 06 37 17 79 44

58 - VENDS Land Rover 4 x 4 Pick up Defender 110 TDI, 1995, CT OK, 82 000 kms. (réf. 2604)
✆ 03 86 29 67 98 HR

69 - Vds camion frigo Mercédès 19 tonnes ; 8,70 m. ; Hayon 2 T. ; 347000 kms, 2002, révisé. Gauthier.
✆ 06 07 74 89 24

84 - Vends camion Renault Millander 1994 PTC12 - 258000 km CT OK - Chariot élévateur Fenwick électrique MAT4M 1200 kg
✆ 04 90 71 02 70

Tourisme

26 - Vds Evasion 2,1TD An1998 180000kms pour pièces - Prix 1500 euros
✆ 06 88 63 28 94

38 - 206+ 1.4 HDI 70 Trendy 5 p, 02/10, 8500 km PM gris alu, clim auto radar ar limit régul., px : 12000 euros.
✆ 04 74 20 04 10

88 - Vends C5 exclusive 2008 BVA sièges cuir options 20000 km garantie 2012.
✆ 06 08 89 00 56

88 - Vends C5 exclusive 2008 BVA sièges cuir options 20000 km garantie 2012.
✆ 06 08 89 00 56

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds 65 rouleaux de foin
✆ 06 82 66 95 17

39 - 39 Vds andaineur Potinger 3.40 M 10 bras démontables bon état
✆ 03 84 25 22 46

39 - Vds benne Brimont 8 T réhaussés pneus Michelin TP 475 80 R 20 Trés bon état 4 500 euros
✆ 06 01 18 83 14

70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ 03 84 32 30 91
ou 06 86 08 38 02

71 - Eleveur charollais cherche paille en andain pour alimentation bétail, petite quantité.
✆ 06 80 13 53 59

Fourrage

ACHÈTE
PAILLE- FOURRAGE
Tous Formats
RÉGLEMENT À L'ENLÈVEMENT
STE T.N.D.
Tel. 03 80 75 89 22

21 - Sarl Plançon fréres ACHETE paille en andain, 40 euros la tonne Ferme du Pontot à Gevrey Chambertin
✆ 06 80 41 58 75

21 - Achète paille en andains 20 à 25 euros la tonne. 80 à 100 euros l'hectare, secteur 20 km de Gevrey Chambertin (réf. 1518)
✆ 06 80 41 58 75

38 - ANNONCE SPECIAL SECHERESSE - Echange fumier bovins contre paille.
✆ 04 74 92 12 01

38 - ANNONCE SPECIAL SECHERESSE - Vds foin et paille prairie naturelle.
✆ 06 89 09 72 67

58 - Eleveur RECHERCHE paille en andains (blé, orge, colza), 20 euros la tonne (réf. 260C)
✆ 06 78 33 33 83

69 - Vds 40 T. de foin 2011, 1ère coupe, livré par Crq.
✆ 04 74 00 30 70 ou rép

Bâtiment



Propriété

39 - Exploitation laitière recherche associé pour cause santé reprise cheptel terrain
✆ 03 84 44 50 96

Terrain

71 - J. A. rech. terrains agricoles vierges pour installation, ou rech. parcelles fruitières.
✆ 06 49 19 05 23

84 - Cherche truffière à entretenir et cavé ou creusé
✆ 06 10 19 07 60

89 - VENDS une parcelle terres agricoles 14 ha 87 a (louée fin 2013) St Maurice Riches Hommes - La Chaume (réf. 2603)
✆ 03 86 96 89 83
ou 03 86 64 06 24

Divers

01 - Vds lait de chèvre
✆ 06 63 82 49 53

01 - Achète barrières stabulation
✆ 06 76 56 88 20

38 - A vendre : une table en orme + une table en formica + chaises de jardin en fer + un lit : 1 place en chêne + un lève vache + une machine à traire + une cage de pressage + une caisse à veaux + un pot d'échappement horizontal de tracteur, le tout en bon état, prix à débattre.
✆ 04 76 89 18 27

38 - Vds C15D 96 160000 kms, ww polo 96 200000 kms BE, plateau fourrager Scobel 6 m, nettoyeur HP suroil eau chaude, pneus 18-4-38 80 % usure, charrue Naud 4 corps.
✆ 06 86 80 61 37

38 - Vds barquette en carton compact pour petits normalisés 100, 125, 150, 200 et 250 grs, 25 euros les 1000.
✆ 06 81 82 57 66

38 - Donne terre de déblais sect. 69 Lozanne, Neuville, 01 Montluel, St André Corcy liv. gratis.
✆ 04 78 31 26 00

58 - Cause retraite VEND matériel BE et moyen, prix à débattre, - bon foin de pâture BR à l'abri sous hangar, bonne qualité. (réf. 250B)
✆ 03 86 61 23 68

Location

Autre

01 - Loue La Seyne/Mer studio 4 couchages dans copropriété calme avec piscine
✆ 04 74 25 76 44 après 20h

38 - A louer à GRENOBLE, studio meublé dans résidence étudiante proximité gare, tram, centre ville, 18 m2, balcon, chauffage individul. Libre à partir du 15 juillet 2011.
✆ 06 86 70 78 92 HR

57 - Loue studio 40 m² à Nice, 4 couchages, mach. à laver le linge, gde terrasse, piscine, tennis, parking, proximité plage et commerces, 550 euros la semaine, juillet-août.
✆ 06 33 20 84 83

71 - A louer secteur Couches après vendanges 1,5 ha belles vignes Bourgogne rouge, tarif moyen préfectoral. Faire offre rapidement au
✆ 03 85 45 51 59 HR

21 - Dijon Quartier La Maladière LOUE T2, 42 m² neuf, meubles à dispos., séjour, cuisine, chambre, sdb, esc, cave, gge, 500 euros + 70 euros charges. (réf. 2602)
✆ 06 37 81 38 16

Offre

Emploi

38 - Exploitation polyculture élevage en AB transformation et vente directe recherche employé polyvalent soigneux et rigoureux respect du matériel et des animaux, CDD de 6 mois pouvant déboucher sur CDI, Envoyer CV et lettre de motivation à FERME DU CLOS DORE - Brieux - 38510 BRANGUES.
✆ 06 23 37 17 66

38 - Cherche homme pour récolte noix conduite tracteurs 15 septembre 15 octobre.
✆ 06 72 12 63 62

38 - 38/69 rech. mécano agri-TP expérience souhaitée soudure-entretien mat.
✆ 04 78 31 26 00

42 - Arboriculteur cherche conducteur de tracteur expérimenté pour la cueillette des pommes d'Api, du 16 août au 15 octobre, possibilité de poursuivre en CDI
✆ 04 74 87 36 27 hr ou 06 85 01 68 07

69 - Beaujolais cherche vendangeurs env. 20 août, nourri/logé, salaire préfectoral 8 à 15 jours. Sambardier 69640 Denice
✆ 04 74 67 38 24

69 - Pépinière Nord Rhône recherche pour sept. employé ou personne issue du monde agricole, CDD puis CDI.
✆ 04 74 09 99 99 ou pepiniere imbert@wanadoo fr

69 - Viticulteur Beaujolais cherche vendangeurs «euses» aux environs du 17/8/11, nourris logés.
✆ 04 74 69 66 30 ou 06 87 42 10 01

69 - Cherche vendangeurs (euses) nourris logés 14 jrs env à partir du 20 août env
✆ 04 74 04 35 03 HR

74 - GE bas Chablais, 2 exploit. lait, cherche salarié polyvalent CDI 35 H.
✆ 06 81 14 43 40

74 - Exploit. lait cherche stage AER H Bac pro rentrée 2011.
✆ 04 50 68 03 64 ou 06 85 10 66 19

Demande

Emploi

01 - H 20 ans exp. charche emploi dans ETA, Cuma, exp. grandes cultures - Etudie ttes prop. Ain
✆ 06 88 48 66 65

38 - Jeune homme équipé camion propose aide déménagement (espace vert, peinture), travail soigné.
✆ 06 63 31 48 59

71 - Jeune homme, ayant grande expérience et étant sérieux et motivé, recherche CDI pour long terme. Si intéressé, contacter le
✆ 06 49 19 05 23

89 - H. 34 ans conducteur engins agri. CHERCHE travail 01/08 au 20/08 ferme céréal., région Noyer - Isle sur Serein. (réf. 2605)
✆ 03 86 82 88 61 soir ou 06 81 42 11 54

Offre

Service

01 - Boucher pro découpe vos bêtes pour vos ventes à la ferme ou magasin dans vos labo ou Sardières travail soigné
✆ 06 36 25 44 10

01 - Effectue pressage haute densité 120x90 prix 6,50 euros la botte, possibilité de mise en tas + 1,5 euros
✆ 06 61 52 27 99 ou 06 75 62 69 72

Animaux

Bovin

01 - Elevage Thuillier vds divers taureaux Holstein facteur rouge et sans corne
✆ 06 83 46 25 36

01 - Vds génisses 46 et 66 à terme 1ère quinzaine de 07 - CL garanties sanitaires OK
✆ 04 74 51 70 16

03 - Vds taureaux Lim HBL 7 ans et 48 génisses Lim 9 à 11 mois.
✆ 04 70 99 63 85 ou 06 79 73 54 02

07 - Cause retraite, vends troupeau de vaches allaitantes majorité suitées + génisses 2 ans 1 taureau 2 ans 1/2 Blond d'Aquitaine
✆ 04 75 38 81 91

19 - AV Taureaux LIM 18 et 22 mois, hab à l'attache, b. origines, GS (+FCO), livr éventuelle.
✆ 05 55 27 53 94 HR

21 - VENDS dix génisses charolaises HBC pleines, vêlage facile, - vaches avec veaux. EARL Godot Eric. (réf. 25VB2)
✆ 06 81 17 54 49

21 - Elevage Levoyet HB Limousin VEND 2 taureaux adultes RJ reproducteurs 14 mois et 22 mois (réf. 2509)
✆ 03 80 23 68 04

21 - VENDS veaux reproducteurs Limousins 10 mois HBL ou non, mixte viande. (réf. 2504)
✆ 06 08 99 57 89

21 - Bon élevage montbéliard VEND génisses et vaches pleines ou en lactation et génissons. (réf. 250F)
✆ 06 77 96 42 98

38 - Vds 3 génisses Holstein vêlage fin août + trticale 2 Ha 60.
✆ 04 74 54 45 00 HR

38 - Vends cause cessation gén. Montbel prêtes + vêlée + gén. + VL mères à taureau, TGS.
✆ 06 73 00 78 53

38 - Vds vaches prêtes à vêler Charolaises et vêlées.
✆ 06 89 09 72 67

38 - Cause cessation vends troupeau de bovins Salers en bio : vaches, génisses, veaux, taureau.
✆ 09 61 22 54 10 06 72 49 92 98

38 - Vds génisses Jersiaise bio de 2 ans 1/2 pour vêlage en septembre, réf. UPRA : 1200 euros envion 10 kms de Grenoble.
✆ 04 76 51 87 72

42 - Vds veau mâle ou femelle, 10 jours
✆ 06 15 88 48 98

42 - Vds taureaux à saillir Holstein et Montbéliard + embryons, grande origine. HD Nutrition.
✆ 06 89 30 04 69

55 - Vends taureaux Holstein à saillir, très bonnes origines. Transport assuré. Ferme Picasso.
✆ 06 86 85 54 30

58 - VENDS repros mâles et femelles UPRA Blonde d'Aquitaine 14 - 18 mois IBR A. (réf. 260B)
✆ 06 83 26 95 44

69 - Vds mâle Salers IA fils de Numéro 15 mois IND IBR FCO 1 et 8 très docile.
✆ 06 78 14 56 05

69 - Vds 5 génisses Montbéliarde terme septembre IA charolais CL.
✆ 06 06 65 13 41

69 - Vds génisses prêtes Montb.
✆ 04 74 70 13 33

69 - Achète bons Broutards Charolais mâles et femelles non OGM - Règlement assuré.
✆ 06 80 44 67 41

71 - Cse retr. vds cheptel limousin, vaches jeunes + charolaises, TGS, peux garder au 15.10.
✆ 06 30 05 77 89

71 - Vds, cause cessation, cheptel charolais indemne IBR, peux détailler + bouc 4 mois.
✆ 06 80 15 86 77 H R

71 - Vds vaches charolaises suitées, gestantes, IBR A, certifiées FCO.
✆ 06 28 28 75 47

71 - Vds T. B. repro. charolais, 2 ans, HBC, IBR A, hivernés au pré, TGS + génisses suitées.
✆ 06 07 57 55 40 ou 03 85 24 24 96

Caprin

42 - Vente en permanence génisses gestantes et génisses au lait prim'holstein
✆ 06 08 65 52 51 ou fax 04 77 27 82 58

Ovin

07 - Urgent vends troupeau environ 400 brebis pré-alpes du Sud cause cessation d'activité
✆ 06 75 46 82 12

71 - Vds béliers, agneaux et agnelles charollais, repro., TGS, liv. poss.
✆ 06 73 34 07 96 ou 06 85 13 37 68

74 - Achète brebis pleines, suitées ou réforme, agneaux... paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Equin

15 - AV poulains/pouliches de couleur av papier à retenir au sevrage 1000 à 2500 euros. Haras du Loup Blanc.
✆ 04 71 78 53 26

55 - Vds 2 pouliches de 2 ans Ardennaises, attelées, baies.
✆ 03 29 87 50 58 ou 03 29 87 54 84

Chien

07 - Vds chiots Border Collie non lof parents travaillant sur bovins/ ovins mère n°2D9A861 origines motivées 170 euros
✆ 04 75 58 02 95

38 - 6 chiots type Border collie, mère pure race / père Border collie croisé, dispo de suite : 100 euros (Tat mère : 2BYA861).
✆ 06 76 04 83 34

42 - Vds 4 chiots border collie, 4 mois, démarrés sur moutons, vaches, mère 2D2136 LOF
✆ 04 77 24 86 37 ou 06 34 33 55 90

71 - Vds chiots Beauceron, travail sur troupeau ovins, tat. M.250. 33490, gros gabarit.
✆ 03 85 92 62 03 ou 06 28 02 40 31

Viticulture

Vendanges

69 - Ch. chauffeur tracteur, vendangeurs (euses) 20 août nourris logés.
✆ 06 87 48 25 25 ou info@tachon fr

69 - Recherche chauffeur tracteur permis PL expérience indispensable pour vendanges, nourri logé début 20 août environ 12 jours.
✆ michaudma@wanadoo fr

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

*Règlement par carte bancaire

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE** - 3 départements
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION** - 27 départements
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - 10 départements
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑1 parution **17 €** ❑2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

PIERRE LAFOREST

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 920 000 €
Siège social : RN 74
21640 Vougeot
311 596 746 RCS Dijon

L'AGM du 16 juin 2011 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social.
En conséquence, l'article 2 des statuts sera désormais rédigé comme suit :
Article 2 - Objet
La société a pour objet :
L'achat, la vente et la commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, mais notamment en Allemagne fédérale, des vins fins et des alcools issus du terroir français.
L'achat, la vente en France et à l'exportation d'accessoires de table tels que verres, services à apéritifs, armoires à alcool, ainsi que le négoce des conserves fines de toutes sortes,
La vente et la distribution de tous produits cosmétiques.
Pour avis, le gérant

AL21266534

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSp du 30/05/2011, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination :MASTER ETANCHE
Objet social:Travaux d' étanchéification
Siège social : 09 avenue du Lac, 21000 Dijon
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M Badni Abdelkrim, demeurant 09 avenue du lac, 21000 Dijon
Immatriculation au RCS de Dijon

AL21266523

Dénomination sociale:OSMO INGENIERIE
Forme : Société à responsabilité limitée
Capital social : 100 euros divisés en 100 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraire à hauteur de 100 euros
Siège social : ZA rue des Mardors, 21560 Couternon
Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger : ingénierie, étude technique, étude fluide, étude thermique.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S de Dijon sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Gérant : Monsieur Enes Masovic, demeurant rue des Mardors, 21560 Couternon, pour une durée illimitée.

AL21266529

CHAVANTON AÏCARDI

SARL au capital de 15 000 €
Siège social : 5 boulevard Paul Doumer
21000 Dijon

Aux termes d'un acte SSP en date à Dijon du 29/05/2011, il a été constitué la société ci,àiaprès :
Forme sociale : SARL
Dénomination sociale : CHAVANTON AèCARDI
Siège social : 5 boulevard Paul Doumer 21000 Dijon
Objet social : boulangerie, pâtisserie, vente de boissons non alcoolisées et de journaux; chocolaterie ; vente de
confiseries, glaces ; épicerie.
Durée : 99 ans
Capital social : 15 000 €
Gérance : Mickaël Aïcardi, 22 boulevard Trimolet 21000 Dijon, Audrey Chavanton, 22 boulevard
Trimolet 21000 Dijon.
Immatriculation RCS Dijon
Pour avis
La Gérance

AL21266531

Suivant acte sous seing privé en date du 23/06/2011 à Saint Apollinaire il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
BOULANGERIE PATISSERIE LE PRE THOMAS
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : Rue René Cassin ,àí Le Pré Thomas 21850 Saint Apollinaire
Objet : Boulangerie, pâtisserie, confiserie, traiteur, restauration rapide sur place ou à emporter
Capital social fixe: 20000 euros
Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Gérance : Philippe VICTOR, 48 A rue Ernest Renan 69200 Vénissieux
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon
Pour avis

AL21266537

RECTIFICATIF

AXE EQUIPEMENT

Société par actions simplifiée
Au capital de 43 200 €
Siège Social : Juilly
21140 Semur en Auxois
R.C.S. Dijon 341 015 600

Rectificatif à l'annonce parue le 24/06/2011
L'assemblée générale ordinaire du 13/12/2010 a nommé en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire la société INTERCOMEX et en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant Monsieur Bernard L'Hérisson 6 Rue de Moscou 75008 Paris.

AL21266528

DEVEST 11

Société Anonyme au capital de 37 000 €
34 Rue du Wacken 67000 Strasbourg
532 672 474 RCS Strasbourg

Rectificatif à l'insertion dans le numéro 1119 du Journal TERRES DE BOURGOGNE du 24/06/2011, il fallait lire :
KPMG Audit Est, 9 avenue de l'Europe, Espace Européen de l'Entreprise, 67300 Schiltigheim a été nommé en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de KPMG Audit Auvergne Rhône-Alpes, 3 Cours du Triangle, 92800 Puteaux.
En lieu et place de :
KPMG Audit Est, Immeuble le Palatin, 3 Cours du Triangle, 92939 Paris la Défense Cedex a été nommé en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de KPMG Audit Auvergne Rhône-Alpes, 3 Cours du Triangle, 92800 Puteaux.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis,

AL21266538

MODIFICATION DE CAPITAL

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2011 le capital de la société Bontourism Sarl est porté à 20 000 euros. Siège social : 6, rue Davout 21000 Dijon.
Le Gérant

AL21266524

SELARL VETERINAIRES LES ESSARTEAUX

SELARL au capital de 10 000 €
Siège social
Longvic (21600)
6 rue Professeur Louis Neel
481 686 962 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2011, le capital social a été augmenté de 600 000 € pour être porté de 10 000 € à 610 000 €.
Les articles 6 (Formation du Capital - Apports) et 7 (Capital social) des statuts ont été modifiés en conséquence.
La gérance

AL21266532

NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

M.S.M. 21

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social :
21500 Plannay
RCS Dijon 524 138 237
SIRET 524 138 237 00010

Aux termes d'une décision en date du 23 juin 2011,
l'associée unique, statuant en application de l'article L.
223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas
lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL21266536

ANNONCES LEGALES
Mail : **legales@terres-de-bourgogne.net**

TRANSFERT DE SIÈGE

GOLFINGER E.U.R.L.

Société à responsabilité limitée
au capital de 3500 euros
Siège social : 5 Rue de la Guerlande
71880 Châtenoy le Royal
504 481 235 RCS Chalon sur Saône

Aux termes d'une délibération en date du 30 Juin 2010, l'assemblée générale extraordinaire de l' associé unique de la société à responsabilité limitée GOLFINGER e.u.r.l. a décidé de transférer le siège social du 5 Rue de la Guerlande 71880 Châtenoy le Royal au 4 Route de Beaune, 21160 Marsannay la Côte à compter du 01 Juillet 2010 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La gérance.

AL21266535

CESSION

Office notarial des images
Epinal
17 rue François de Neufchâteau
Tél : 03.29.82.53.17

Suivant acte reçu par Me Cathy Petitgenet, notaire à Epinal, avec la participation de Me Maël Viard, notaire à Dijon, le 15/06/2011, enregistré à Epinal le 17/06/11, bord. 2011/965, case n° 1,
La Société «BTXA», EURL au capital de 10000 €, siège à Dijon (21000), 10 place de la Libération, RCS Dijon n° 482663374,
A résilié le contrat de location-gérance consenti à :
La Société AGORA CAFE, EURL au capital de 10000 €, siège à Dijon (21000), 10 place de la Libération, RCS Dijon n° 512838889.
D'un fonds de commerce de Bar, ambiance musicale, restauration rapide et petite brasserie sans odeur sis à Dijon 10 place de la Libération, connu sous le nom «L'AGORA CAFE».
La résiliation a effet à compter du 31 mai 2011.
Pour unique insertion
C. Petitgenet

AL21266527

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

Du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 26 avril 2011 de la société par actions simplifiée « AELSLIFE » au capital de 37.000 €, dont le siège social est à Nevers (58000), 138 rue Francis Garnier, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 488 247 875, il résulte la modification suivante des mentions antérieurement publiées :
Dénomination Sociale
Anciennes mentions
AELSLIFE
Nouvelles Mentions
AELSLIFE LABORATOIRES
Administration
Anciennes Mentions
Président : Marc Leblanc
Directeur Général : Serge Kratz
Nouvelles Mentions
Président : Marc Leblanc
Directeurs Généraux Délégués : Luc Jugla demeurant à Villemoirieu (38460), 22 rue des Pierres Sèches et Olivier Pellet demeurant à Nevers (58000), 13 rue de Remigny

AL58266581

CHANGEMENT DE NOM

Melle DESCLOS (Sarah, Chloé, Marie) née le 19 mai 1990 à Caen (Calvados), demeurant 12 et 14 rue des Apprets à St Pierre le Moutier (Nièvre) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : Mazard.

AL58266592

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/06/2011, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination:
AUDITION VAL DE LOIRE
Capital: 2000 euros
Siège: 9 rue des Docks, 58000 Nevers
Objet: L'audioprothèse, l'acoustique, la vente d'accessoires liés au son ainsi que tout appareillage et toutes activités connexes et accessoires.
Durée: 99 ans
Gérant: Mme Marie-Charlotte Palos Castano 54 rue François Mitterrand 58000 Nevers
Immatriculation au RCS de Nevers

AL58266583

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE COSSAYE

Enquête publique
sur le projet de carte communale

Par arrêté n° 2011/013 du 21 juin 2011, le maire de Cossaye a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de carte communale.
A cet effet, M. LAPREVOTTE a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire-enquêteur.
L'enquête se déroulera à la mairie de Cossaye du 18 juillet 2011 au 19 août 2011 aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le commissaire-enquêteur recevra en mairie les lundi 18 juillet de 9 heures à 12 heures, jeudi 28 juillet de 14 heures à 16 heures 30, samedi 6 août de 9 heures à 12 heures, et le vendredi 19 août 2011, de 14 heures à 16 heures 30.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.
Le maire,

AL58266596

DISSOLUTION LIQUIDATION

S.A.R.L. LE BOSPHORE

Société A Responsabilité Limitée
au Capital de 3 000 €
Siège Social : 53 Avenue du Général de Gaulle
58000 - Nevers
R.C.S. Nevers 519 969 935, 2010 B 28

L'AGE du 31/05/2011 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/05/2011, nommé en qualité de liquidateur Mme CELIK Mathilde, demeurant 12 rue Maurice Genevoix, 58640, Varennes Vauzelles, et fixé le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur.
Modification au RCS de Nevers.

AL58266540

DÉCLARATION D'INSAISISSABILITÉ

SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me C.THEVENY, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire
, le 12 Mai 2011, Mme Chabassière Carole Virginie, architecte, épouse de Mr Sage Benoît, dt à Germigny sur Loire (Nièvre) le Petit Varenne «La Forêt», afin de bénéficier des dispositions de l'article L 526-1 du Code de Commerce, a déclaré insaisissable ses droits sur un appartement (LOT 37) lui appartenant, situé dans un ensemble immobilier à Pougues les Eaux (Nièvre), Angle de la route nationale 7 et de l'Avenue Conti.
Pour avis,
Me C.THEVENY, Notaire.

AL58266600

MODIFICATION DE CAPITAL

E.R.B

SARL au capital de 7622.45 €
Siège social:
Lieu-dit Egreuil, 58110 Aunay en Bazois.
408488468 R.C.S. Nevers

L'AGE du 20/06/2011 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 7622.45 Euros, à 12000 Euros.
Modification au RCS de Nevers

AL58266588

NON DISSOLUTION

E.R.B

SARL au capital de 7622.45 €
Siège social :
Lieu-dit Egreuil, 58110 Aunay en Bazois
408488468 RCS Nevers

L'assemblée générale du 31/12/2010 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social, suivant art.R223-36
Modification au RCS de Nevers

AL58266584

ANNONCES LEGALES
Tél : **03 80 78 90 42**- Fax: **03 80 70 08 02**
Mail : **legales@terres-de-bourgogne.net**

AVIS DE LA SAFER

SAFER de Bourgogne

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures
La SAFER de BOURGOGNE (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de ALLIGNY-EN-MORVAN (AA 11/066)
Bois-Prés-Terres:
2 ha 82 a 05 ca
- La cape: H-299 - Les boulais: H-331 - Pature des veaux: H-260-263-265-266-271
Cmne de ARQUIAN (AA 11/044)
Terres-Prés-Sols : bâtiments habitation et exploitation:
66 ha 50 a 48 ca
- Belle grange: C-746-747-748-749-750-751 - Champ de fontaine: C-752-753-754 - Champ de la grange: C-745(*) - Grand brioux: C-741 - La bouillere: C-372 - La chapelle: ZE-53 - Le debat: C-386
- Les boulas: C-370 - Les grapillons: C-371 - Petit brioux: C-742-743-744
Cmne de BONA (AA 11/072)
Prés:
55 a 24 ca
- Les champs belins: ZD-37
Cmne de NOLAY (AA 11/054)
Terres-Prés-Sols : bâtiments habitation et exploitation: :
175 ha 85 a 12 ca
- Canton de rouhan: BN-31 - Champ devant: AI-149-150(J)-150(K) - Chaume du corbier: AI-140-141-142-143-144-145-146-147-148(J)-148(K) - L etang: AK-1-2-3(J)-3(K)-9-10 - La bayaude: AK-11-12-13 - La coudraie: BN-99
- Le chamand: AH-21-22-23-36-37-38 - Le grand rigny: AE-141-146-147 AI-23-24-39-40 - Les cercueils: AL-48-53-54-55 - Les charnais: AE-102-103-104-105 AH-3-4-5-6-7-8-9-10-11 - Les cours: AE-108-109-115-116-121-122-123-126-129-130-131-132-133-136-137
138-139(J)-139(K)-140 - Les hates: AE-101 - Les patins: AH-12-13-14-19 - Les rouhans: AH-43 AK-53[38] - Les rouneaux: AK-32-46[37]-49[33] - Les tanieres: AM-1-2-4-5(J)-5(K) - Les terriers: AK-19-20 AL-47 - Les touts hauts: AM-49 - Poifond: AK-21-22-23-26-27-28-45[23] - Taillis des chaumes: AI-58-59-62-63-65-66-87-111-112-117-122-125-126-128-134-136-137-139 - Vallee de rouhan: AM-21(A)-21(D)-22-23-25
Et, par extention, Cmne de PREMERY:
32 ha 52 a 68 ca
- L ile archambault: E-341-342-344 - La chaume de la croix: E-139 - La croix belin: E-505(J)-505(K) - La grande piece: E-389-390-391-392(J)-392(K) - La relevee: E-890[146] - Le grand lambert: E-345 - Le grand passage: E-144-786[143] - Le gravier: E-426(J)-426(K) - Le pre de la fontaine: E-334-335-340 - Les brignonnes: E-346-347 - Les montagnes: E-357-358-366(B)-367(B)-370
Et Cmne de POISEUX:
5 ha 21 a 70 ca
- Le rougeron: AB-21
Cmne de ST MARTIN SUR NOHAIN (AA 11/068)
Terre à Planter:
5 a 02 ca
- Vignes de la folie: ZO-132
Cmne de THAIX (AA 11/71)
Prés-Maison (louée : vendue avec locataire en place):
30 a 71 ca
- La cousee: A-60[F1]-61-62
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 18/07/2011 à Safer de BOURGOGNE, 6, rue du Ravelin 58000 Nevers , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL58266603

CHEZ ADELINA

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
Siège social : 80, route Nationale,
58300 Saint Léger des Vignes
480 458 009 RCS Nevers

Aux termes de l'assemblée Générale Extraordinaire du 3 mai 2011, en application de l'article L.223-42 du code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis,
La gérance

AL58266586

PCP

SARL au capital de 10 000 euros
28 bd du gd Pré des Bordes
Zone des Grands Champs
58000 Nevers

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2011, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le représentant légal

AL58266591

SARL ARCH'AUTO

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 200 €
Siège social
49, boulevard du Pré Plantin
58000 Nevers
501 322 416 RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 29 juillet 2009, l'associé unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce.

AL58266593

A.C.2A

Société à responsabilité limitée
au capital de 45.000 euros
Siège social : avenue du 85ème
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS Nevers 503 033 060

Par une décision du 30 juin 2010, l'assemblée générale, statuant en application de l'article L.225-248 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL58266599

→ TRANSFERT DE SIÈGE

S.A.R.L. NIEVRE RAVALEMENT

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 10 000 €
Siège Social : 39 faubourg de la Baratte, 58000 Nevers
R.C.S. Nevers 492 602 669 ,Äì 2006 B 293

Suivant décision collective des associés en date du 01/04/2011, il résulte que le siège social a été transféré au 3 rue des Grands Prés, 58000 Nevers à compter du 01/04/2011. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence :
Ancienne mention
Siège : 39 Faubourg de la Baratte, 58000 Nevers
Nouvelle mention
Siège : 3 rue des Grands Prés, 58000 Nevers
Mention au RCS de Nevers.
Pour avis, la gérance.

AL58266387

→ CESSION DE PARTS

NITRY ENROBES

Société en nom collectif
au capital de 100 000 €
Siège social : 4, avenue Jean Bertin
Parc Technologique
21000 Dijon
489 578 294 RCS Dijon

Par acte sous seing privé du 27/05/2011 la société ERIC MORIN ENTREPRISES (ZI Orchidée, 18570 La Chapelle Saint Ursin, 403 437 874 RCS Bourges) a cédé l'intégralité de ses parts de la société Nitry Enrobés à la société ENTREPRISE MERLOT (RN 7, 58400 Mesves sur Loire, 323 416 966 RCS Nevers). L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

AL58266582

→ NOMINATION

FIDAL
Société d'Avocats
41, bd du Pré Plantin
58000 Nevers

RF INVESTISSEMENTS

SAS au capital de 768 000 euros
Siège social
ZA les Commailles
58640 Varennes Vauzelles
394 758 239 RCS Nevers

L'assemblée des associés du 17 mai 2011 a désigné la société KPMG Audit Paris et Centre, dont le siège social est 2 bis rue de Villiers - 92309 Levallois Perret Cedex, en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société KPMG Entreprises dont le mandat a pris fin.
Le président, Ph. Simonneau

AL58266594

→ CESSATION D'ACTIVITÉ

SOFIRAL
12 rue Lamartine
58000 Nevers

AUBERGE DE SAUVIGNY

SARL au capital de 8 000 €
27, route de l'étang
58160 Sauvigny les Bois
RCS Nevers 437 788 698

Assemblée Générale Extraordinaire du 06/06/2011 : dissolution anticipée de la société à compter de ce jour avec cessation d'activité au 15/12/2010 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Liquidateur pour toute la durée de la liquidation : Mlle Nathalie Boulay, dt «La Macissière» 61130 Saint Martin du Vieux Bellême, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et autorisation pour continuer les affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Siège de la liquidation : «La Macissière»61130 Saint Martin du Vieux Bellême. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.
Le Liquidateur

AL58266598

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCP «Jean-Paul JACOB et Christophe THEVENY»
Notaires associés
14, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Maître JACOB, Notaire, le 18/06/2011, enregistré à Nevers le 22.06.2011 Bord n° 2011/823 case n°: 1
La Commune de CIEZ, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Nièvre, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville de Ciez (58220), identifiée au SIREN sous le numéro 215800772.
A donné en location-gérance à
Madame Marie-France Jeanne Thérèse HENAULT, Commerçante, demeurant à Ciez (58220) «Le Bourg»,
Née à Gien (45500) le 6 mars 1953,
Veuve en troisièmes noces de Monsieur Jean-Luc Michel Georges Chappat et non remariée depuis.
Un fonds de commerce de Débit de boissons,restaurant sis à Ciez (58220), «Le Bourg» connu sous l'enseigne « Le Bar du Ruisseau »
La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de UNE année à compter rétroactivement du 7 juin 2011.
Le Locataire-Gérant exploitera pour son compte personnel à ses risques et périls.
Le Bailleur n'assumera aucune responsabilité relativement à cette exploitation.
Cependant, par dérogation aux dispositions ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article L 144-7 du Code de Commerce, le Bailleur sera tenu solidairement responsable avec le Locataire-Gérant des dettes contractées par celui-ci à l'occasion de l'exploitation du bien et ce pendant un délai de six mois à compter de la publication du présent contrat.
Pour unique insertion
Me JACOB.

AL58266587

→ CESSION

Par acte sous seing privé en date du 28 décembre 2010, Monsieur Philippe Gonnet, né le 13 janvier 1946, domicilié Bellegarde à Quiers sur Bezonde (45270) exerçant la profession de Forain et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le numéro 302 862 636, a cédé partiellement à Monsieur Teddy Kouater, né le 2 avril 1977 à Orléans, domicilié au 51 avenue du Capitaine Jean à Saint Jean de Braye (45), immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 502 849 219, une partie de son fonds de commerce forain «sans domicile fixe» pour un prix de 20.000 euros pour les éléments incorporels et 30.000 euros pour les éléments corporels.
Les créanciers pourront former opposition à la présente cession partielle dans les 10 jours à compter de la dernière des publications mises à la charge de l'Acheteur domicilié en l'étude de Maître PAULHET et Maître MARTIN, 1 Rue St Martin à 58000 Nevers»

AL58266589

Par acte SSP en date à Paris du 1er Juin 2011, enregistré le 7 juin 2011 au Service des impôts des entreprises de Nevers, bordereau n° 2011/739, case n°1, la SOCIETE NOUVELLE SOLOLA dont le siège est sis au 7 rue Bachaumont 75002 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 530 621 2983, a cédé à la société ARTEMIS DISTRIBUTION, S.A.S immatriculée au RCS de Pontoise sous le n° 532 715 968 siège social est sis 30 rue du Général Leclerc, 95410 Groslay un fonds de commerce situé 15 et 17 rue Saint Martin et 20 rue des Ouches, 58000 Nevers dont l'activité est celle de prêt à porter, moyennant le prix de 6.000 euros avec entrée en jouissance le 1er juin 2011.
Pour la réception des oppositions, il est fait élection de domicile au fonds vendu.

AL58266604

YONNE

→ MODIFICATION DE STATUTS

EVE

SARL au capital de 7 500 euros
Siège social : Chemin rural n° 19
Dit «Chemin Latéral»
89340 Villeblevin
447 807 108 R.C.S Sens

Suivant délibération de l'A.G.E, réunie le 30/05/11, les associés ont décidé de modifier l'objet social et de l'étendre aux activités de montage, préparation, entretien, sablage et peinture de bennes et autres matériels de chantier.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de Sens.

AL89266534

CONSEILS & PARTENAIRES INDUSTRIES

S.A.S. au capital de 37.000 €,
siège social : route de Tanlay
89700 Tonnerre,
451 307 888 RCS Auxerre

Suivant délibérations de l'A.G.E en date du 19/05/2011, il a été décidé de modifié l'objet social qui est désormais: «la participation par souscription, acquisition, apport, fusion ou toute autre modalité dans toutes société ayant une activité industrielle, commerciale, agricole, libérale, financière ou immobilière».

AL89266537

→ AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/06/2011, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination :
CCM
Objet social : Travaux publics, Espaces verts, Travaux forestiers .
Siège social :
6 Rue de Bonn, 89100 Sens
Capital : 8000 €
Durée : 99 ans
Gérance : Madame Karakuz Ayfer, demeurant 48 Square Beaumarchais 77130 Montereau Fault Yonne.
Immatriculation au RCS de Sens

AL89266245

Par acte sous seing privé en date du 20 juin 2011, il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes:
Dénomination sociale : BEAUTY'S ADDICT
Capital : 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 €.
Siège social : 22 rue Alsace-Lorraine 89100 Sens
Objet : Exploitation de tous salons de coiffure, l'achat et la vente de produits capillaires et de bijoux fantaisie.
Durée : 99 ans.
Gérant : Mademoiselle Sandra Guyot demeurant à Sens (89100), 9 rue Pierre Castets
La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL89266525

FRANCK PETIT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 3, rue du Trier
89250 Mont St Sulpice

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Mont Saint Sulpice du 23 juin 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : FRANCK PETIT
Siège social : 3, rue du Trier, 89250 Mont St Sulpice
Objet social : la maçonnerie, la couverture, la rénovation
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Franck PETIT, demeurant 3 rue du Trier 89250 Mont Saint Sulpice.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.
Pour avis
La Gérance

AL89266530

Suivant acte sous seing privé à Vaumort du 23 Juin 2011, il a été constitué la société suivante :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : SCI DES BEAUX REGARDS
Siège social : 2, Le Coquemard, 89320 Vaumort
Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ou terrains dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de Sens.
Capital social : 800 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Fabrice Egaux, 2, Le Coquemard, 89320 Vaumort

AL89266535

www.statutsonline.com
Par acte ssp du 20/26/2011 à Sens, il a été constitué une SARL
Dénomination : E.V.S.G
Nom commercial : entreprise de vnetes et services généraux
Objet : négoce de tout matériel d'aménagement, de marchandise de montage, de réparation et de maintenance.
Siège : 30 av Vauban 89100 Sens
Capital : 1000 €
Gérant : Mme Duclos Séléna 1 bis rue de l'église 45290 Les Choux nommée pour une durée indéterminée.
Durée : 50 ans à dater de l'immatriculation au RCS de Sens.

AL89266539

Etude de Maîtres Patrick LENDAIS, Pierre MASSOL, Notaires à Villeneuve sur Yonne (Yonne), 8 Quai du Commerce

Suivant acte reçu par Maître Romain Lendais, Notaire de la Société Civile Professionnelle « Patrick LENDAIS et Pierre MASSOL », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de Villeneuve sur Yonne (Yonne), ayant son siège social audit lieu, 8 Quai du Commerce, le 22 juin 2011, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits mobiliers et immobiliers en question.
La dénomination sociale est : AJC.
Le siège social est fixé à : 41 rue de l'Ile de France, 89500 Armeau.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : un million six cent vingt deux mille euros (1.622.000,00 Eur).
Apports en nature : Mme Nicole Isoux, veuve Aurouze a fait apport à la société de la nue-propriété des lots 1 (local), 3 (local), 6 (appartement), 10 (appartement), 11 (appartement), 12 (appartement), 13 (appartement), 15 (chambre), 16 (chambre), 17 (chambre), 19 (chambre), 21 (chambre), 22 (chambre), 23 (chambre), 25 (chambre), 14 (chambre), 18 (chambre), 20 (chambre), 24 (chambre), 4 (appartement), 5 (local), 41 (local), 42 (local), 26 (local), 28 (local), 29 (cave), 30 (cave), 31 (cave), 35 (cave), 37 (cave) ; 38 (cave) et 39 (cave) d'un ensemble immobilier en copropriété sis à PARIS (75001), 2 place Sainte-Opportune et 8 rue des Halles, cadastré section AO numéro 39, lieudit « 8 rue des Halles », pour 01 a 53 ca. Cet apport a été évalué à un million six cent vingt mille euros (1.620.000,00 Eur).
Apports en numéraire : deux mille euros (2.000,00 Eur).
Toutes les cessions de parts à titre onéreux ou à titre gratuit et quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les premiers gérants de la société sont :
. Madame Nicole Isoux, veuve Aurouze, demeurant à PARIS (75001), 2 place Sainte-Opportune,
. Mademoiselle Cécile Aurouze, demeurant à Paris (75001), 2 place Sainte-Opportune,
. Et Monsieur Julien Aurouze, demeurant à Maisons-Alfort (94700), 10 rue de Lyon.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis
Le Notaire.

AL89266541

→ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE TISSEY 89700

Avis de mise à l'enquête publique
de l'actualisation du Zonage d'assainissement
de la commune de Tissey

Par arrêté du 27 juin 2011
Le Maire de la commune de Tissey a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'actualisation du plan de zonage d'assainissement de la commune.
Mme Marie-Cécile Billotte a été désigné par le Tribunal Administratif pour assumer les fonctions de commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera du 18 juillet au 29 août 2011 à 12h00 au jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.
Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Tissey
le mercredi 18 juillet 2011 de 9h à 12h
le mercredi 18 août 20011 de 14h à 17h
le mercredi 29 août 20011 de 9h à 12h
Pendant la durée de l'enquête les observations sur l'actualisation du zonage d'assainissement pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé à la mairie de Tissey.
Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition dès qu'ils seront transmis en mairie.

AL89266191

Département de l'Yonne REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement d'Auxerre

MAIRIE DE SAINT-FARGEAU

4 avenue du Général Leclerc
89170 SAINT-FARGEAU

2ème AVIS
COMMUNE DE SAINT, FARGEAU
Enquête publique conjointe relative au projet de plan local d'urbanisme , aux dispositions du zonage d'assainissement et au projet de modification des périmètres de protection de l'église de Saint-Fargeau , de la chapelle du cimetière , de la tour de l'horloge et du château de Saint-Fargeau,
Depuis le lundi 27 juin 2011 , une enquête publique conjointe portant sur le projet de plan local d'urbanisme , sur les dispositions du zonage d'assainissement et sur le projet de modification des périmètres de protection de l'église de Saint-Fargeau , de la chapelle du cimetière , de la tour de l'horloge et du château de Saint-Fargeau aux jours et heures habituels d'ouverture à savoir : **Lundi , Mardi, Jeudi , Vendredi : 8H30-12H00 et 13H30-17H00 et mercredi : 8H30-12H00 .**
Elle se terminera le mardi 9 août 2011 à 17H00 inclus .
Monsieur Dominique BREUILLE a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Dijon .
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les : **lundi 27 juin 2011 de 9H à 12H , mardi 5 juillet 2011 de 9H à 12H , mardi 12 juillet 2011 de 14H à 17H et mardi 9 août 2011 de 14H à 17H .**
Pendant la durée de l'enquête , les observations sur le projet de plan local d'urbanisme, sur les dispositions du zonage d'assainissement et sur le projet de modification des périmètres de protection de l'église de Saint-Fargeau , de la chapelle du cimetière , de la tour de l'horloge et du château de Saint-Fargeau pourront être consignées sur le registre d'enquête correspondant déposé en mairie . Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie 4 Avenue du Général Leclerc 89170 Saint-Fargeau .
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur chaque dossier seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie .
Fait à Saint-Fargeau le 7 juin 2011
Le Maire
Jean JOUMIER

AL89266207

DISSOLUTION LIQUIDATION

LA LUCARNE AUX CHOUETTES

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : Quai Bretoche,
89500 Villeneuve sur Yonne
391 436 201 RCS Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mars 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Leslie CARON, demeurant à Paris (75007) 6 rue de Bellechasse, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à Paris (75007) 6 rue de Bellechasse. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL89266241

LA LUCARNE AUX CHOUETTES

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social :Quai Bretoche
89500 Villeneuve sur Yonne
342 372 729 RCS Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mars 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Leslie CARON, demeurant à Paris (75007) 6 rue de Bellechasse, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à Paris (75007) 6 rue de Bellechasse. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL89266243

AU TANDÉMETS

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 Rue de la Division Leclerc
89 260 Thorigny sur Oreuse
523 001 386 RCS Sens

Le 30/06/2011, décision des associés de la dissolution anticipée et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel conformément aux disposition statutaires et aux articles L 237-1 à L 237-13 du code de commerce, ceci dès le 01/07/2011.
Pour la durée de cette liquidation, avec les pouvoirs étendus suivant la loi et usages du commerce, afin de finir les opérations en cours, les éléments d'actifs, payer le passif et répartir le solde aux associés, est nommée Sandrine Mesureux vve Loutrel résidant 2 rue des capucins 89100 Sens.Tout le courrier devra y être adressé, les actes et documents relatifs à cette liquidation y seront notifiés car elle devient le siège de ladite liquidation. Les actes et pièces relatifs seront déposés au RCS de Sens.
Pour avis.
Le liquidateur

AL89266540

ANNONCES LEGALES
Mail : **legales@terres-de-bourgogne.net**

MODIFICATION DE CAPITAL

S.A.V.I.P

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : rue Louis Armand
89400 Migennes
497 904 466 RCS Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2011 a décidé :
d'augmenter le capital social d'une somme de 300 000 euros pour le porter à 304 000 euros par apports en numéraire ;
de réduire le capital social de 254 000€ pour le fixer à 50 000 € par voie de réduction de la valeur nominale des parts.
Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
La gérance.

AL89266524

NON DISSOLUTION

E.A.M. ESPACE AUTO MOTO 89

SARL au capital de 15 000 euros
Siège social : 21 Avenue Jean Mermoz
89000 Auxerre
398 946 749 RCS Auxerre

L'AGE du 29 Octobre 2010, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL89266528

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

TAKSIOUINE

SARL au capital de 1 500 euros
Siège social :
10 rue du Maréchal Leclerc
89140 Serbonnes
529 328 700 RCS Sens

Aux termes du PV du 11 mai 2011, L'AGE a décidé de nommer en qualité de gérant : M. Iblik Mohamed, au 109 rue du vieux Château 60520 La Chapelle en Several, en remplacement de Mlle Caron Cyndi.
Mention au RCS de Sens.

AL89266533

ARCOPOSE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Rue Gutenberg
89500 Villeneuve sur Yonne
488 028 101 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2011, la collectivité des associés a pris acte de la révocation de Monsieur Gilles Ricard et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Pierre Belbenoît, demeurant à Vlilleneuve sur Yonne (89500) 7 rue du Faubourg Sommier pour une durée illimitée.
Pour avis
La Gérance

AL89266538

ANNONCES LEGALES Tél : **03 80 78 90 42**- Fax: **03 80 70 08 02**
Mail **: legales@terres-de-bourgogne.net**

Abonnement

Terres de Bourgogne

Chaque vendredi dans votre boîte à lettre





☐ **Je m'abonne pour 1 an**

à **Terres de Bourgogne** et son supplément **Direct Affaire** — **95 €**
◯ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* — **30 €**
Total

☐ **Je m'abonne pour 2 ans**

à **Terres de Bourgogne** et son supplément **Direct Affaire** — **185 €**
◯ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* — **60 €**
Total

☐ Melle ☐ Mme ☐ M. Nom:Prénom:
Raison sociale:
Adresse:
.....
Lieu-dit:CP: Ville:
Tél:.....
Fax:.....
Mobile:
Email:@

Signature

* Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants:
☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage
☐ Porcs ☐ Vigne ☐ Aviculture
☐ Fruits&légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP 77409 - 21 074 Dijon cedex

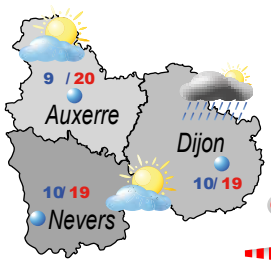
ABO2010-1052

☐ **Je règle.....€ par chèque à l'ordre de Sep de Bourgogne**
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

Tél. 03 80 78 90 40 - mail: abonnement@terres-de-bourgogne.net

▶ Prévisions météo du 1er au 07 juillet

Vendredi 1er Juillet



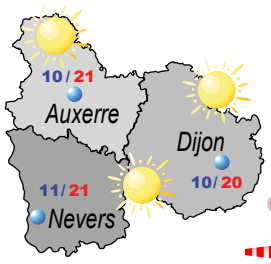
Mitigé
Le soleil sera bien présent au cours de la journée mais quelques averses sont attendues très localement.

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 19 à 21 °C

Vents : Nord 10 km/h

St Thierry
Soleil : 06:23 - 21:54
Lune : 06:24 - 22:00

Samedi 2 Juillet



Ensoleillé
Le ciel sera clair et le soleil brillera généreusement sur l'ensemble de la région. Les vents seront faibles.

T° mini : 9 à 11 °C
T° maxi : 20 à 22 °C

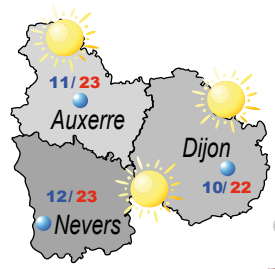
Vents : Nord-Est 10 km/h

St Martinien
Soleil : 06:23 - 21:54
Lune : 07:32 - 22:38

Météo de la Bourgogne

AGATE FRANCE
AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 3 Juillet



Agréable
Cette journée dominicale se déroulera sous un soleil toujours généreux. Les températures seront en légère hausse l'après-midi.

T° mini : 9 à 11 °C
T° maxi : 22 à 24 °C

Vents : Nord-Nord-Est 10 km/h

St Thomas
Soleil : 06:24 - 21:53
Lune : 08:44 - 23:10

Prévisions à 7 jours

Lundi 4 au Mercredi 6 Juillet :

Quelques éclaircies et averses en perspective.

Vents : Ouest-Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini. : 12 à 16 °C T° maxi. : 22 à 24 °C

Jeudi 7 au Dimanche 10 Juillet :

Averses et éclaircies sont attendues pour ces prochains jours.

Vents : Nord à 10 km/h
T° mini. : 11 à 14 °C T° maxi. : 23 à 25 °C

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Les Jardins d'Octobre
4 rue Davout - BP 77409
21074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02 - mail : contact@terres-de-bourgogne.net

Rédaction
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresne - Tél. 01 49 84 03 30

• Commission paritaire des journaux et publication • • 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 € • Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés est encarté avec le journal une semaine sur deux.

▶ Sudoku

	3			9		1	8	
5						4		3
6		8	5		3			9
	2		3	5				
	5			6			3	
				7	2		4	
9			2		1	3		4
4		1						6
	7	3		4			9	

Solution Sudoku

1	2	7	4	3	5	6	9	8
8	3	9	2	1	6	5	7	4
5	6	4	8	9	7	1	2	3
9	7	8	3	2	1	4	6	5
3	5	6	7	8	4	2	1	9
2	4	1	5	6	9	3	8	7
4	8	3	6	7	2	9	5	1
6	1	5	9	4	8	7	3	2
7	9	2	1	5	3	8	4	6

▶ Télévision Sélection du 02 au 08 juillet

Samedi 2

TF1
20.45 Génération 2000. Divertissement présenté par Nikos Aliagas et Liane Foly, avec Grégoire, Bénabar, Tina Arena, Alizée, Natasha St-Pier, M Pokora, Faudel, Lââm, etc.
23.15 New York section criminelle. Série avec Vincent D'Onofrio ⓭.

FRANCE 2
20.35 Fort Boyard. Divertissement présenté par O. Minne, avec Laurie Thilleman, A. Rosenfeld, Chloé Mortaud, Nathalie Marquay, Christophe Beaugrand, Malika Menard.
22.50 On n'est pas couché «Best of». Magazine de Laurent Ruquier.

FRANCE 3
20.35 L'épervier (5 et 6/6) ★★. Téléfilm avec Aurélien Wiik, Fanny Valette, Lou Doillon. *Prenant.*
22.45 Émission spéciale «Les noces de Monaco». Magazine.

ARTE
20.40 L'aventure humaine : «Sur les traces des premiers sauriens», «Quand les dinosaures peuplaient l'Allemagne». Documentaires.
22.25 Présumé coupable ★★. Téléfilm avec Silke Bodennbender, Mehdi Nebbou (1h27). *Intéressant.*

M6
20.45 Hawaii 5-0 . Série ⓭.

CANAL +
20.45 Insoupçonnables ★★. Thriller (2009) de G. Le Bomin, avec Marc-André Grondin, Laura Smet (1h32) ⓭. *Prenant.*

Dimanche 3

TF1
20.45 Le monde de Nemo ★★★. Animation (2003) de Andrew Stanton et et Lee Unkrich (1h37). (voir Sélection)
22.40 Les experts. Série ⓭.

FRANCE 2
20.35 FBI, portés disparus. Série ⓭.
22.40 Justice ★★. Série. *Bien fait.*

FRANCE 3
20.35 Commissaire Montalbano (1/8) «La lune de papier» ★. Téléfilm avec Luca Zingaretti. *Moyen.*
22.10 City homicide, l'enfer du crime «Dans les mains des géants» ★★. Série avec S. Bourne ⓬. *Prenant.*
00.10 En cas de malheur ★★. Drame en NB (1957) de C. Autant-Lara, avec Jean Gabin, Brigitte Bardot (1h34). *Excellent.*

ARTE
Quand Cupidon dérape
20.40 À la folie… pas du tout ★. Drame (2001) de L. Colombani, avec Audrey Tautou (1h40). *Artificiel.*
22.15 Accros à l'amour.
23.35 Elle le quitte, il la tue ★.

M6
20.45 Capital, les inédits de l'été «Fêtes et loisirs : Le big business de l'été !». Magazine.
22.45 Enquête exclusive «Îles Canaries : Vacances pas chères et fêtes de folie». Magazine.

CANAL +
20.55 Copa America «Brésil/Venezuela».

Lundi 4

TF1
20.45 Camping Paradis «3 étoiles au camping» ★. Téléfilm avec Laurent Ournac. *Lourd.*
22.30 New York, unité spéciale. Série avec Christopher Meloni ⓬.

FRANCE 2
20.35 Private practice : «Nuits blanches», «Rendez-vous ratés», «Péché mortel». Série avec Kate Walsh, Timothy Daly.
22.45 Les promesses de l'ombre ★★. Thriller (2007) de D. Cronenberg, avec Viggo Mortensen, Naomi Watts (1h37) ⓬. *Impressionnant, mais très violent et érotique.*

FRANCE 3
20.35 Nos années télé ! «Le grand jeu». Divertissement présenté par Cyril Féraud, avec Christine Bravo, Danièle Gilbert, Isabelle Morini-Bosc, P. Risoli et M. Madenian.
23.05 Au p'tit bonheur la France (1/6). Documentaire.

ARTE
20.40 L'été meurtrier ★★. Drame (1983) de J. Becker, avec Isabelle Adjani, A. Souchon (2h07). *Poignant.*
22.50 Les enfants du soleil. Théâtre de Gorki, avec U. Matthes.

M6
20.45 L'amour est dans le pré.
23.05 Belle toute nue.

CANAL +
20.45 Engrenages (1, 2 et 3/12) ★★. Série avec Caroline Proust ⓬. *Excellent, mais affreux.*

Mardi 5

TF1
20.45 Dr. House. Série avec Hugh Laurie, Robert Sean Leonard.
23.10 Grey's anatomy. Série ⓭.

FRANCE 2
20.35 Le front populaire «À nous la vie» ★. *Truffé d'erreurs.*
22.10 Joyeuses funérailles ★★. Comédie (2007) de Frank Oz, avec Matthew MacFadyen, Rupert Graves (1h28) ⓭. (voir Sélection)
23.55 Par suite d'un arrêt de travail du personnel ★★. Comédie dramatique (2008) de F. Andréi, avec Patrick Timisit, Charles Berling (1h25). *Intéressant, mais convenu.*

FRANCE 3
20.35 Les Kennedy (1 et 2/8) ★★. Téléfilm avec Greg Kinnear, Katie Holmes. (voir Sélection)
22.00 Il n'y a pas de Kennedy heureux ★★. (voir Sélection)

ARTE
Summer of girls «Girl's band»
20.40 8 femmes ★★★. Comédie (2002) de F. Ozon, avec Catherine Deneuve (1h46). *Brillant.*
22.30 Cheerleaders «Un mythe américain». Documentaire.
23.25 Girls, girls, girls.

M6
20.45 D & Co. Divertissement.

CANAL +
20.50 L'imaginarium du docteur Parnasus ★★. Aventures (2009) de Terry Gilliam, avec Heath Ledger (1h58) ⓭. *Extravagant, mais lassant.*

Mercredi 6

TF1
20.45 Esprits criminels. Série avec Joe Mantegna ⓭.
23.15 Fringe. Série ⓬.

FRANCE 2
20.35 Petites vacances à Knokke-le-Zoute ★. Téléfilm avec Miou-Miou. *Lourd et interminable.*
22.00 Faites entrer l'accusé «Patrick Gateau». Magazine ⓭.
23.30 Faut que ça danse ! ★★. Comédie dramatique (2006) de Noémie Lvovsky, avec Jean-Pierre Marielle (1h35). *Excellent.*

FRANCE 3
20.35 L'étoffe des champions (1/9). Divertissement présenté par A. Ruiz, avec Thierry Rey, J.-C. Perrin et Raymond Domenech.
23.05 Lindbergh, l'aigle solitaire ★★. *Excellent.*

ARTE
20.40 Rome (7, 8 et 9/22) ★★★ ⓬. *Spectaculaire, mais érotique.*
23.20 Le dessous des cartes.
23.35 La possibilité d'une île. Comédie dramatique (2008) de Michel Houellebecq (1h25).

M6
20.45 Pékin Express, la route des grands fauves «La finale».
23.30 Pékin Express «Ils vous disent tout».

CANAL +
20.45 Zack et Miri font un porno. Comédie (2008) de Kevin Smith, avec Elizabeth Banks (1h38) ⓬.

Jeudi 7

TF1
20.45 Alice Nevers, le juge est une femme ★★. Série avec Marine Delterme. *Inégal.*
23.20 Les experts, Manhattan ⓭.

FRANCE 2
20.35 Carnet de voyage d'Envoyé spécial : «Ma maison pour l'été», «Maroc : Destination en péril», «Les nouveaux explorateurs», «La saga des sandales de l'été». Magazine.
22.40 La boîte à musique de Jean-François Zygel.

FRANCE 3
20.35 L'armée des ombres ★★★. Drame (1969) de J.-P. Melville, avec Lino Ventura, Paul Meurisse, Simone Signoret (2h19). (voir Sélection)
23.30 50e Mondial la Marseillaise à pétanque «Finale hommes».

ARTE
20.40 La trêve ★★. Drame en VO (2009) de L. von Naso, avec Matthias Habich (1h45). *Poignant.*
22.15 Leonera ★★. Drame (2008) de Pablo Trapero, avec Martina Gusman (1h48). *Terrible.*

M6
20.45 Sans arme, ni haine, ni violence ★★. Policier (2007) de et avec Jean-Paul Rouve (1h23). *Excellent.*
22.25 Les casses du siècle : «L'affaire Spaggiari», «Travail d'orfèvre : Les dessous du casse d'Anvers».

CANAL +
20.45 Flashpoint (3 et 4). Série ⓭.

Vendredi 8

TF1
20.45 Secret story. Divertissement présenté par B. Castaldi.
23.35 Voisins «Vont-ils se mettre d'accord ?». Divertissement présenté par Henri Leconte.

FRANCE 2
20.35 La très excellente et divertissante vie de François Rabelais ★★. Téléfilm avec Michel Aumont, Éric Elmosnino, Bernadette Lafont, Thierry Hancisse (3h40). (voir Sélection)

FRANCE 3
20.35 Vu du ciel «Volcan : La terre déchaînée» ★★. Documentaire de Yann Arthus-Bertrand. *Superbe.*
22.50 Panique au ministère. Théâtre de Jean Franco et Guillaume Mélanie, avec Natacha Amal, Amanda Lear, Raymond Acquaviva, Edouard Collin. *Très amusant.*

ARTE
20.40 Mort sur la plage ★★. Téléfilm avec Monica Bleibtreu, Silke Bodenbender (1h29). *Pas mal.*
22.10 Mâles en péril. Documentaire.
23.05 Grand format «Katka».

M6
20.45 NCIS : «Retrouvailles», «Primitus Victor», «Protéger et honorer ⓬», «Héros d'un jour...». Série avec Mark Harmon ⓭.

CANAL +
20.50 Diamond League «Meeting Areva».

SÉLECTION


France 2 - 2010 Kennedys Productions (Ontario) Inc

Les Kennedy (1 et 2/8) - Ce téléfilm en huit parties, qui reconstitue l'histoire de la famille Kennedy depuis les années 30, a provoqué un scandale aux États-Unis, où la famille Kennedy a tenté de le faire interdire. Pourtant, on ne trouve rien de très nouveau dans cette saga, car tout a déjà été écrit : les liens du père avec la Mafia, son addiction aux femmes (plus tard, celle de son fils), son ambition démesurée et sa préférence pour Joe, son fils aîné, mort pendant la guerre, l'addiction de John Kennedy aux médicaments, pour l'aider à supporter ses souffrances de dos, etc. Sans être d'une grande qualité artistique, cette œuvre est assez prenante, car elle reconstitue fidèlement les grandes étapes de la vie du président assassiné. Greg Kinnear campe avec beaucoup de ressemblance celui-ci. Ce téléfilm est suivi d'un passionnant documentaire racontant l'histoire de la famille à hauteur d'enfant. ***Mardi 5, sur France 3, à partir de 20h35.***

Le monde de Nemo - Pixar tourne le dos aux monstres à poils et aux jouets mécaniques pour plonger le téléspectateur dans le monde du silence. Des décors toujours en mouvement, des effets de lumière très réussis, des dessins stylisés, des personnages parfaitement dessinés, des animaux marins bien reconstitués, etc., tels sont les atouts de cette œuvre superbe et truffée d'humour. L'histoire est aussi charmante qu'édifiante. ***Dimanche 3, sur TF1, à 20h45.***

Joyeuses funérailles - Daniel a organisé avec soin les funérailles de son père. On s'amuse beaucoup avec cette comédie délirante d'un humour noir réjouissant. Frank Oz a voulu retrouver la veine des grandes comédies anglaises et américaines. Mais il lui manque la légèreté et l'élégance, qui furent la marque de ces œuvres. Le rythme est soutenu, malgré des baisses de régime, et l'ensemble très distrayant. Mais il y a des trivialités. ***Mardi 5, sur France 2, à 22h10.***

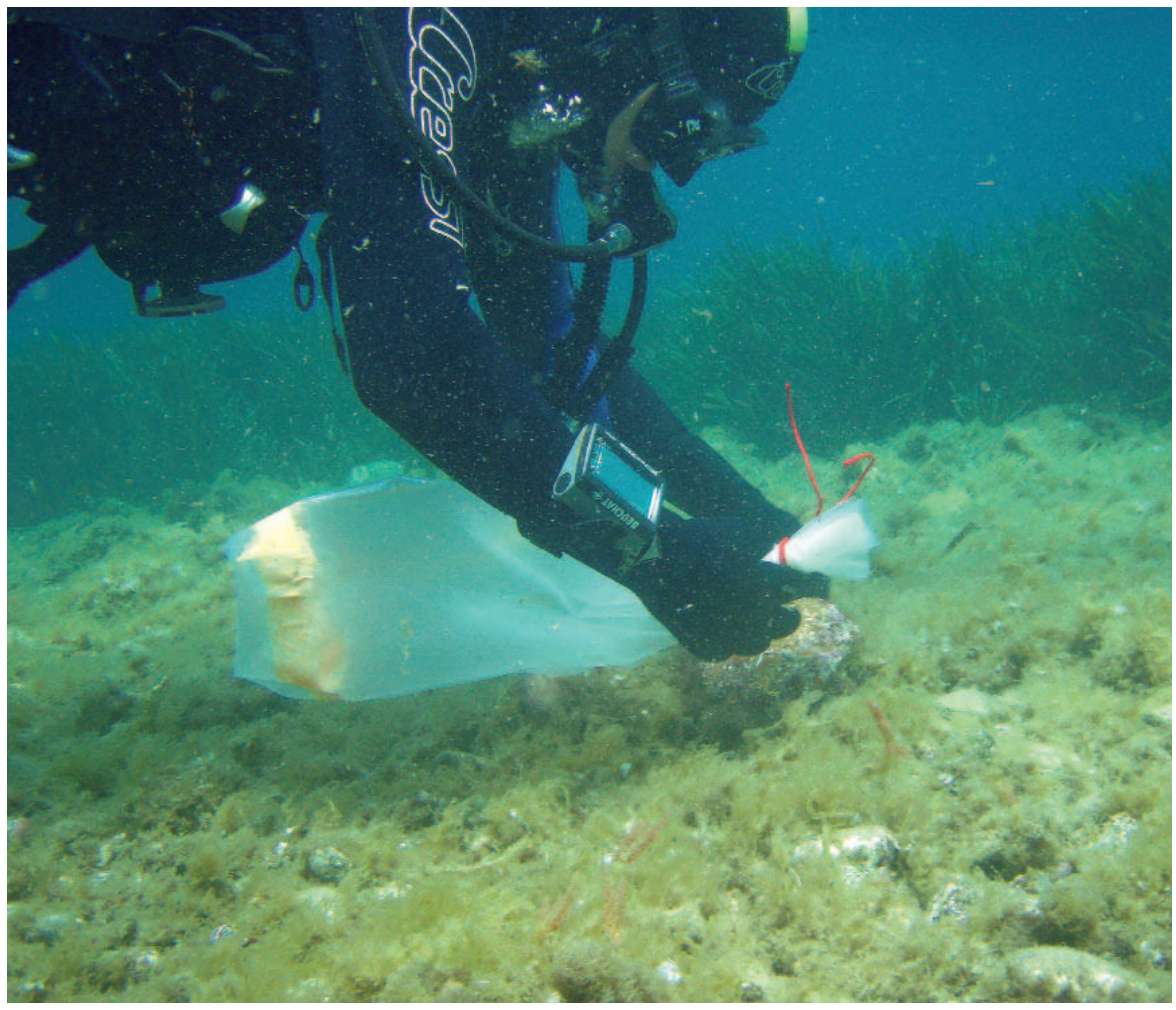
L'armée des ombres - Abandonnant l'enfer des truands, Jean-Pierre Melville se consacrait à celui de la Résistance. Comme toujours, son style est sobre, épuré, mais d'une grande puissance d'évocation. D'immenses comédiens, en particulier Lino Ventura, impérial, et Simone Signoret, bouleversante, servent une œuvre dense, qui aborde les problèmes de conscience qui se sont posés à ces hommes de l'ombre. Magistral ! ***Jeudi 7, sur France 3, à 20h35.***

La très excellente et divertissante vie de François Rabelais - Raconter la vie de cet écrivain, moine, prêtre, médecin, philologue, etc. est une entreprise audacieuse. Avec une excellente reconstitution du Moyen Âge et des dialogues très bien écrits, le téléaste fait revivre cette période foisonnante, comme le fut la vie du poète. Michel Aumont campe un Rabelais plein de verve et de drôlerie, mais l'ensemble est trop long. ***Vendredi 8, sur France 2, à 20h35.***

L'Institut océanographique Paul Ricard, sur l'Ile des Embiez (83) travaille pour la biodiversité et l'environnement maritime. Avec un programme de recherche ambitieux.

Une nurserie pour les oursins

On aborde l'île par un bac régulier, bondé par les touristes qui vont visiter l'aquarium ou qui sonne creux en fonction des heures. Une fois le port dépassé, on arrive sur le centre expérimental qui fait face à la mer. On y trouve un bâtiment bas et blanc, quelques bassins dont l'eau est trouble, un autre bâtiment qui hésite entre la serre et le hangar.
Rien d'extraordinaire à première vue… Pourtant, l'institut océanographique Paul Ricard a réussi une belle performance : la reproduction en milieu fermé d'hippocampes et d'oursins. Ces habitants des côtes méditerranéennes ont vu leur population chuter ces dernières années. Et en Provence, les oursins sont un met de choix et une source de revenus non négligeable pour les pêcheurs. Ce sont d'ailleurs eux qui sont allés à la rencontre d'Yvan Martin, le directeur de recherche de l'institut.


M. TRICOCI
De grands sachets de plastique accueillent le fourrage (des micro-algues) et les proies (microscopiques) indispensable pour l'alimentation des larves d'oursin et d'hippocampes.

POUR PRESERVER LA RESSOURCE

Il faut dire que l'Institut possède une station expérimentale d'aquaculture avec nurserie depuis 1981. L'objectif, en partenariat avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, était alors de contrôler le développement larvaire de poissons d'intérêt commercial comme le loup et la daurade, afin de transmettre un savoir-faire aux professionnels et d'apporter un complément à la pêche. Des objectifs menés à bien par Philippe Aublanc, un transfuge de l'aquaculture commerciale, qui a trouvé le bon procédé puis l'a transmis aux aquaculteurs pour qu'ils puissent commercialiser ces espèces sans mettre à mal la ressource sauvage.

En 2009, donc, l'écloserie est passée aux oursins. C'est Marc Gastaud, pêcheur à La Ciotat et premier prud'homme de ce port des Bouches-du-Rhône qui s'est inquiété de la diminution de la ressource et qui voulait trouver des solutions pour enrayer le phénomène.
Après quelques tâtonnements, l'écloserie parvient à trouver les solutions pour donner aux oursins l'envie de frayer : température et profondeur de l'eau, condition de lumière particulière, nourriture adaptée. Yvan Martin, le directeur du centre de recherche, explique : « *une écloserie ce sont des bassins de stockage, d'élevage des larves et des alevins (dont la taille et la forme varie en fonction des espèces) et de la production de proies et de fourrage pour les différentes espèces. Là, l'observation et l'expérimentation sont essentielles. Cela permet de mieux appréhender le comportement de ces espèces menacées et d'arriver, à terme, à les élever* ».

Depuis 2009, 1 500 000 « bébés » oursins ont ainsi vu le jour. Ces larves planctoniques ont une forme de tour Eiffel avant de passer à la forme que l'on connaît aux oursins.

1 500 000 OURSINS

L'institut en a relâché aux endroits désertés par les oursins autochtones dans le Var et dans les Bouches-du-Rhône. Les chercheurs les suivent pour savoir comment ses oursins grandissent, s'ils restent sur les lieux où on les a lâchés. Pour s'assurer qu'ils grandissent et qu'ils n'appauvrissent pas le patrimoine génétique des locaux, Sylvain Couvray, ingénieur d'étude et thésard à l'Université de Toulon a aussi identifié leurs marqueurs génétiques. Ceci permettra de faire un bilan de ces ensemencements l'an prochain et de transmettre le procédé aux pêcheurs pour que le corail des oursins ne manquent pas sur les tables méditerranéennes.

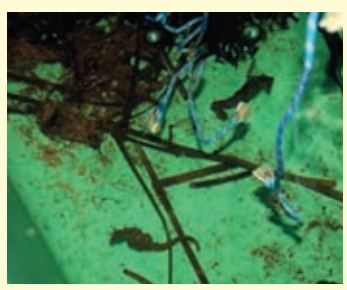
MYRIAM TRICOCI

Embiez

Il s'agit d'une île de 95 hectares située en face de Six-Fours-les-Plages, dans le Var. Elle abrite aussi un fort et un théâtre romain.

LES HIPPOCAMPES AUSSI

L'écloserie s'est également penchée sur les hippocampes. Yvan Martin, directeur de recherche de l'Institut océanographique Paul Ricard : « *c'est aussi une espèce en voie de raréfaction. Dans la plupart des pays du monde, l'hippocampe est une espèce protégée. Ce n'est pas encore le cas en France. Cependant, nous trouvions intéressant de pouvoir faire se reproduire les hippocampes en captivité. Cela permettra de moins peser sur la ressource sauvage.* » **En effet, les hippocampes sont très recherchés dans certains pays du monde… Et l'écloserie se propose de fournir, par exemple, ses hippocampes aux aquariums pour que l'on puisse continuer à les admirer sans dépeupler les fonds marins.**


M. TRICOCI
Un bassin bleu avec quelques algues et un peu de sable : tel est le nid d'amour des hippocampes dans l'écloserie.

PARTENARIAT

L'environnement au centre des préoccupations

L'écloserie de l'Institut Paul Ricard a reçu le premier trophée du mécénat d'entreprise pour l'environnement et le développement durable dans la catégorie « Milieu Marin » du ministère de l'environnement. Patricia Ricard, présidente de l'Institut océanographique Paul Ricard : « *Je crois au triangle vertueux entre l'entreprise, la collectivité et le monde associatif. Notre partenariat avec la Caisse d'Épargne est en ce sens exemplaire car il associe un institut de recherche, une entreprise mécène, un territoire et des professionnels locaux, notamment des pêcheurs.* » Mais l'Institut va au-delà de ce programme de reproduction dans l'étude et la préservation du milieu marin méditerranéen. Ses recherches portent également sur le recensement et la préservation des grandes nacres de méditerranée, la gestion des petites îles de la Méditerranée et comportent un accord de coopération scientifique avec la Tunisie. De quoi observer au plus près les évolutions de la mer Méditerranée et de ses habitants. Yvan Martin, le directeur de recherche de l'institut a d'ailleurs pu noter les changements induits par le changement climatique. « *La température de l'eau étant plus chaude, nous avons pu, par exemple, noter que l'aire de reproduction des mérous s'est déplacée plus au nord… Nous avons vu apparaître des espèces de poissons, comme les poissons-flûte ou les poissons-lapins qui ne dépassaient pas, il y a encore quelques années, le canal de Suez* ».


M. TRICOCI